DERNIÈRE ÉDITION

Le Monde

QUARANTE-QUATRIÈME ANNÉE — N° 13144 — 6 F — Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : André Fontaine — DIMANCHE 3-LUNDI 4 MAI 1987

L'impasse nippo-américaine

La rencontre, à Washington, entre le président Reagan et M. Nakasone s'est terminée, le vendredi 1er mai, sur de bonnes paroles. Affaiblis à l'intérieur et obsédés par des échéances électorales à court terme, ils ne pouvaient guère trouver des remèdes à une situation économique et monétaire internationale de plus en plus dangereuse.

Que pèsent alors les appels à une meilleure coordination de la gestion des grands pays industriels, lancés ces jours derniers encore par le directeur général du Fonds monétaire international, M. Michel Camdessus ?

Contraint de hausser le ton pour apporter de nouveaux gages de fermeté à un Congrès de plus en plus protectionniste, le président américain a remis à des jours meilleurs la levée des sanctions prises à l'encontre du Japon, bien que le chef du gouvernement nippon ait été qualifié d'« ami fidèle ». M. Nakasone, en dépit d'une bonne volonté apparente allant jusqu'à l'abandon encore discret mais réel de l'austérité budgétaire, ne peut que multiplier pour l'instant les promesses de relance et d'ouverture.

Au moins la volonté de réduire à nouveau les taux d'intérêt japonais au moment où les Américains acceptent de renchérir les leurs va-t-elle dans la bonne direction. Mais, décidé tardivement par les Etats-Unis, ce mouvement paraît délicat à orchestrer par Washington étant donnés les risques de ralentissement prononcé de l'activité économique et de troubles graves sur les marchés des capitaux.

Pour le moment, le président de la Réserve fédérale, M. Paul Volcker, joue avec doigté. Tout en laissant entendre qu'il est prêt à resserrer la politique du crédit, il permet aux banques d'avancer en terrain découvert et de relever les taux d'intérêt de leurs meilleurs clients, le « prime rate ». C'est un signal très clair pour les marchés : il n'est plus question de laisser filer le dollar, dont le contrôle, ces dernières semaines, a semblé échapper de plus en plus aux autorités monétaires.

Cette sonnette d'alarme suffira-t-elle ? Dans la cacophonie des menaces de représailles commerciales — les Britanniques s'en prennent au refus de Tokyo de les faire participer comme ils l'entendent au développement d'un second réseau de télécommunications internationales au Japon et les Etats-Unis renouvellent leurs mises en garde à propos de l'Airbus européen, — un scepticisme croissant se fait jour sur les marchés financiers.

Certes, Japonais et Européens — les Allemands plus que les Français — disposent d'une marge de manœuvre suffisante pour éviter qu'une tension sur les taux d'intérêt américains ne se répercute chez eux. Une baisse des taux d'intérêt des principaux partenaires des Etats-Unis est même probable à court terme. A moins que la défiance à l'égard du dollar prenne des proportions incontrôlables, provoquant un cycle de hausses des prix comme des taux d'intérêt et des pressions protectionnistes aux Etats-Unis. La croissance déjà faible, l'emploi et les échanges commerciaux mondiaux en feraient les frais.

(Lire nos informations page 13.)

Accord « historique » à Ottawa

Le Québec va adhérer à la Constitution canadienne

M. Robert Bourassa, premier ministre du Québec, a qualifié de « percée historique » l'accord de principe intervenu dans la nuit du jeudi 30 avril au vendredi 1er mai sur l'adhésion de la province francophone à la Constitution fédérale.

Cette entente, dont le contenu doit être précisé d'ici à la fin du mois, reconnaît notamment le Québec comme une « société distincte ».

MONTRÉAL
de notre correspondante

Un accord de principe en vue de l'adhésion du Québec à la Constitution canadienne a été conclu contre toute attente le jeudi 30 avril entre le premier ministre fédéral, M. Brian Mulroney et ses dix collègues provinciaux.

Les principaux intéressés n'avaient pas osé espérer qu'une seule journée de discussions informelles, tenues à huis clos dans un chalet du lac Meech, près d'Ottawa, suffirait à jeter les bases d'un consensus introuvable depuis près de seize ans. Lors de la dernière conférence constitutionnelle, réunie en novembre 1981 par le premier ministre de l'époque, M. Pierre-Elliott Trudeau, le Québec, alors dirigé par le Parti québécois (indépendantiste) de M. René Levesque, avait été lâché par la majorité des provinces anglophones et s'était retrouvé plus isolé que jamais. Le Canada Bill, assorti d'une Charte des droits et libertés, avait été rapatrié de Londres l'année suivante sans son paraphe.

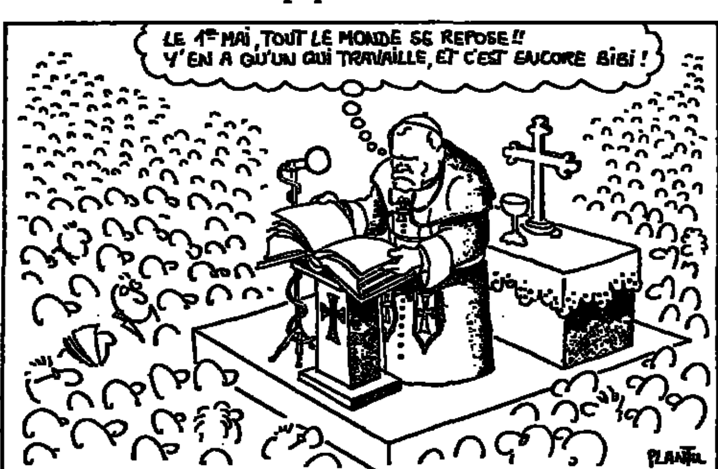
MARTINE JACOT.

(Lire la suite page 3.)

Le voyage du pape en RFA

Jean-Paul II a dénoncé le racisme et l'antisémitisme

Jean-Paul II devait achever son deuxième voyage en RFA par l'Allemagne du Sud, le dimanche 3 et le lundi 4 mai. Samedi, dans la Ruhr, il a rappelé la doctrine de l'Eglise sur le travail, alors que vendredi, au cours de la messe de béatification d'Edith Stein, carmélite d'origine juive, il a dénoncé le racisme et l'antisémitisme. Des contestataires ont manifesté dans les rues de Cologne contre l'intolérance du pape en matière de mœurs.



Lire page 5 l'article d'HENRI TINCQ.

Devant les assises du Rhône

Le sens du procès Barbie

par Jean-Marc Théolleyre

Le voici donc sur le point de s'ouvrir, ce procès de Klaus Barbie, ressortissant allemand inculpé d'une série de faits considérés comme des crimes contre l'humanité et auxquels il participa entre 1942 et 1944 à l'époque où, lieutenant SS, il commandait à Lyon la section IV de l'*Einsatzkommando* installé dans cette ville par l'occupant. Et le voici tenu pour un événement considérable, en dépit de la médiocrité du personnage qui ne fut jamais historiquement que l'un des adhérents, parmi des dizaines de milliers d'autres dans les années 30, au système national-socialiste instauré par le IIIe Reich hitlérien.

Il est vrai que pendant plusieurs dizaines d'années — aidé par des services secrets américains plus intéressés, au lendemain de la guerre, à l'utiliser qu'à le punir — il avait pu échapper à la justice française, réduite à prononcer contre lui, en 1952 puis en 1954, des condamnations à mort par coutumace qui, à l'époque, avaient à peine retenu l'attention. Réfugié en Bolivie, où sa présence avait été malgré tout décelée, il ne devait en être expulsée que le 3 février 1983 pour se retrouver en Guyane française et arrêté. On le transfère aussitôt à Lyon. Il a soixante-neuf ans. L'affaire Barbie commence.

Mais, bientôt, l'opinion se divise à son sujet. Barbie est là, détenu, d'abord à la prison du fort Montluc, celle-là même que les nazis avaient réquisitionnée pour placer les juifs et les résistants ; ensuite à la prison Saint-Paul. Pourtant il inquiète. L'accusé ne va-t-il pas se faire accusateur ? Ne se prépare-t-il pas à dire, à démontrer, que les actes qu'on lui reproche, à lui militaire allemand, n'ont pu être accomplis qu'avec le concours de Français et même de Français résistants qui lui auraient livré notamment Jean Moulin ? Dès lors, à quoi bon revenir sur un passé détestable, à quoi bon souffler sur des braises jamais vraiment refroidies ? Aux tenants de ce discours de lassitude ou d'inquiétude s'opposent ceux pour qui le nazisme ne doit jamais être oublié, qu'il convient sans répit d'en remémorer la doctrine et les effets à une époque où sont apparus à son propos des courants « révisionnistes » propres à séduire ou, pour le moins, à faire douter de l'étendue du mal.

S'agit-il alors pour les uns de découvrir (vingt-cinq millions d'enfants sont nés en France depuis trente ans), pour d'autres d'approfondir une période qui fut davantage sujet de douleur que de gloire, de chagrin que de fierté ? La France, en cette fin de siècle, chercherait-elle, dans une période de son histoire qui n'arrive pas encore à s'écrire définitivement, matière à se repaître de ses propres misères, de ses illusions perdues dans un naufrage qui mêla les courageux et les lâches, les engagés et les attentistes, et qui fut la dernière, mais non la moindre, de ses guerres civiles et apparaît la plus durable ?

Il semble en réalité plus établi que les Français de 1987 restent fascinés par un temps dont ils pensent que tout ne leur a pas été dit. S'il y avait ainsi en premier lieu un appétit de vérité, ce serait du même coup qu'il y aurait lucidité et courage. Pour les plus jeunes, en tout cas, la vérité sur la défaite, l'occupation, la Libération, dont chacun a bien compris qu'elles constituaient dans leur chronologie et leur continuité un tout inséparable, ne saurait être plus inconvenante que celle de la croisade contre les Albigeois, de la Saint-Barthélemy ou de la Commune.

Cependant, tout permet de croire, à la lumière du dossier établi contre Klaus Barbie, que le débat qui va s'engager le 11 mai devant la cour d'assises du Rhône n'aura pas le mérite de l'inédit historique.

(Lire la suite page 7.)

« Les Chinoises », au Printemps des arts de Monte-Carlo

Gluck inconnu

Printemps des arts, le Festival de Monte-Carlo a pleinement justifié son titre en nous offrant un spectacle étourdissant de jeunesse dans son palais Garnier du bord de la Méditerranée, un opéra-sérénade inconnu de Gluck, *le Cinesi, les Chinoises.*

Bien avant *Orphée, Armide* et les *Iphigénie*, Gluck, âgé de quarante ans, écrivit en 1754 *le Cinesì (les Chinoises)*, sur un livret de Métastase, pour une fête donnée en l'honneur de l'impératrice Marie-Thérèse, qui en avait elle-même chanté une première version, mise en musique par Caldara quand elle avait dix-huit ans.

Trois jeunes filles ravissantes s'ennuient dans un salon chinois à la mode du temps, quand arrive Silango, le frère de l'une d'elles. Minauderies, esquisses de flirts, on décide de jouer au théâtre ; chacune exposera une situation (en récitatif), puis chantera une grande scène : Lisinga (alto) empruntera la tragique figure d'Andromaque ; Sivène (soprano) sera une nymphe amoureuse et moqueuse à qui le berger Silango donnera la réplique, et la dernière, Tangia (alto) incarnera un jeune fat rentrant de Chine, selon lequel les Chinois ne sont que des sots, car il n'est bon bec que de Rome ou de Paris.

Trois scènes, trois styles : dramatique, pastoral, bouffe. Une grande ouverture, avec quelques « chinoiseries » d'instrumentation, un fringant quatuor final. La musique de Gluck brille de mille feux, attisée par René Jacobs, aussi merveilleux chef baroque que chanteur virtuose, à la tête d'un tout jeune ensemble, le Concerto Köln, qui n'a pas grand-chose à envier déjà à l'Orchestre du XVIIIe siècle, de Franz Brüggen ou à la Petite Bande.

A vrai dire, cette musique scintillante et spirituelle comme du Mozart (qui naîtra seulement trois ans plus tard...), d'une somptueuse écriture vocale, on se cramponne pour l'écouter tant elle est emportée, emballée, presque éclipsée par un spectacle d'un esprit et d'une cocasserie irrésistibles, si bien qu'on ne sait plus si c'est le compositeur ou le metteur en scène qui a du génie, ou tous les deux...

JACQUES LONCHAMPT.

(Lire la suite page 9.)

Dates

RENDEZ-VOUS

Dimanche 3 mai. – *Paris :* Jacques Chirac rencontre le chancelier ouest-allemand Helmut Kohl. – *Pékin :* visite de J.-B. Raimond (jusqu'au 5).

Lundi 4 mai. – *Paris :* visite officielle du président camerounais Paul Biya (jusqu'au 7).

Mardi 5 mai. – *Johannesburg :* le principal mouvement de masse anti-apartheid (UDF) appelle à deux journées de manifestation (5 et 6).

Mercredi 6 mai. – *Strasbourg :* 80e session du comité des ministres du conseil de l'Europe. *Islamabad :* visite de J.-B. Raimond (jusqu'au 8) ; *Johannesburg :* élections législatives.

Jeudi 7 mai. – *Strasbourg :* réunion des ministres des affaires étrangères de la CEE ; *Londres :* élections municipales ; *Washington :* M. Genscher, ministre ouest-allemand des affaires étrangères, rencontre M. Shultz.

Vendredi 8 mai. – *Pékin :* visite du secrétaire général de l'ONU, J. Perez de Cuellar (jusqu'au 14).

Samedi 9 mai. – *Paris :* manifestation contre l'apartheid organisée par la Jeunesse communiste.

Dimanche 10 mai. – *La Valette :* élections législatives.

Le Monde
7, RUE DES ITALIENS,
75427 PARIS CEDEX 09
Télex MONDPAR 650572 F
Télécopieur : (1) 45-23-06-81
Tél. : (1) 42-47-97-27

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*
Gérant :
André Fontaine,
directeur de la publication
Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)
Durée de la société :
cent ans à compter du
10 décembre 1944.
Capital social :
620.000 F
Principaux associés de la société :
Société civile
« Les Rédacteurs du *Monde* »,
Société anonyme
des lecteurs du *Monde*,
Le Monde-Entreprises,
MM. André Fontaine, *gérant*,
et Hubert Beuve-Méry, *fondateur*.
Administrateur général :
Bernard Wouts.
Rédacteur en chef :
Daniel Vernet.
Corédacteur en chef :
Claude Sales.


Le Monde
PUBLICITE
S.A.
5, rue de Monttessuy, 75007 PARIS
Tél : (1) 45-55-91-82 ou 45-55-91-71
Télex MONDPUB 206 136 F


Imprimerie
du « Monde »
7, r. des Italiens
PARIS-IXe

Commission paritaire des journaux et publications, nº 57 437
ISSN : 0395 - 2037

Le Monde
TÉLÉMATIQUE
Composez 36-15 - Taper *LEMONDE*

ABONNEMENTS
TÉL : (1) 42-47-98-72

3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE			
354 F	672 F	954 F	1 200 F
TOUS PAYS ÉTRANGERS PAR VOIE NORMALE			
687 F	1 337 F	1 952 F	2 530 F
ÉTRANGER (par messageries)			
I. – BELGIQUE/LUXEMBOURG/PAYS-BAS			
399 F	762 F	1 089 F	1 380 F
II. – SUISSE, TUNISIE			
504 F	972 F	1 404 F	1 800 F

Par voie aérienne : tarif sur demande.
Changements d'adresse définitifs ou provisoires : nos abonnés sont invités à formuler leur demande deux semaines avant leur départ. Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.
Veuillez avoir l'obligeance d'écrire tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

Le Monde USPS 765-910 is published daily, except Sundays for $ 460 per year by Le Monde c/o Speedimpex, 45-45 39 th Street, L.C.I., N.Y. 11104. Second class postage paid at New-York, N.Y. postmaster : send address changes to Le Monde c/o Speedimpex U.S.A., P.N.C., 45-45 39 th Street, L.I.C., N.Y. 11104.

Il y a cent cinquante ans, le 2 mai 1837

Comment naquit le monopole des télécommunications

Il y a cent cinquante ans naissait le monopole des télécommunications. Le 2 mai 1837, Louis-Philippe signait en effet une loi réglementant le télégraphe de Claude Chappe au profit exclusif de l'Etat. C'est cette loi qui, jusqu'à la récente modification du code des PTT, ces dernières années, a régi télégraphe, téléphone, radio et télévision en France et inspiré de nombreuses législations étrangères.

AU service de gouvernements forts ou absolus, le télégraphe aérien, inventé par Claude Chappe, a pu s'établir, s'étendre et fonctionner sans problèmes jusqu'en 1830, et cela sans la protection d'aucune loi. Tout change avec l'avènement de Louis-Philippe, période où souffle – déjà – le vent du libéralisme. Jusque-là, le télégraphe avait été au service exclusif de l'Etat, quoique sa rapidité (pour l'époque) *aurait bien intéressé* les milieux d'affaires, surtout les banquiers. Claude Chappe avait un moment songé à mettre sa découverte au service du commerce et même de la presse, mais Bonaparte, sous le Consulat, s'y était opposé.

Un financier, Alexandre Ferrier, après *consultation des plus éminents juristes du* moment, décide de créer des lignes télégraphiques privées en France, fonde une compagnie à cet effet et met en route une première ligne entre Paris et Rouen.

L'administration télégraphique, fort inquiète, réalise qu'étant maintenant dans *un Etat de droit, elle est sans protection* juridique. Son directeur, Alphonse Foy, tente d'obtenir la promulgation d'une loi garantissant le monopole de l'Etat, et soumet à plusieurs reprises des projets au président du conseil.

Mais le ministre de l'intérieur a, en ces années 1831-1834, *d'autres préoccupations* plus urgentes, il se contente, par des manœuvres dilatoires, à la limite de la légalité, de décourager Ferrier et ne se presse pas de faire étudier et voter une loi.

Les choses restent en l'état jusqu'en 1836, année où éclate un scandale à Bordeaux. *Depuis quelque temps*, les agents de change et les assidus de la Bourse de cette ville commencent à trouver étrange le « flair » particulier de deux banquiers bordelais, les frères Blanc. Ceux-ci, un ou deux jours avant l'arrivée du courrier transmettant la cote, vendent avant la *baisse, ou achètent avant la hausse*, réalisant de fructueuses opérations sur la rente d'Etat, le fameux 3 %, base des fortunes de l'époque.

Manifestement ces gens sont renseignés, mais comment ? C'est toute la question. Comme, dans le monde de l'argent, *on ne croit guère aux divinations*, une seule solution apparaît : le télégraphe (Chappe bien entendu, le seul existant à l'époque). Les particuliers n'ayant pas accès à ce moyen, réservé au gouvernement, cela suppose des complicités, et une enquête discrète est ordonnée.

Un signal d'erreur bien opportun

Une surveillance attentive est donc instaurée à Paris, Tours et Bordeaux, lieux par où transitent les dépêches. Pourtant malgré la vigilance accrue des directeurs et inspecteurs, aucun indice n'apparaît, le mystère demeure, et les opérations continuent...

Comment les frères *Blanc* parvenaient-ils à détourner à leur profit un système de communication parfaitement contrôlé par l'administration publique et qui ne transportait que des messages dûment agréés par le gouvernement ? Le piratage du télégraphe, particulièrement ingénieux, utilisait habilement un des principes de son fonctionnement.

Une ligne comme Paris-Bayonne, qui comportait cent dix postes, était fractionnée en trois tronçons (séparés par deux directions) Paris-Tours, Tours-Bordeaux et Bordeaux-Bayonne. Le rôle des directeurs intermédiaires consistait à traduire les dépêches transmises en signaux Chappe, à les distribuer aux autorités locales, si elles leur étaient adressées, ou *au contraire à les retransmettre* au-delà si nécessaire. Mais, détail important, avant de recoder ces dépêches, le directeur corrigeait (on disait purger à l'époque) le texte des erreurs qu'il pouvait comporter. Une dépêche de cent cinquante signaux, reprise par trente postes, donne lieu à qua*tre mille trois cent cinquante* répétitions, des confusions sont donc inévitables, et, dès l'origine, on avait prévu le fait et mis au point une procédure spéciale.

Lorsqu'un stationnaire s'apercevait qu'il avait mal répété un signal porté au « fini », c'est-à-dire terminé (il existait *des règles de manœuvre* réglementaire), ne pouvant l'annuler, le poste suivant ayant déjà noté, il arborait un signal particulier dit signal d'erreur, puis reprenait la bonne figure. Dans ce cas, les trois signaux, le mauvais, celui d'erreur et le bon, correctement reproduit, cheminaient sur toute la ligne et parvenaient à la direction suivante, où le signal suivi d'erreur était annulé par le traducteur et disparaissait de la dépêche finale (mais non des procès-verbaux des *différentes divisions*).

C'est ce signal d'erreur que les frères Blanc ont utilisé pour recevoir par télégraphe des informations boursières de Paris. Encore fallait-il, pour les acheminer jusqu'à Bordeaux, passer l'étape difficile de Tours, où les informations « pirates » auraient *été annulées par le* traducteur. Pour y parvenir, les banquiers bordelais ont conçu un système digne du meilleur roman-feuilleton.

En voici la trame : à Paris, un ex-soldat, nommé Franck, pensionnaire de l'hôtel des Invalides, disposant de beaucoup de loisirs, se rendait chaque jour à la Bourse prendre connaissance du cours de la rente. Chaque fois que les variations de la cote étaient supérieures ou inférieures à 25 centimes, il en informait un correspondant à Tours, opération parfaitement licite, seul le moyen en était quelque peu insolite.

Notre informateur confectionnait, sur-le-champ, un paquet-échantillon confié à la malle-poste pour la ville de Tours. Lorsque la rente avait monté de 25 centimes, le paquet contenait un gant de couleur, si la hausse excédait 50 centimes, c'était alors un gant blanc. En cas de baisse, des bas ou des cravates remplaçaient les gants. A une époque où nombreux étaient les illettrés, ce procédé n'avait rien d'exceptionnel et, en tout cas, rien d'illégal. Ce premier comparse ne fut d'ailleurs pas inquiété lors du procès ultérieur.

Le destinataire tourangeau de ces envois était un dénommé Pierre Guibout, employé comme stationnaire à la direction de Tours au poste tête de ligne côté Bordeaux, place de choix donnée aux agents instruits et particulièrement expérimentés. Son emploi, comme celui de ses confrères, lui laissait alternativement une matinée ou une soirée libre, et, comme beaucoup de ses collègues, il arrondissait ses fins de mois par un travail annexe. A domicile sur un métier manuel, il tissait des bas, que son épouse, couturière et modiste, écoulait aux environs. Ces activités *apportaient une magnifique* « couverture » aux envois d'échantillons.

Au reçu des échantillons, il lui était facile, avec un complice nommé Lucas, d'introduire au hasard d'une dépêche un signal particulier, convenu avec ses comparses et annulé aussitôt par le signal *d'erreur. Ce signal variable*, et pas trop fréquent, réussissait à passer inaperçu au milieu d'autres erreurs.

Le réceptionnaire de ces avis était un ancien stationnaire de Lyon nº 1 (également tête de ligne), lequel avait donné sa démission pour venir résider à Bordeaux. Il semble bien, d'ailleurs, que cet homme dénommé Pierre Renaud ait été l'inspirateur de l'opération. Installé d'abord dans une chambre d'auberge, puis dans un meublé à une centaine de mètres et en vue de la tour Saint-Michel, point d'arrivée de la ligne de Paris, il passait ses journées à inscrire tous les signaux qui passaient devant ses yeux.

Insuffisance des arguments

Il lui était facile d'en extraire le signal attendu et, le soir, d'en aviser les commanditaires et bénéficiaires, les frères jumeaux (ce qui ne facilita pas l'enquête) Louis-Joseph et Louis-François Blanc, lesquels savaient faire fructifier le renseignement. Le nombre de messages était important, puisque l'enquête releva cent vingt et un envois de paquets entre août 1834 et août 1836, dernier envoi, suivant l'arrestation de Guibout.

Le système, très astucieux, parfaitement au point, aurait pu durer longtemps et semblait imparable, la première enquête n'obtint d'ailleurs aucun résultat.

Pourtant, comme dans tous les bons romans, la morale fut sauve et le procédé découvert. Nous allons voir comment en lisant cet extrait de l'acte d'accusation du procès en assises que le gouvernement engagea à Tours au mois de mars 1837.

« *Mais le mystère fut bientôt éclairci, Coitteau (?), l'un des amis de Lucas, le second stationnaire, l'avait soigné dans sa dernière maladie, et celui-ci lui avait confié en mourant que deux bourgeois étaient convenus entre lui et Lucas qu'ils feraient passer par le télégraphe qu'ils dirigeaient des signaux particuliers, que chacun d'eux reçut d'abord une somme de 1 500 francs, qu'ils touchaient, de plus, 150 francs par mois et 20 francs par nouvelle favorable, que la malle de Paris apportait à Guibout des paquets de gants dont la couleur annonçait la nouvelle. Lucas, en donnant ces détails à Coitteau, lui dit : « Tu es mon camarade, tu n'as » qu'à dire à Guibout que je t'ai appris » les rapports qui existaient entre lui et » une société de bourgeois, et il te fera » probablement participer aux avantages » que nous en retirons.* »

Mais Guibout, qui, semble-t-il, voulait garder pour lui ce bon « filon », eut le tort *d'opposer les dénégations les plus fortes*, en disant : « *Lucas avait sans doute le délire.* » Coitteau ne garda pas la confidence et, la jalousie aidant – Guibout était devenu riche, – la nouvelle parvint vite aux oreilles de Bourgoing, le directeur, et notre Guibout fut arrêté le 18 août 1836.

L'enquête fut très complète et laissa peu de détails dans l'ombre. Le gouvernement, harcelé par l'opposition, décida de faire un exemple et traduisit Guibout (déjà destitué par son administration), Renaud et les frères Blanc en cour d'assises. Le procès, qui passionna la France entière, fut jugé à Tours les 11, 12, 13 et 14 mars 1837. Mais le résultat ne fut pas celui escompté par l'autorité, car la faute professionnelle incontestable de Guibout ne concernait que l'administration télégraphique ; pour les autres chefs d'accusation, la notion de crime ne pouvait exister. En effet, il n'y avait aucune loi interdisant d'utiliser un télégraphe à des fins particulières, ce que les avocats n'eurent aucune peine à démontrer.

C'est ainsi que, le 14 mars 1837, la cour d'assises d'Indre-et-Loire prononça un *arrêt d'absolution à l'égard de Guibout et* des frères Blanc, les condamnant seulement aux dépens.

Le gouvernement, qui connaissait la faiblesse de ses arguments, n'avait pas attendu l'issue du procès, et, dès le 1er mars 1837, il déposait un projet de loi *qui, curieuse coïncidence, fut discuté et* voté le 14 mars, jour même de la conclusion du procès. Le 21 mars, la Chambre des pairs entérina la proposition, et c'est ainsi que, le 2 mai 1837, Louis-Philippe signa cette loi dite du monopole. Promulgué le 7 mai, ce texte, après le télégraphe, a *réglementé le téléphone, la radio*diffusion et la télévision jusqu'à nos jours.

MICHEL OLLIVIER,
chercheur en histoire des télécommunications.

CORRESPONDANCE :

« Les pensionnés de Pondichéry »

A la suite de l'article de Patrice Claude, « Les pensionnés de Pondichéry » (*le Monde du 2 avril*), nous avons reçu un abondant courrier, dont nous avons extrait cinq lettres :

M. Koumarane, secrétaire général de Navasharat (association franco-indienne) écrit :

Peut-on, aujourd'hui, parler de la présence française en Inde ? *Pondichéry* est-il vraiment, comme le souhaitait le pandit Nehru, une fenêtre ouverte sur la France ? J'aurais tendance à penser que Pondichéry est une fenêtre plongée dans une mi-obscurité. Cependant quelques espoirs y sont en éveil. Les quelques milliers (environ vingt-cinq mille) de citoyens français de langue et de culture tamoules font de leur mieux pour que la France ait son propre rayonnement à Pondichéry. Ils ont un lycée français, une Alliance française, des départements d'études françaises à l'université, des collèges et des écoles publiques ou privées, des librairies pour apprendre la langue de Balzac ou pour avoir un aperçu de la littérature française.

M. Bellegarde, président fondateur de l'Association des Français de l'Inde et Amitié franco-indienne, souligne :

Votre correspondant fait le reproche à mes compatriotes de considérer la France comme une « *vache à lait pour lui soutirer des prébendes* » et il signale un certain nombre de combines et magouilles dont ils se rendraient coupables (...).

Ces procédés malhonnêtes ne peuvent, toutefois, être rendus possibles que par la carence (ou vénalité) des responsables chargés de veiller à la stricte application des textes de lois ou règlements.

Mme Jacqueline Lernie-Bouchet écrit de son côté :

Les fonctionnaires du consulat français finissent par confondre les véritables Pondichéryens (les anciens habitants des quatre comptoirs) avec tous ceux qui, d'après M. Patrice Claude, font, depuis les années 80, le commerce du « joli passeport bleu » (...). Les « prévôts » présents ont manqué à leur obligation de réserve en tenant les propos rapportés. Au lieu de s'intéresser au sort des ressortissants français, ce qui est leur devoir, ils préfèrent laisser à des subalternes l'occasion de se conduire en « petits chefs » mal intentionnés envers leurs compatriotes (patrie *étant pris* dans son *sens étymologique :* la terre des pères), de nationalité française ou indienne et prêts à « rendre service » à qui saura les récompenser. Parce qu'ils sont *recrutés localement à un taux largement* inférieur à celui pratiqué pour les expatriés, ces subalternes, de nationalité française, ne peuvent que rester sur place. Ils ne demandent peut-être pas mieux que de « lever l'ancre ».

M. Michel Gorlier, responsable du Rassemblement gaulliste de Pondichéry, estime :

Ouf !, *l'omert* à est rompue. En effet, depuis peu *une conscience est née !* Les 30 % de Français éclairés résidant à Pondichéry et ceux plus nombreux en métropole, s'accordent à penser que la situation est telle qu'ils ne peuvent et ne doivent plus observer un silence prudent quand l'intérêt général est en jeu...

Les instances officielles, comme les députés *et sénateurs*, qui ont connaissance de l'affligeante et scandaleuse situation de Pondichéry, « *ont intérêt à être vigilants et à réaliser un changement de mentalité nécessaire. Sinon, c'est toute la communauté française résidant en Inde et les intérêts de la France qui risquent, à terme, d'être discrédités à la fois par les autorités indiennes et par l'opinion publique internationale* ».

Enfin, M. Ludovic Sanjivy, ancien élève du lycée français de Pondichéry, regrette que l'auteur de l'article, dont il « ne conteste pas la bonne foi, ait oublié la douloureuse situation des gens sans terre, victimes des aléas de l'histoire à Pondichéry ». *Il regrette ce qu'il appelle* « la partialité » *de l'auteur sur certains points de l'article.*



A Strasbourg

MM. Chirac et Kohl vont tenter d'harmoniser leurs vues sur la CEE et le désarmement

M. Chirac devait rencontrer le chancelier Kohl le dimanche 3 mai à la préfecture de Strasbourg. Le premier ministre français et le chancelier ouest-allemand se retrouvent pour le déjeuner, qui sera suivi d'une séance de travail et d'une conférence de presse commune. L'ordre du jour de ces entretiens comporte essentiellement deux volets : les questions communautaires et celles du désarmement nucléaire telles qu'elles sont posées aux Européens après les dernières propositions de M. Gorbatchev. De son côté, M. Raimond est allé, jeudi, exposer à différents responsables américains, à l'occasion d'un bref déplacement à Washington, la position française sur ce sujet.

Dans le malaise encore relativement discret, mais bien réel, qui se manifeste dans les relations franco-allemandes, les problèmes de la CEE ne sont sans doute pas les plus spectaculaires, ni même les plus nouveaux, mais on se garde de les sous-estimer à Paris. Le dossier agricole, en particulier, présente un certain nombre de points de désaccord technique entre les deux capitales.

Le premier est celui du démantèlement des montants compensatoires monétaires positifs, souhaité par la France mais refusé par la RFA. Ce système déjà ancien d'aide à l'exportation agricole joue en faveur des agriculteurs de la République fédérale, pays à monnaie forte, contre les Français ; or la majorité au pouvoir à Bonn a pris à l'égard de ses électeurs ruraux des engagements qu'elle entend honorer. On ne désespère pas, toutefois, du côté français, d'obtenir prochainement de M. Kohl un compromis qui pourrait être ensuite généralisé au sein des Douze. Cette épineuse question n'est d'ailleurs pas la seule qui reste à régler dans le domaine agricole : de réelles dissonances franco-allemandes se manifestent aussi en ce qui concerne la taxation des matières grasses végétales et la fixation du prix des céréales.

De même s'agissant du budget de la Communauté, qui affiche un déficit d'au moins 5 milliards d'ECU (environ 35 milliards de francs) pour 1987. Les Allemands manquent pour le moins d'enthousiasme à l'égard d'une éventuelle augmentation du taux de TVA de 1,4 à 1,6 %, considérant qu'il s'agit plus d'une sorte de fuite en avant que de la vraie réforme de la politique agricole commune dont ils souhaiteraient l'examen.

Il reste que, l'actualité aidant, ce sont surtout les problèmes du désarmement nucléaire qui ont suscité à Paris quelques « inquiétudes allemandes ». Ce n'est pas tant le chancelier Kohl qui préoccupe M. Chirac (ou son ministre de la défense, M. Giraud) : ce serait plutôt le ministre des affaires étrangères, M. Genscher, et, avec lui, un certain nombre d'autres responsables politiques de RFA, au sein du Parti libéral, ou même, quoique dans une moindre mesure, de la CDU chrétienne-démocrate. La double « option zéro » telle qu'elle est aujourd'hui proposée par M. Gorbatchev – démantèlement des euromissiles, mais aussi des fusées nucléaires intermédiaires à courte portée (SRINF) – a en effet à Bonn des adeptes influents. A commencer, même si les choses ne sont pas dites aussi clairement dans les discours officiels, par le chef de la diplomatie ouest-allemande. Sans parler, naturellement, de l'opposition social-démocrate.

Dans quelle mesure M. Kohl pourra-t-il résister à la pression de ses alliés du FDP, de certains de ses amis de la CDU et, sans doute plus que tout, d'une opinion allemande prompte à estimer qu'il ne faut pas, en l'occurrence, se montrer plus royaliste que le roi, autrement dit que Washington ? C'est la question que l'on se pose à Paris avec une certaine anxiété, convaincu que l'on y est de la nécessité de ne pas échanger contre de vagues propos sur la réduction des forces conventionnelles en Europe (et de l'arsenal central soviétique, qui, pour avoir une portée « transatlantique », n'en est pas moins une menace permanente pour l'Europe aussi) la suppression des fusées nucléaires qui, actuellement, protègent la partie occidentale du continent.

La France est de plus en plus convaincue que, sur un tel sujet, la précipitation n'est pas de mise, quelle que soit la hâte du président Reagan de conclure un accord de paix avec l'URSS. C'est ce que M. Raimond est allé dire, jeudi, aux dirigeants américains, quitte à assurer que *« le fait de prendre un temps de réflexion ne signifie pas faire traîner les choses en longueur »*. C'est là un langage que le chancelier Kohl devrait pouvoir entendre, et même partager, estime-t-on à Paris, où l'on observe que le chef du gouvernement de Bonn n'a jamais apprécié, dans le passé, qu'on le presse de se décider. De ce point de vue, l'insistance de M. Shultz auprès de ses alliés européens en général, et des Allemands en particulier, peut être pour M. Chirac, dimanche à Strasbourg, un renfort paradoxal.

BERNARD BRIGOULEIX.

ÉTATS-UNIS

La Maison Blanche dément toute implication de M. Reagan dans l'aide privée aux « contras »

Washington (*AFP*). – La Maison Blanche a démenti, le vendredi 1er mai, que le président Reagan ait eu une discussion avec le lieutenant-colonel Oliver North et avec M. Robert McFarlane, à l'époque membres du Conseil national de sécurité, à propos d'un important don privé aux « contras », à un moment où toute aide américaine était interdite par le Congrès. Le *Washington Post* s'était référé, le même jour, à un tel entretien en citant un rapport qui avait été « perdu » par le FBI. Le directeur du FBI, M. William Webster, avait fait état récemment de ce rapport devant la commission du renseignement du Sénat.

S'appuyant sur le rapport Tower consacré à l'Irangate, les souvenirs du président et les documents de la présidence, le porte-parole de la Maison Blanche, M. Marlin Fitzwater, a déclaré : *« A ma connaissance, cette discussion n'a jamais eu lieu. »*

Selon le *Washington Post*, c'est la première fois qu'il était établi que le colonel North avait parlé directement au président.

VENEZUELA

Violentes manifestations d'étudiants contre la hausse des prix des transports en commun

Caracas (*AFP*). – Trente-trois personnes ont été blessées, le jeudi 30 avril, à Caracas au cours de violentes manifestations d'étudiants contre la hausse de 50 % des tarifs des transports en commun. Selon une information non confirmée, un étudiant aurait trouvé la mort pendant les affrontements avec la police. Le gouvernement social-démocrate du président Jaime Lusinchi a accusé, vendredi, des *« agitateurs professionnels »* et des *« activistes d'extrême gauche »* d'être à l'origine des troubles.

De leur côté, les porte-parole des étudiants, sans exclure la présence de *« provocateurs »*, ont accusé la police d'avoir agi avec une violence inhabituelle et gratuite contre les manifestants.

Avant d'affecter sérieusement la capitale, jeudi, les troubles avaient commencé lundi dans la ville universitaire de Merida (sud-ouest du pays) et à San-Cristobal. L'université centrale de Caracas a été occupée par la police. – (*AFP.*)

Le premier ministre aura « des entretiens prolongés » avec M. Gorbatchev

M. Jacques Chirac fera une visite officielle à Moscou du 14 au 16 mai, a-t-on annoncé le jeudi 30 avril simultanément à Moscou et à Paris, mettant ainsi fin à l'incertitude qui avait régné ces dernières semaines sur ce voyage. Le premier ministre sera de retour à Paris le 17 (*le Monde* du 2 mai).

Le porte-parole de l'Hôtel Matignon, M. Denis Baudouin, a déclaré que M. Chirac aurait *« des entretiens importants et prolongés avec M. Mikhaïl Gorbatchev »*. Il a ajouté que le premier ministre participerait également à une émission de télévision *« à destination des Soviétiques »*. Il devrait aussi se rendre à l'Académie des sciences. Comme on demandait à M. Baudouin si le premier ministre rencontrerait M. Sakharov, il a répondu : *« S'il vient à l'Académie des sciences, M. Chirac sera heureux de le rencontrer. »*

La préparation du voyage de M. Chirac avait été perturbé par le chassé-croisé d'expulsions entre diplomates français et soviétiques qui avait suivi l'affaire de la fusée Ariane, et Moscou a beaucoup tardé à répondre aux propositions de dates formulées à la mi-février par la France pour la visite du premier ministre. Ce sont finalement ces dates, cependant, qui ont été retenues.

La visite de M. Jean-Bernard Raimond à Pékin

Relance des échanges entre la France et la Chine

Le ministre des affaires étrangères, M. Jean-Bernard Raimond, devait quitter Paris le samedi 2 mai pour Pékin, où il séjournera de dimanche à mardi, et pour Islamabad, où il se rendra mercredi et jeudi.

PÉKIN
de notre correspondant

Il s'agit de la première visite d'un ministre français des affaires étrangères en Chine depuis celle de M. Roland Dumas en septembre 1985, et de la plus importante d'un membre du gouvernement depuis le retour de la droite au pouvoir. M. Raimond devait s'entretenir avec les principaux responsables chinois et espérait être reçu par M. Deng Xiaoping. La dernière visite d'un dirigeant chinois à Paris remonte à juin dernier : il s'agissait de M. Hu Yaobang, limogé depuis lors de son poste de secrétaire général du PCC. Les sujets de désaccord entre les deux pays étant rares, Français et Chinois feront le point des relations bilatérales et des grands problèmes internationaux. Nul doute que les Chinois interrogeront le ministre français sur la visite que M. Chirac devrait faire à Pékin en septembre, mais qui n'est pas encore certaine.

Une armée médiocre

Pékin accorde beaucoup d'importance à l'Europe et à la politique française d'indépendance. Les Chinois soutiennent la politique nucléaire de Paris et sont fort intéressés par le programme Eurêka. Une Europe forte tenant tête à l'URSS mais qui ne soit pas trop dépendante de l'autre superpuissance est conforme à leurs intérêts. Les Chinois sont par ailleurs préoccupés par la question cambodgienne, qui demeure le principal obstacle à toute normalisation de leurs relations avec l'URSS, et suivent avec intérêt les efforts de la France, qui a proposé à plusieurs reprises ses bons offices pour trouver une solution à la crise.

Mais Pékin – comme Paris – considère que la position de la France en Chine est trop faible : sur le plan commercial, elle se place loin derrière les principaux partenaires du pays et même derrière d'autres puissances européennes (RFA, Italie, Grande-Bretagne). Les exportations de céréales se sont effondrées ces dernières années, celles de produits semi-finis ont subi de plein fouet la baisse du dollar, celles des PMI ont fortement chuté. Ce qui fait qu'en dépit de plusieurs gros contrats (centrale nucléaire de Daya-Bay, centrale thermique de Dagang, World Trade Centre de Pékin...), 1986 a été une année médiocre : environ 10,5 milliards de francs d'importations et d'exportations, selon les chiffres français, que contestent les Chinois. Ceux-ci se plaignent du déséquilibre des échanges, en bonnes partie dû à leur insuffisante capacité d'exportation. La France demeure bien placée sur d'autres grosses affaires et compte renforcer son implantation dans les différentes provinces. Mais ses entreprises ne sont pas toujours assez compétitives, et la Chine manque de devises.

Un autre volet des relations franco-chinoises, susceptible de favoriser les échanges commerciaux, est la coopération scientifique et technique. Celle-ci vient de recevoir un important coup de fouet en 1987 avec une augmentation du tiers de ses crédits publics accompagnée d'une réorientation dans un sens moins académique et plus pratique, dans des domaines (nucléaire, télécommunications, transports ou espace) où l'industrie française est bien placée.

Dans le domaine culturel, l'accent se déplace également vers une amélioration qualitative de la coopération et vers une meilleure corrélation avec le monde économique : le niveau des étudiants chinois envoyés en France (1 700 contre 100 français en Chine) sera relevé par la préparation sur place d'un DEA (littérature et civilisation françaises à Wuhan, puis linguistique à Pékin) – une expérience encore unique à l'étranger – par la formation en français de médecins (à Shanghai et à Tianjin), de scientifiques (à Wuhan), de juristes et de gestionnaires, de traducteurs et d'interprètes scientifiques et techniques...

PATRICE DE BEER.

Les juridictions constitutionnelles en Europe

Le système français brille par sa simplicité

LISBONNE
de notre envoyé spécial

Un système de contrôle de conformité des lois à la Constitution d'une très grande simplicité. Tel est apparu, au cours de la septième Conférence des cours constitutionnelles européennes, qui a eu lieu à Lisbonne du lundi 27 au mercredi 29 avril (*le Monde* du 29 avril et du 2 mai), à la lumière des approches comparatives d'ensemble ou des exemples puisés dans les expériences de divers pays, le dispositif français.

Le mérite essentiel n'en revient pas, du reste, au Conseil constitutionnel, lui-même chargé à la fois de « gérer » ce contrôle et de veiller, au fil des années et des décisions successives, à la cohérence et à l'enrichissement de son contenu.

Ce sont les « règles du jeu » fixées par la Constitution en 1958, et considérablement enrichies par l'initiative de M. Giscard d'Estaing en 1974 (la possibilité de saisine parlementaire) qui sont les principaux ressorts de cette simplicité.

Cette situation tient, en effet, au caractère préventif et abstrait du contrôle de constitutionnalité tel qu'il est mis en œuvre en France. Les lois, les règlements des assemblées parlementaires ou les traités internationaux que le Conseil constitutionnel doit ou peut, selon les cas, être conduit à examiner ne sont pas encore en vigueur lors de cet examen.

En sorte que les modifications ou retranchements qui s'imposent éventuellement, après les décisions du Conseil constitutionnel, sont effectués aussitôt après cet examen et avant la promulgation des textes dont la conformité à la Constitution ne peut plus, ensuite, en règle générale, être contestée.

Seules exceptions : le premier ministre peut soumettre au Conseil constitutionnel des textes déjà entrés en vigueur dans le cadre de la vérification de la répartition des compétences entre la loi et le règlement. D'autre part, le Conseil constitutionnel a admis, en janvier 1985, que *« la régularité au regard de la Constitution d'une loi déjà promulguée peut être utilement contestée à l'occasion de l'examen de dispositions législatives qui la modifient, la complètent ou affectent son domaine »*. Seule la loi nouvelle pourrait éventuellement s'en trouver directement modifiée.

A l'inverse, il a été observé au cours de la septième Conférence des cours constitutionnelles européennes que *« le contrôle* a posteriori *est plus généralisé et surtout plus commun dans les systèmes connaissant une juridiction constitutionnelle institutionnelle »*.

Dans certains pays, il n'est pas prévu de contrôle préventif des normes. Le plus souvent ce type de contrôle n'est qu'une exception ou l'un seulement des éléments d'un ensemble diversifié et généralement assez complexe.

Les inconvénients du système de contrôle préventif abstrait ont souvent été dénoncés. On lui reproche de figer une conception que nul cas concret, nulle évolution des mœurs et du droit après l'entrée en vigueur des textes ne peut venir remettre en cause. Il est par son « abstraction » même, objectent encore ses détracteurs, incapable de sanctionner les conséquences dommageables du point de vue constitutionnel de l'application d'un texte par définition inaperçues à ce stade préalable.

Mais les inconvénients du contrôle *a posteriori* combinés avec ces systèmes complexes et diversifiés ne sont pas moindres. A quand faire remonter l'effet d'une déclaration d'inconstitutionnalité qui survient parfois des années après l'entrée en vigueur d'un texte souvent lourd de conséquences irréversibles ? Surtout, comment faire appliquer alors ces décisions ?

Controverses périodiques

Si le Conseil constitutionnel peut connaître aussi, dans une certaine mesure, ce dernier problème, ses difficultés ne se comparent pas à celles que peuvent rencontrer d'autres cours constitutionnelles hors de France. Ainsi, les responsables du Tribunal constitutionnel fédéral d'Allemagne reconnaissaient-ils qu'il leur arrive régulièrement de lancer des *« appels »* au législateur allemand afin qu'il modifie ultérieurement telle ou telle règle ou disposition. Dans bien des cas le Tribunal constitutionnel de RFA ne peut se faire entendre...

Au Portugal, où les conventions internationales, en vertu d'un système complexe de référence, ont une valeur supralégislative mais infraconstitutionnelle, les deux Chambres de la Cour constitutionnelle développent une jurisprudence contradictoire à propos des conséquences de violations de conventions internationales par les lois internes de ce pays. Les dispositions en vigueur au Portugal sont du reste telles qu'un article du traité de Rome peut, à tout moment, être contesté, ce qui risque d'entraîner un jour ou l'autre des situations relativement confuses en cas de contradiction avec la Constitution portugaise.

Les travaux de la septième Conférence des cours constitutionnelles européennes ont montré que le franchissement supposé ou réel des frontières, qui doivent séparer le législateur de ses « juges », engendre dans de nombreux pays des controverses périodiques.

La France n'échappe pas à ce sort commun. Mais le Conseil constitutionnel devrait au moins trouver grâce aux yeux de certains de ses détracteurs et des citoyens en général puisqu'il offre aux uns et aux autres l'exemple précieux de cette simplicité assez rare de fonctionnement.

Ne serait-ce que parce qu'elle permet de concentrer toute l'attention... ou toutes les critiques sur le contenu de ses décisions sans qu'il soit besoin de s'égarer dans le labyrinthe des procédures.

MICHEL KAJMAN.

Le Québec va adhérer à la Constitution canadienne

(Suite de la première page.)

« C'est un grand jour pour le Canada », a déclaré M. Mulroney. *« Nous pouvons avoir confiance en l'avenir du Québec au sein de la Confédération canadienne »*, a renchéri M. Bourassa, premier ministre de la province francophone, qui avait défini l'an passé les cinq conditions posées par le Québec pour donner son adhésion à la Constitution.

Un projet d'accord détaillé doit être rédigé, puis entériné, le 29 mai, lors d'une nouvelle conférence constitutionnelle entre les premiers ministres. Le texte sera ensuite présenté aux Assemblées législatives des provinces et au Parlement fédéral.

D'importants compromis

L'entente intervenue au lac Meech ne constitue donc qu'une première étape franchie au prix d'importants compromis. Quatre des privilèges que le Québec réclamait pour son propre compte ont dû être aussi accordés aux neuf autres provinces. Si l'accord est entériné, elles pourront ainsi obtenir des pouvoirs accrus en matière d'immigration (droit de regard dans la sélection à l'étranger et fixation d'un nombre d'immigrants proportionnel à leur population pouvant être augmenté de 5 % *« pour des raisons démographiques »*).

Elles disposeront en outre d'un droit de veto pour toute modification constitutionnelle relative aux institutions fédérales. Elles pourront réclamer des compensations financières lorsqu'il s'agira de transférer des pouvoirs provinciaux au gouvernement fédéral ou lorsqu'elles décideront de ne pas participer à certains programmes fédéraux. Elles auront enfin un droit de regard dans la nomination des juges de la Cour suprême, dont trois des neuf membres sont et resteront québécois.

Les provinces anglophones ont, quant à elles, fait une importante concession en acceptant de reconnaître que le Québec *« forme au sein du Canada une société distincte »*. L'entente précise, en outre, que *« l'Assemblée nationale et le gouvernement du Québec ont le rôle de protéger et de promouvoir le caractère distinct de la société québécoise »*.

Ces deux derniers points, considérés comme les *« éléments majeurs »* de l'entente par M. Bourassa, ont été les plus critiqués par les indépendantistes du Québec et par le Parti québécois, que dirige M. Pierre-Marc Johnson depuis le départ de M. Lévesque. Ils considèrent notamment que les droits linguistiques de la majorité francophone de la province ne sont pas explicitement garantis et redoutent que les *« tribunaux canadiens »* aient, de ce fait, le champ libre pour imposer au Québec un retour au bilinguisme, en s'appuyant sur la charte des droits et libertés. La Cour suprême du Canada doit prochainement statuer sur la langue ou les langues à utiliser au Québec dans l'affichage commercial.

L'entente a été accueillie plus favorablement à Ottawa par les partis d'opposition (libéral et néo-démocrate), qui avaient récemment approuvé la plupart des conditions posées par le Québec.

MARTINE JACOT.



Proche-Orient

Les négociations pour la paix

Amman dément l'existence d'un accord avec Jérusalem concernant la tenue d'une conférence internationale

Le chef de la diplomatie israélienne, M. Shimon Pérès, a démenti, le jeudi 30 avril, les rumeurs lui prêtant l'intention de provoquer la rupture du cabinet d'union nationale et l'organisation d'élections législatives anticipées. *« Mon objectif,* a-t-il souligné, *est d'instaurer des négociations directes entre Israël, la Jordanie et les Palestiniens »*, accusant ses partenaires du Likoud d'avoir sciemment organisé des fuites, *« afin de torpiller les efforts en vue de la réunion d'une conférence internationale de paix sur le Proche-Orient ».* Il a annoncé par ailleurs qu'il soumettra *« prochainement »* au cabinet israélien ses propositions en vue de la tenue de cette conférence.

Aux Nations unies, le secrétaire général de l'ONU, M. Javier Perez de Cuellar, a indiqué qu'il fera connaître sous peu son point de vue sur les chances de relance du processus de négociation au Proche-Orient dans un rapport qu'il publiera d'ici au 15 mai. Cependant, diplomates et responsables des Nations unies affichent un franc scepticisme devant les préparatifs de la conférence internationale menés par les dirigeants travaillistes israéliens et les Etats-Unis. *« Le plan américain n'est pas celui du secrétaire général de l'ONU »*, a confié à l'AFP un haut responsable de l'organisation internationale en laissant entendre, en outre, que le moment ne semblait pas encore mûr pour permettre aux Nations unies de lancer des invitations à une telle conférence internationale.

AMMAN
De notre correspondant

Plusieurs membres du gouvernement jordanien, dont le ministre de l'information, M. Mohamed El Khatib, et celui des territoires occupés, M. Marwan Dudin, ont démenti, le vendredi 1er mai, les informations en provenance d'Israël au sujet d'un accord entre le ministre israélien des affaires étrangères, M. Shimon Pérès, et le roi Hussein sur les modalités d'une conférence internationale sur le Proche-Orient. *« Je n'ai pas connaissance d'un quelconque développement concernant la possibilité de convoquer une telle conférence dans un futur proche »*, nous a notamment déclaré M. Dudin.

Ces informations et celles qui faisaient état, il y a quelques jours, d'une récente rencontre entre M. Pérès et le souverain hachémite à Londres agacent visiblement les dirigeants jordaniens. Chaque fois que le roi Hussein se rend en Europe, on peut s'attendre à de telles «révélations», et, comme par hasard, les fuites sont toujours d'origine israélienne. En tout état de cause, si une telle rencontre a eu lieu, ce qui reste à prouver, les Jordaniens (du moins ceux qui savent vraiment ce qu'il en est) ne l'admettront jamais. Les «révélations» israéliennes sont essentiellement à usage interne et s'inscrivent dans la querelle politique entre le premier ministre israélien, M. Itzak Shamir, et son rival travailliste, fait-on valoir dans les milieux gouvernementaux à Amman. *« Nous ne pouvons passer notre temps à démentir les ballons d'essai de M. Pérès. Vous entendrez probablement d'autres informations de ce genre dans les semaines à venir. Mais sachez qu'en ce qui nous concerne notre position n'a pas changé »*, soulignait un haut responsable jordanien.

Les autorités jordaniennes continuent de soutenir qu'une éventuelle conférence de paix devra avoir des pouvoirs étendus. Le scénario qu'elles envisagent actuellement est le suivant : une fois le principe de sa convocation accepté par toutes les parties concernées, les cinq pays membres du Conseil de sécurité de l'ONU discuteraient de ses modalités; puis les invitations seraient adressées, y compris à l'OLP, laquelle serait alors libre d'en accepter ou d'en refuser les termes : à savoir la reconnaissance des résolutions 242 et 338 du Conseil de sécurité de l'ONU et, selon toute vraisemblance, le renoncement à la violence. Etant entendu qu'en rejetant ces conditions, l'OLP s'exclurait elle-même des négociations.

Les dirigeants jordaniens semblent cependant compter sur l'Union soviétique pour amener le moment venu l'OLP à participer à la conférence dans le cadre d'une délégation jordano-palestinienne.

EMMANUEL JARRY.

LIBAN SUD

Un raid sur le camp de Myeh-Myeh fait 14 morts et 37 blessés

La chasse israélienne a effectué, le vendredi 1er mai, le raid le plus meurtrier de l'année contre le camp de réfugiés de Myeh-Myeh, à l'est de Saïda (43 kilomètres au sud de Beyrouth), tuant quatorze Palestiniens et en blessant trente-sept autres, en majorité des civils. Les appareils israéliens ont largué, en trois vagues, une quinzaine de bombes de 1 500 kilos chacune, selon un responsable militaire du camp.

Cinq permanences des trois composantes principales de l'OLP — le Fath, le Front démocratique (FDLP de M. Nayef Hawatmeh) et le Front populaire de libération de la Palestine (FPLP de M. Georges Habache) — ont été entièrement détruites, ont constaté les correspondants sur place. En outre, au moins quinze habitations du camp, qui abrite plus de deux mille réfugiés, ont été très gravement endommagées.

Selon un communiqué de l'OLP, qui qualifie ce raid de *« véritable massacre contre les civils »*, sept habitants — dont deux enfants de moins de quatre ans — et sept combattants ont été tués; vingt-deux civils, en majorité des femmes, des adolescents et deux enfants de moins de quatre ans, ont en outre, été blessés, ainsi que quinze combattants.

Aussitôt après le troisième bombardement, des habitants accourus sur les lieux tentaient de dégager des décombres le corps d'un enfant de deux ans qui jouait dans une des permanences, vide de combattants comme toutes les autres positions palestiniennes dans ce secteur, depuis le début du mois d'avril.

En effet, l'état d'alerte maximum avait été décrété dix jours plus tôt après que trois raids héliportés israéliens eurent été effectués en avril contre la région de Saïda, faisant quatre morts et dix-sept blessés.

La panique a gagné la population du camp, et plusieurs familles tentaient de fuir à pied, parmi les colonnes de fumée blanche, les sirènes d'alarme des ambulances et le bruit des tirs des batteries antiaériennes, vers les faubourgs de Saïda.

Ce même vendredi après-midi, deux postes de la Force intérimaire des Nations unies au Liban (FINUL) ont été la cible de tirs d'armes automatiques en provenance de positions israéliennes. Le Liban a déposé jeudi une plainte devant le Conseil de sécurité de l'ONU contre les *« dernières agressions israéliennes »* au sud du Liban.

Par ailleurs, l'hebdomadaire *Al Chiraa*, qui avait révélé en novembre dernier l'affaire de la vente d'armes américaines à l'Iran, affirme qu'un fonctionnaire iranien de l'ambassade d'Iran a été récemment enlevé par le Parti socialiste progressiste (PSP, du chef druze Walid Joumblatt), en vue de l'échanger contre l'émissaire anglican Terry Waite, disparu depuis le 20 janvier. — *(AFP.)*

● ***Plus de seize mille morts dans les guerres avec les pays arabes.*** — Le ministère israélien de la défense a annoncé, le jeudi 30 avril, que 16 200 soldats et civils israéliens ont été tués et 36 384 autres blessés au cours des guerres menées depuis 1948. Les Israéliens ont eu 6 087 tués (soit 1 % de la population de l'époque) lors de la guerre de l'indépendance (1948-1949), 232 morts pendant l'expédition de Suez (1956), 785 morts pendant la guerre de juin 1967, 1 414 morts durant la *« guerre d'usure »* qui l'a suivie, 2 676 tués pendant la guerre d'octobre 1973, 1 936 tués dans des opérations contre des combattants palestiniens entre 1974 et 1982 et 1 154 morts durant la guerre du Liban (1982-1985). Depuis leur retrait du Liban, les Israéliens ont eu 294 tués au cours de divers accrochages. — *(AFP.)*

Afrique

TCHAD

Mutisme français sur la mission de M. Wibaux à N'Djamena

M. Fernand Wibaux, conseiller diplomatique du gouvernement français, a été reçu, le jeudi 30 avril, par le président Hissène Habré à N'Djamena. A l'issue de cet entretien, d'environ une heure et demie, il s'est refusé à tout commentaire, affirmant que toute déclaration sur sa mission au Tchad serait un manque de courtoisie à l'égard de ses interlocuteurs.

Arrivé à N'Djamena dans la nuit de mercredi à jeudi, il est reparti aussitôt après sa conversation avec le chef de l'Etat.

Les informations officieuses selon lesquelles il y aurait *« certains malentendus »* à lever entre Paris et N'Djamena (*le Monde* du 2 mai) ont suscité, jeudi, une réaction de source proche de l'ambassade du Tchad en France : *« Certaines informations tendent à nous présenter comme des ingrats vis-à-vis de la France, mais c'est, au contraire, Paris qui ne tient pas ses promesses et ses engagements. »*

Rappelant que *« la coopération franco-tchadienne se porte bien »* et que *« N'Djamena ne cherche pas à faire monter les enchères »*, on insiste, dans les milieux tchadiens, sur le fait que Paris *« n'offre rien pour le moment et n'a pris aucune disposition pour mettre à l'abri des bombardements libyens et des bancs de sable un hélicoptère MI-24 et le matériel capturé dans le Nord »*.

De même source, on précise qu'une vingtaine d'experts français se sont rendus à Ouadi-Doum, le 23 mars, mais qu'ils ne se sont pas occupés de l'hélicoptère. Les Tchadiens ont été *« choqués »* par cette attitude.

Dans les milieux français, une certaine irritation a fait suite à la venue au Tchad d'experts américains. Du côté tchadien, on précise que ces experts civils, au nombre de quatre, sont arrivés le dimanche 12 avril à bord d'un avion français. *« Il est exagéré de dire que les Américains vont prendre la place de la France. Ce ne sont pas quelques experts civils qui vont marquer de façon décisive l'évolution des relations américano-tchadiennes. Il faut simplement que la France adapte sa politique aux nouvelles circonstances »*, ajoute-t-on de source tchadienne.

Après la diffusion de ces déclarations, les ministères français de la défense et des affaires étrangères se sont refusés à tout commentaire.

MAROC : l'évasion manquée des enfants du général Oufkir

La Ligue des droits de l'homme estime « sérieux » le chiffre de quatre cents « disparus »

L'image libérale que le Maroc officiel tient à donner de lui-même en a pris un coup, le jeudi 30 avril, au cours de la conférence de presse tenue à Paris sous les auspices de la Fédération internationale des droits de l'homme (FIDH) et de la Ligue française des droits de l'homme (LDH) par trois organisations de défense des libertés dans le royaume chérifien (1), à l'occasion de l'évasion manquée de quatre enfants de feu le général Mohamed Oufkir, internés sans motif judiciaire depuis la mort mystérieuse de leur père en 1972 (*le Monde* du 28 et du 29 avril).

L'amiral Antoine Sanguinetti, expert de la FIDH et membre du comité central de la LDH, a indiqué que cette dernière *« considérait comme sérieux le chiffre de quatre cents disparus au Maroc »*. M. François Della Sudda, au nom de l'Association de soutien aux comités de lutte contre la répression au Maroc, a estimé pour sa part, à propos de la famille Oufkir, qu'*« il fallait remonter à Staline pour trouver un régime se vengeant sur des femmes et des enfants des erreurs politiques d'un père »* (le général Oufkir avait, selon la version officielle, tenté de faire abattre l'avion du roi Hassan II en 1972).

Il a souhaité que la fuite ratée des enfants Oufkir soit l'occasion d'*« un coup de projecteur durable sur la situation des libertés dans cet Etat de non-droit »* (2) qu'est, à ses yeux, le Maroc ; il a laissé ensuite la parole à plusieurs militants marocains des droits de l'homme, qui ont apporté chiffres et témoignages.

Il en ressort notamment que les « disparus » se divisent en deux grandes catégories : d'une part, des individus condamnés pour des actions politiques violentes (notamment une bonne centaine de militaires) ou des adolescents ayant participé à des émeutes, d'autre part des personnes qui, tels une trentaine de membres de familles d'opposants à la politique de Rabat au Sahara, ou l'épouse et les enfants du général Oufkir, n'ont à se reprocher que d'être parents de *« traîtres au roi »*.

A l'égard des enfants Oufkir, la FIDH, la LDH et les organisations marocaines se sont étonnées que le secrétaire d'Etat aux droits de l'homme, M. Claude Malhuret, ait invoqué la *« clémence »* d'Hassan II, puisque cette vertu consiste en effet, *« de la part de qui dispose d'une autorité, à pardonner les offenses ou les crimes »*. Or, Mme Fatima Oufkir n'a pas, que l'on sache, joué de rôle politique, et ses enfants, qui ont été récemment repris à Tanger par la police — Malika, Raouf, Imane et Abdellatif, — étaient tous mineurs au moment de leur *« disparition »* en 1972 (le général Oufkir avait deux autres enfants, dont l'un, malade incurable, serait resté, lors de l'évasion manquée, dans le lieu de détention avec sa mère, et l'autre serait décédé de longue date de mort naturelle).

L'« effet Sakharov »

Parmi les témoignages de parents d'autres « disparus », on relève celui de M. Rachid Manouzi, réfugié politique en France, rescapé des prisons chérifiennes, et frère de M. Hussein Manouzi, opposant politique condamné à mort par contumace en 1971 au Maroc, *« enlevé en 1972 à l'aéroport de Tunis par des policiers marocains agissant avec l'accord de la police tunisienne »* et qui, en 1975, s'échappa de sa geôle marocaine avec des codétenus. Repris, on est depuis lors sans nouvelles de lui.

« On peut craindre qu'il en soit désormais ainsi pour la famille Oufkir », a conclu Me Michel Blum, ancien président de la FIDH, qui a souligné que *« les enfants du général Oufkir sont à l'évidence innocents bien que leur père ait été un criminel célèbre, auteur notamment de la disparition de Mehdi Ben Barka à Paris en 1965 »*. Me Blum a également tenu à rappeler qu'il existait aussi au Maroc des aspects encourageants à côté de graves atteintes aux libertés et que la FIDH *« ne condamnait pas globalement le régime chérifien, sans pour autant qu'elle puisse fermer les yeux sur les disparus, parce que les positions diplomatiques d'Hassan II sont souvent positives »*. Me Blum a souhaité qu'il y ait un *« effet famille Oufkir, comme il y a eu un effet couple Sakharov en Union soviétique »*.

Enfin, à côté d'une action publique pour les « disparus », l'amiral Sanguinetti a indiqué que la France menait une *« action occulte »* en leur faveur et que M. Mitterrand, lors de son dernier voyage au Maroc, avait dans sa valise plusieurs dossiers, dont celui de la famille Oufkir. M. Sanguinetti a toutefois rapporté des propos peu encourageants prêtés à ce sujet au roi Hassan II : *« Ne me parlez pas des enfants d'Oufkir ! Si leur père avait gagné en 1972 je sais où seraient mes propres enfants... »*

J.-P. PÉRONCEL-HUGOZ

(1) Comités de lutte contre la répression au Maroc, Association des parents et amis de disparus au Maroc, Association de soutien aux droits de l'homme au Maroc.

(2) Voir à ce sujet le récent ouvrage de Claude Ariam, *Rencontres avec le Maroc*. La Découverte, 200 pages, 80 F.

● ***La Ligue tunisienne des droits de l'homme demande la libération de son secrétaire général.*** — Dans un communiqué publié à Tunis le jeudi 30 avril, la Ligue tunisienne des droits de l'homme (LTDH) demande la *« libération immédiate »* de son secrétaire général, M. Khémaïs Chamary, interpellé mardi, et dénonce cette *« mesure répressive »* comme étant destinée à *« limiter la liberté d'action de la Ligue et à resserrer l'étau autour d'elle »*. Elle constate *« l'échec de toutes les tentatives entreprises auprès des autorités pour connaître le motif de cette arrestation »*.

RÉPUBLIQUE SUD-AFRICAINE : la visite privée en France d'un chef zoulou

M. Buthelezi s'estime encouragé dans son action par le gouvernement de M. Chirac

Le chef zoulou Mangosuthu « Gatsha » Buthelezi, ministre principal du Kwazulu, l'un des bantoustans sud-africains, a été reçu par M. Jacques Chirac, le jeudi 30 avril, au quatrième jour de sa visite privée en France (*le Monde* du 29 avril). Le chef du mouvement anti-apartheid modéré Inkatha avait déjà rencontré M. Chirac en 1985, alors qu'il était seulement maire de Paris. Selon M. Buthelezi, le projet d'établir un gouvernement et un Parlement multiraciaux dans la province du Natal (est de l'Afrique du Sud) a vivement intéressé le premier ministre, qui l'aurait qualifié de *« grande contribution à une solution pacifique »*. Ce projet, dit « Indaba », est défendu par l'Inkatha et le Parti fédéral progressiste (RFP, opposition officielle au Parlement blanc), mais il est rejeté à la fois par l'opposition noire et par le gouvernement sud-africain.

M. Buthelezi a suggéré au premier ministre que M. Fernand Wibaux, conseiller diplomatique du gouvernement, déjà envoyé en mission dans les pays de la « ligne de front », effectue aussi un séjour en Afrique du Sud. Mais M. Chirac lui aurait opposé un refus de principe, la France ne dépêchant pas de tels émissaires à Pretoria.

M. Buthelezi s'est félicité de la qualité de ses entretiens en France, aussi bien avec des personnalités de la majorité (M. François Léotard, ministre de la culture et de la communication, M. Claude Malhuret, secrétaire d'Etat aux droits de l'homme, M. Jacques Chaban-Delmas, président de l'Assemblée nationale, M. Alain Poher, président du Sénat, etc.) qu'avec M. Michel Rocard.

MM. Léotard et Malhuret ont annoncé mercredi qu'ils apportaient leur soutien au projet « Indaba ». M. Léotard, qui a reçu M. Buthelezi en tant que secrétaire général du Parti républicain, a jugé cette rencontre *« très cordiale et très positive »*. *« Nous avons des attitudes très proches si ce n'est communes »*, a-t-il ajouté. Pour sa part, M. Malhuret a réitéré son opposition à la fois à l'apartheid et aux *« solutions violentes »*. Il a rappelé qu'il avait reçu, il y a quelques mois, le président du Congrès national africain (ANC, interdit), M. Oliver Tambo, et les dirigeants de l'UDF (Front démocratique uni, principal mouvement anti-apartheid légal).

ÉGYPTE

Le président Moubarak accuse l'OLP de vouloir chercher à se battre jusqu'au dernier soldat égyptien

LE CAIRE
de notre correspondant

Le président égyptien Hosni Moubarak a menacé d'adopter de nouvelles mesures de rétorsion à l'égard de l'OLP, *« au cas où l'Egypte serait en butte à de nouvelles attaques »* de la part de l'Organisation palestinienne. *« Dans ce cas, je ne me tairai pas et j'aurai toutes les raisons de ne pas le faire »*, a ajouté le raïs, au cours d'une longue diatribe contre l'OLP, dans son discours à la nation, à l'occasion du 1er Mai.

Justifiant la fermeture des bureaux et organisations annexes dépendant de l'OLP, le chef de l'Etat a indiqué que le différend avec l'OLP remontait à plusieurs mois et n'était pas uniquement dû aux résolutions adoptées la semaine dernière par le Conseil national palestinien. Citant diverses déclarations de responsables palestiniens au cours de ces deux derniers mois, le raïs a laissé entendre qu'il avait été particulièrement choqué par la partie de la résolution de la réunion d'Alger qui évoque *« le soutien de la lutte du peuple égyptien et de ses forces patriotiques pour mettre un terme à la politique de Camp David »*. Il a précisé, à cet égard, qu'il n'était pas question d'abroger les accords de Camp David tant qu'il sera au pouvoir, *« car cela signifierait une déclaration de l'état de guerre avec Israël »*, et a accusé l'OLP de *« chercher à nouveau à se battre jusqu'au dernier soldat égyptien »*.

Le président Moubarak n'a pas caché sa déception à l'égard de *« l'ingratitude »* de l'OLP, M. Yasser Arafat — *« que je respecte »*, a-t-il dit mis à part. Amer, il a énuméré *« tout ce que l'Egypte a fait pour l'OLP »* depuis décembre 1983, au terme du siège de Tripoli, *« quand Israël voulait couler ses bateaux »*. *« Nous avons même accepté, à cause d'eux, la détérioration de nos relations avec certains Etats »*, a-t-il ajouté, en se référant implicitement à l'affaire de l'*Achille Lauro*, en octobre 1985, et à ses conséquences sur les relations égypto-américaines. On sait que, depuis, le raïs n'a toujours pas remis les pieds aux Etats-Unis. Autre conséquence indirecte de cette affaire, Washington a été la capitale occidentale la plus tiède en ce qui concerne le soutien de l'Egypte auprès du FMI, dont Le Caire a absolument besoin pour renflouer sa balance des paiements.

Ce qui inquiète le plus les quelque quarante à cent mille Palestiniens résidant en Egypte, dont certains se sont vu retirer leurs armes malgré un permis de port du ministère de l'intérieur, c'est que la dégradation des relations entre l'OLP et Le Caire finisse par les toucher. La décision de fermer les bureaux de l'OLP a, jusqu'à présent, reçu un écho assez favorable parmi la population. Cette situation pourrait déboucher, si l'escalade se poursuit, sur un sentiment antipalestinien croissant, pareil à celui qui avait prévalu après l'assassinat de l'écrivain égyptien Youssef El Sebaï, par un commando de l'OLP en février 1978.

ALEXANDRE BUCCIANTI.

LIBAN SUD

le camp de Myeh-Myeh
morts et 37 blessés

ÉGYPTE

Moubarak accuse l'OLP
chercher à se battre
dernier soldat égyptien

Europe

En béatifiant à Cologne Edith Stein, juive morte à Auschwitz

Jean-Paul II s'élève contre le racisme et l'antisémitisme

Le samedi 2 et dimanche 3 mai, Jean-Paul II devait se rendre successivement dans la Ruhr pour rappeler la doctrine de l'Eglise sur le travail, et à Munich, pour béatifier le Père Rupert Mayer, un jésuite résistant antinazi. Le temps fort du début de ce deuxième voyage du pape en Allemagne fédérale a été la messe de béatification d'Edith Stein, prononcée vendredi 1er mai, au grand stade de Cologne, devant 72000 personnes, parmi lesquelles le chancelier Helmut Kohl et M. Johannes Rau, ministre-président de Rhénanie-Westphalie, candidat malheureux du SPD à la Chancellerie.

COLOGNE
de notre envoyé spécial

A Auschwitz le 7 juin 1979, Jean-Paul II s'agenouille devant le mémorial du « Golgotha » des temps modernes. A Vienne, le 11 septembre 1983, il plante une croix sur la Heldenplatz, la célèbre place des Héros, d'où Hitler, en 1938, haranguait les foules autrichiennes. Déjà jalonné d'images-choc, le pèlerinage du pape à travers la mémoire blessée de l'Europe a franchi, à Cologne, le 1er mai, dans un stade rempli par plus de soixante-dix mille Allemands enthousiastes, une étape supplémentaire et spectaculaire.

Il a proclamé bienheureuse de l'Eglise catholique une juive convertie — cas unique de l'histoire — martyrisée à Auschwitz. Il a exalté la résistance de figures catholiques et protestantes allemandes hostiles au nazisme, qualifié *« d'idéologie née d'esprits déments sévissant avec une sauvagerie crépusculaire contre tous ceux qui avaient le courage de défendre les juifs »*. Enfin, chef d'une Eglise à qui on a reproché avec constance son silence sur les horreurs du passé, il a élevé la voix pour dénoncer ce qu'il juge aujourd'hui être des atteintes à la vie : avortement, euthanasie, manipulations génétiques, stérilité volontaire des couples, allusion directe à la crise démographique allemande. La mémoire contre l'oubli et la banalisation du crime. La parole et l'engagement contre le renoncement.

Le pape venait-il à Cologne béatifier Edith Stein, la philosophe juive allemande gazée à Auschwitz, ou Bénédicte de la Croix, la convertie carmélite nourrie de philosophie avec Max Scheler, de mysticisme avec Jean de la Croix, de théologie avec Thomas d'Aquin — également les auteurs favoris de Karol Wojtyla, — déportée de son couvent de Hollande à la suite de représailles visant l'épiscopat catholique, qui avait dénoncé, en 1942, l'antisémitisme des nazis (*le Monde* du 30 avril) ?

Edith Stein et Bénédicte de la Croix ne font qu'une. Avec un luxe de détails symboliques, les cérémonies de Cologne n'ont eu pour but que de souligner la double filiation spirituelle — juive et chrétienne — d'une figure de l'histoire allemande moderne, dont le pape a voulu faire la « synthèse pathétique » des drames du siècle et de ses formes de recherche de la vérité.

Elle était née un jour de Kippour en 1891, et Jean-Paul II a comparé Edith Stein à Esther, *« fille d'Israël captive de Babylone »* dont la célèbre supplique (*« Seigneur, viens à mon secours... »*) est récitée par tous les juifs le jour du Grand Pardon. De même l'Evangile de la messe de béatification a été celui de la Samaritaine, à qui le Christ dit : *« Le salut vient des juifs... »*

Le choix des personnalités qui ont concélébré avec le pape n'était pas non plus dû au hasard : le cardinal Lustiger, archevêque de Paris, dont la mère aussi a été tuée à Birkenau, le cardinal Macharski, archevêque du diocèse de Cracovie, sur le territoire duquel se trouve Auschwitz, le cardinal Meissner, archevêque de Berlin, symbole de l'Europe coupée en deux, puis l'archevêque de Tokyo, seul cardinal d'un pays qui a également souffert, le Japon.

Le pape s'est surtout attaché à dissiper les craintes que l'annonce de la béatification d'Edith Stein avait soulevées chez les juifs, qui ont parlé à son propos de *« travestissement hagiographique »*. Baptisée, elle n'a jamais rompu, a-t-il dit, avec son peuple d'origine. C'est parce que juive qu'elle a été tuée : *« Au camp d'extermination, elle est morte en fille d'Israël. »* Autre souvenir d'Esther : *« Elle a vu dans son impuissance apparente*, a ajouté le pape, *un dernier moyen de rendre un dernier service à son peuple. »*

Mais Edith Stein a aussi donné un sens chrétien à sa mort et au « sacrifice » qu'elle pressentait : *« Plus les croix gammées se multipliaient dans les rues*, a dit Jean-Paul II, *et plus haut se dressait la croix du Christ dans sa vie. »*

Appel à la résistance

Dès la cérémonie de béatification terminée, le pape a reçu les représentants de la communauté juive allemande, réduite à 30000 personnes. Malgré le souci d'explication — près de 200000 exemplaires du fascicule ont été distribués par l'archevêché de Cologne, — la question reste posée de l'impact d'un tel geste du pape sur la réconciliation des juifs et des chrétiens, en Allemagne et ailleurs.

Certaines déclarations ne servent pas objectivement le dialogue. Présent à Cologne avec vingt-cinq membres de sa famille, le neveu d'Edith, M. Gerhard Stein, a par exemple déclaré que la béatification de sa tante était *« un monument spirituel que l'Eglise bâtit pour tous ceux qui sont morts par les persécutions nazies »*. En revanche, Mme Suzanne Batzdorff, nièce d'Edith Stein a critiqué l'attitude de l'Eglise sous le IIIe Reich et déclare : *« Je suis toujours convaincue qu'elle est un martyre juive, une parmi les six millions de victimes juives de l'holocauste, une parmi les quatre de notre famille »*.

A la question de savoir si elle était heureuse d'avoir assisté à la béatification de sa tante, elle a répondu : *« J'aurai été plus heureuse si elle avait pu être sauvé par l'Eglise catholique »*. C'est précisément la crainte de toute « sacralisation » de la Shoah, d'où qu'elle vienne, qui avait déjà conduit les juifs à protester contre l'installation d'un carmel aux portes du camp d'Auschwitz et à le faire déplacer.

La portée symbolique de ce pèlerinage allemand dépasse cependant la seule question des rapports judéo-chrétiens. *« En respectant un silence plein de vénération*, a dit le pape au Conseil central des juifs à Cologne, *nous voulons réfléchir aux conséquences effroyables que ne manqueraient pas d'avoir le reniement de Dieu et la haine raciale collective. (...) Nous commémorons par solidarité fraternelle le martyre de nombreux peuples d'Europe et faisons acte de foi en un engagement commun, pour renouveler la civilisation de l'amour, ici, en Europe, pleinement animés des meilleurs idéaux juifs et chrétiens. »*

Antisémitisme, racisme, persécutions religieuses, voilà l'ennemi, répète le pape aux étapes d'un deuxième voyage en Allemagne fédérale dont les catholiques les plus bienveillants eux-mêmes ne voyaient ni l'urgence, ni la cohérence, et qui se transforme en appel à une résistance active. Théologien en rupture avec Rome, Hans Küng avait déclaré à la presse, à la veille de l'arrivée de Jean-Paul II, que celui-ci allait aborder des thèmes sans rapport *« avec la politique intérieure catastrophique de l'Eglise et du Vatican »*.

Les Verts attaqués

Comme celui de Lyon, en octobre dernier, où l'exemple de figures saintes locales était également exalté, ce voyage en Allemagne est une sorte de pèlerinage de la mémoire et de la catéchèse vivante. Certains jugeront pourtant trop rapide le raccourci effectué par le pape à Münster. Le vendredi 1er mai au soir, il s'est longuement recueilli à la cathédrale sur la tombe du comte et cardinal von Galen, le seul prélat allemand à avoir protesté pendant la guerre, dans des sermons restés célèbres, contre les méthodes nazies.

En août 1941, l'évêque de Münster s'était notamment révolté contre l'extermination des invalides, infirmes et malades incurables. Prétexte pour Jean-Paul II à souligner *« l'actualité brûlante »* de la question de l'euthanasie et de l'avortement dans un message à destination spécifiquement allemande : *« Aucun mouvement pacifiste*, a-t-il déclaré, *ne mérite ce nom s'il s'attaque avec la même force à la vie du fœtus. Aucun mouvement écologique n'est à prendre au sérieux s'il ferme les yeux sur l'extermination d'un nombre incalculable d'enfants viables dans le giron de leur mère. »*

La veille au soir, les « femmes des Verts » avaient organisé une Nuit de Valpurgis et, protestant contre l'inquisition antiféministe dans l'Eglise, une procession autour de la cathédrale de Cologne. *« Plutôt sorcières sur la terre qu'anges au ciel »*, proclamaient leurs banderoles.

Des groupes d'homosexuels ont défilé dans les rues le 1er mai, ainsi que des contestataires, le visage recouvert de masques du pape et d'hommes politiques allemands, dénonçant la collusion entre les Eglises et l'Etat fédéral.

HENRI TINCQ.

Attentats contre des églises

Cologne (*AFP*). — L'église catholique Saint-Brictius, du village de Hürth-Stotzheim, près de Cologne, a été complètement détruite vendredi matin 1er mai par un incendie très probablement d'origine criminelle.

L'église était située à seulement quelques kilomètres du stade Müngersdorf de Cologne où le pape Jean-Paul II a prononcé vendredi la messe de béatification de la carmélite Edith Stein.

La police suppose que cet incendie est en rapport avec la profanation de l'église Sainte-Agnès, située au centre de Cologne, et qui a été recouverte vendredi d'inscriptions antichrétiennes, appelant notamment à *« brûler les églises »*.

YOUGOSLAVIE

Le dissident Dragoslav Paraga condamné à trois ans de « silence »

BELGRADE
de notre correspondant

A l'issue de six jours d'audience, le dissident Dragoslav Paraga a été condamné, le jeudi 30 avril, par le tribunal de Zagreb à six mois de réclusion avec sursis. Cette peine est assortie d'une interdiction de s'exprimer en public et de faire des déclarations pendant trois ans. Le tribunal avait entendu cinq témoins à charge, y compris le directeur de la prison dans laquelle Paraga avait déjà purgé quatre ans de réclusion pour avoir présenté d'une façon *« mensongère »* la situation des prisonniers politiques en Yougoslavie.

En revanche, le tribunal a rejeté près de soixante-dix documents à décharge présentés par la défense et a refusé d'entendre treize témoins, dont onze avaient déjà publié dans un journal slovène une lettre soulignant que la situation des prisonniers politiques était *« bien pire »* que celle présentée par Paraga.

Ce verdict relativement clément (Paraga risquait trois ans de réclusion ferme) paraît destiné à apaiser l'opinion publique, qui s'était mobilisée contre ce procès, y compris le cardinal Kuharic, archevêque catholique de Zagreb, qui était intervenu en faveur de l'accusé (*le Monde* du 23 avril).

PAUL YANKOVITCH.

AUTRICHE : les suites de l'« affaire Waldheim »

Le chancelier Vranitzky maintient sa visite aux Etats-Unis

VIENNE
de notre correspondante

Le chancelier autrichien, M. Franz Vranitzky, a décidé de maintenir son voyage à Washington prévu du 17 au 24 mai, en dépit de la décision du département américain de la justice d'interdire au président Kurt Waldheim l'entrée aux Etats-Unis. Le chancelier a pris cette décision *« après mûre réflexion dans l'intérêt de l'Autriche »*, estimant qu'un *« isolement volontaire ne contribuerait pas à résoudre les problèmes »*. Le chef du gouvernement profitera de son séjour pour prendre des contacts avec la presse américaine afin d'expliquer la position de l'Autriche. Le chancelier a pris cette décision contre une forte opposition non seulement du président Waldheim mais aussi du ministre des affaires étrangères, M. Alois Mock, qui auraient préféré que ce voyage fût annulé.

L'ambassadeur des Etats-Unis à Vienne, M. Ronald Lauder, a été convoqué jeudi au ministère des affaires étrangères pour être informé par M. Mock du *« rejet formel des accusations injustifiées élevées contre le président Waldheim »* par le gouvernement. M. Mock, qui estime que les relations austro-américaines *« sont soumises à leur plus dure épreuve depuis 1945 »*, a invité M. Lauder à mettre à la disposition du gouvernement autrichien tous les documents sur la base desquels le département de la justice a pris sa décision. Par ailleurs, M. Kurt Waldheim a déclaré vendredi qu'il n'envisageait pas de démissionner, jugeant qu'un tel geste *« ne servirait en rien les intérêts du pays »*. Un sondage publié dans le quotidien conservateur *Kronenzeitung* indique que 74 % des Autrichiens estiment que M. Waldheim doit rester à son poste, 19 % étant d'un avis contraire. Le président autrichien a commenté la décisions du département américain de la justice en marge d'une réunion d'anciens combattants de la seconde guerre mondiale en la mettant sur le compe du *« lobby de la côte est des Etats-Unis »*, qui s'est montré, selon lui *« terriblement brutal et sans pitié »*.

M. Mock a indiqué que le président de la République effectuera son premier, voyage hors d'Autriche en Jordanie du 1er au 4 mai, à l'invitation du roi Hussein. M. Waldheim a également reçu des invitations à se rendre en Egypte et en Hongrie.

WALTRAUD BARYLI.

● **Une Roumaine d'origine allemande s'est immolée à Bucarest.** — Une ressortissante roumaine d'origine allemande qui voulait émigrer en RFA s'est immolée par le feu le lundi 27 avril à Bucarest, a indiqué vendredi un porte-parole du ministère des affaires étrangères ouest-allemand. Bonn a refusé de révéler l'identité de la victime, âgée d'une soixantaine d'années. Elle se rendait à l'ambassade de RFA à Bucarest lorsqu'elle a été empêchée d'y pénétrer par la milice roumaine. Elle s'est alors versée sur le corps un liquide inflammable et y a mis le feu. Elle est morte à l'hôpital. Bonn a demandé à Bucarest des explications sur ce drame. — (*AFP.*)

Politique

La réforme hospitalière adoptée par l'Assemblée nationale

Nouveau vent de fronde contre Mme Barzach

Le projet de loi relatif aux établissements d'hospitalisation et à l'équipement sanitaire a été adopté, le jeudi 30 avril, en première lecture, par l'Assemblée nationale.

La majorité (UDF et RPR) a voté pour le texte de Mme Barzach. Le Front national, jugeant trop timorée cette réforme, s'est abstenu, tandis que les députés socialistes et communistes, dénonçant cette *« restauration »*, votaient contre.

Après la fronde des députés de la majorité sur le renouvellement quinquennal des chefs de service (*le Monde* des 29 et 30 avril), le ministre délégué chargé de la santé et de la famille a essuyé un second grain à propos de l'équilibre entre le secteur public et le secteur privé.

Il n'est pas fréquent de voir le président de la commission des affaires sociales, M. Jacques Barrot, en colère dans l'hémicycle. Pourtant, dans l'après-midi du jeudi 30 avril, le député centriste, furieux, a gravi quatre à quatre les marches qui séparent le banc de la commission de celui où étaient regroupés un petit noyau de députés UDF récalcitrants qui souhaitaient, par amendement, donner un coup de pouce supplémentaire aux *établissements* sanitaires privés. M. Barrot, le doigt tendu, a tancé les élus UDF qui menaçaient de déborder le gouvernement.

Objet du litige : le fait que, dans le projet de réforme hopitalière, le regroupement des établissements privés soit autorisé, mais au prix d'une réduction du nombre des lits. Pour un certain nombre d'élus de la majorité, le secteur privé hospitalier ferait ainsi les frais de l'inflation de lits dont le secteur public serait le principal responsable. C'est du moins l'argumentation qu'ont défendue tour à tour MM. Bernard Savy (apparenté RPR, Nièvre) et Alain Lamassoure (UDF, Pyrénées-Atlantiques). Les amendements qu'ils ont déposés tendaient à plafonner la réduction du nombre des lits imposés par la loi. *« Vous ouvrez de fausses fenêtres*, a lancé M. Lamassoure en direction de Mme Michèle Barzach. *Vous prenez d'une main ce que vous donnez de l'autre. La symétrie n'est pas juste entre le privé et le public »*, a-t-il ajouté, avant de présenter un amendement plafonnant à 5 % la réduction du nombre des lits.

L'amendement déposé dans le même sens par M. Savy avait été repoussé, mais celui de M. Lamassoure semblait avoir le soutien de plusieurs députés UDF, parmi lesquels MM. Bruno Durieux (Nord) et Jean-Marie Daillet (Manche).

Prenant la parole pour calmer ses troupes rebelles, M. Barrot a admis le bien-fondé, dans l'esprit, de ces amendements : *« Nous souhaitons en effet que le privé soit traité avec la même équité que le public »*, a-t-il dit, en demandant à Mme Barzach de s'engager à rétablir l'équilibre entre les deux *« dans un esprit de complémentarité »*. Mais le secrétaire général du CDS a demandé le rejet de ces amendements, jugeant inutile de bloquer à l'avance les négociations qui seront engagées dans ce domaine avec les intéressés avant la parution des décrets d'application.

C'est également le point de vue qu'a défendu le ministre de la santé, affirmant ne pas comprendre le *« procès d'intention »* que lui faisait une partie de la majorité. Rappelant que le groupement des établissements privés était *« un plus »* de sa réforme, Mme Barzach a expliqué qu'elle ne souhaitait pas que l'on fige dans un cadre rigide ce qui devrait découler d'une concertation avec la profession.

« Je ne fais pas de procès d'intentions ! », a répliqué M. Lamassoure en insistant sur le fait qu'il ne demandait pas l'application d'un taux uniforme, mais seulement celui d'un plafond.

« Vous mettez des baskets au privé ! »

Sautant sur cette trop belle occasion de verser un peu d'huile sur le feu majoritaire, M. Claude Bartolone (PS, Saint-Denis) a expliqué que les amendements Savy et Lamassoure ne faisaient que pousser jusqu'au bout la logique libérale de Mme Barzach en donnant des avantages *« exorbitants »* au privé. *« Vous faites un croche-pied aux établissements publics et vous mettez des baskets au privé. Mais M. Lamassoure est cohérent, il tire les leçons de votre projet*, a protesté M. Bartolone. *Cela va ranimer la guerre entre le public et le privé. »*

A l'issue d'un scrutin public demandé par le RPR pour imposer à ses amis de l'UDF la discipline majoritaire, l'amendement Lamassoure a finalement été repoussé : seuls de la majorité, MM. Savy et Lamassoure sont allés jusqu'au bout de leur logique.

Le ministre de la santé a demandé, d'autre part, à l'Assemblée nationale de rejeter les amendements socialistes tendant à ce que les services et les départements hospitaliers soient mis sur pied d'égalité. Certains amendements de la commission ou du gouvernement ont, en revanche, eu pour but de bien préciser les prérogatives des chefs de service nouvellement réinstallés.

C'est ainsi notamment que l'article 8 du projet de loi a été complété par la précision suivante : *« Le chef de service a pour rôle d'organiser le fonctionnement technique du service, d'en proposer les orientations médicales et de régler les rapports avec l'administration. »* M. Jean Bardet (RPR, Val-d'Oise), à l'origine de cet amendement, a estimé que le chef de service étant obligé, pour son renouvellement quinquennal, de présenter un rapport d'activité, il devait *« avoir les moyens de définir les grandes lignes de l'orientation de son service »*.

S'agissant, enfin, des pôles d'activité à la tête desquels, par délégation, se trouveront nommés de jeunes praticiens, la majorité a souhaité préciser qu'ils seraient *« créés ou supprimés sur proposition du chef de service concerné »* par une délibération du conseil d'administration de l'établissement.

PIERRE SERVENT.

En attendant la vraie réforme

MME BARZACH l'a elle-même reconnu : le texte de loi que vient d'adopter le Parlement n'est qu'une « étape ». Selon le ministre de la santé, la véritable réforme hospitalière — celle qui devra concevoir l'hôpital de l'an 2000 et qui intégrera les réformes du budget global, du statut des personnels hospitaliers, des directeurs d'hôpitaux, de la carte *sanitaire et de l'hospitalisation à* domicile... — ne sera élaborée que plus tard. Vivement demain donc.

A n'en pas douter, la départementalisation hospitalière sera la « vedette » de cette future loi. De droite comme de gauche, pendant trois jours, tous les députés n'ont cessé d'en vanter ses mérites. Au point d'ailleurs qu'un observateur peu averti pourrait se demander pourquoi la loi Barzach en supprime le caractère obligatoire...

L'autre point d'accord entre la droite et la gauche a concerné l'opposition au principe du quinquennat : quasiment tous les députés ont condamné le principe de la nomination des chefs de service pour cinq ans. Les raisons en étaient certes différentes : à droite, certains députés semblaient regretter le mandarinat d'antan. A gauche, on s'est inquiété de la *« mise sous surveillance »* des *chefs de service regrettant la procé*dure d'élection des chefs de département par les médecins hospitaliers pour une durée de quatre ans instaurée par la loi de 1984.

En réalité, ce n'est pas tant le principe du quinquennat qui devrait inquiéter que le pouvoir quasi discrétionnaire accordé au ministre de la santé : c'est à lui, en effet, qu'il appartiendra de juger le rapport d'activité rédigé tous les cinq ans par le chef de service et de décider du renouvellement de son mandat. Il s'agit, à l'évidence, d'une procédure *lourde — il y a plus de cinq mille* chefs de service — exposant aux risques d'une politisation de ces nominations. Une structure indépendante n'aurait-elle pas été préférable ?

Pour le reste, la discussion parlementaire n'a donné lieu à aucune surprise. Le *« lobby du privé »* a bien essayé, au cours de diverses escar*mouches, de se voir accorder par* Mme Barzach d'autres avantages que celui de pouvoir regrouper plusieurs établissements privés. En vain. Le ministre de la santé a préféré laisser planer un doute dans l'attente de la publication des décrets d'application de la loi.

Ce n'est donc pas au cours de ces *trois jours de discussions que l'on a* pu voir se dessiner le profil de l'hôpital de demain. Peut-être les regards étaient-ils déjà tournés vers le conseil des sages, tant il est vrai que c'est *de la santé de la Sécurité sociale que* dépendra en grande partie le système sanitaire de demain.

FRANCK NOUCHI.

Le débat sur la Nouvelle-Calédonie au Sénat

Questions de confiance

On n'apprend pas à un vieux singe à faire des grimaces.

Le madré rapporteur de la commission des lois du Sénat, M. Etienne Dailly, a tout de suite perçu les arrière-pensées du groupe socialiste quand il a constaté, le jeudi 30 avril, à la reprise du débat sur le projet de référendum en Nouvelle-Calédonie, que MM. Michel Dreyfus-Schmidt (Territoire de Belfort), Claude Estier (Paris) et Jean-Luc Melenchon (Essonne) étaient décidés à prolonger la discussion aussi longtemps que possible en intervenant à propos de chacun des dix-neuf articles du projet de loi, amendements et sous-amendements à l'appui.

Il a vite compris et pour cause : il avait fait de même, il y a deux ans, pour retarder la mise en œuvre des projets présentés par M. Edgard Pisani : *« Vous cherchez à gagner du temps. Vous espérez atteindre ainsi l'élection présidentielle. Je puis le comprendre* — a-t-il d'ailleurs admis avec *fair-play*, — *nous aussi, en 1985, nous avons tout fait pour retarder la consultation que vous prévoyiez alors, parce que nous estimions que l'on trompait les électeurs en leur posant une seule question »*, (celle de l'indépendance-association).

M. Dailly ne se trompait pas. Il y a bien une part de calcul politique dans l'attitude, au Sénat, des socialistes, qui ne seraient pas fâchés, en effet, d'exploiter jusqu'à l'échéance de 1988 un dossier qui divise la majorité, et ce avec la bénédiction de l'Elysée. M. François Mitterrand n'a-t-il pas été le premier à faire savoir aux dirigeants du mouvement indépendantiste, le 3 avril, qu'ils pouvaient compter sur lui pour *maintenir* la pression sur le gouvernement ? (*le Monde* du 5 avril).

S'ils ne font que retourner contre la majorité sénatoriale des armes de procédure que celle-ci avait employées contre eux, les socialistes ne sont pas dépourvus d'arguments sérieux pour inviter le gouvernement — d'accord en cela avec les centristes — à *« un délai supplémentaire de réflexion »*.

Défendant une motion de renvoi en commission, M. Dreyfus-Schmidt *jouait ainsi sur du velours* lorsqu'il a réclamé de différer le référendum jusqu'à ce qu'une mission de la commission des lois ait pu se rendre en Nouvelle-Calédonie, *« pour aller constater la situation réelle des régions, vérifier si des morts figurent ou non sur les listes électorales de Nouméa, s'il existe ou non un quadrillage du territoire par les forces de l'ordre »*.

Le Sénat n'avait-il pas pris une telle précaution en 1985, à la demande même de M. Dailly, qui avait alors mis en garde contre tout débat *« précipité »* ? Or, à l'époque, la consultation électorale s'annonçait dans des conditions beaucoup plus favorables qu'aujourd'hui puisque tout le monde acceptait d'y participer, ce qui n'est plus le cas actuellement.

En outre est-il superflu d'insister, dès lors qu'il s'agit d'un scrutin d'autodétermination, pour que soient levées toutes les suspicions engendrées par les précautions exceptionnelles *envisagées* afin d'assurer *« la sécurité et la sincérité »* de cette consultation ? C'est le président de la commission des lois en personne, M. Jacques Larché, qui soulignait, dans un rapport rédigé au lendemain des élections régionales du 29 septembre 1985, la nécessité de procéder *« à un contrôle très strict et systématique des listes électorales »* après avoir relevé le caractère *« précipité »* dans lequel *« s'étaient déroulées les inscriptions nouvelles et l'incertitude qui règne sur certaines d'entre elles »*. C'est lui aussi qui, dans ce même rapport établi au nom d'une délégation de la commission des lois envoyée sur place, se félicitait que le gouvernement de M. Laurent Fabius ait alors renoncé à regrouper certains bureaux de vote des régions de brousse dans l'espoir de mieux contrôler le dépouillement du scrutin parce que cette mesure — retenue, cette fois, par le gouvernement de M. Jacques Chirac — aurait été ressentie par les tribus canaques *« comme une brimade inutile »*.

Les sénateurs socialistes ne se privèrent donc pas de taxer le gouvernement d'incohérence en offrant par la même occasion aux dirigeants indépendantistes de nouvelles raisons de préconiser le boycottage du scrutin.

Les assurances de M. Pons

A défaut de faire avancer les choses, la poursuite du débat a ainsi confirmé la prédominance stérilisante des présupposés idéologiques. Ce dont convint volontiers M. Larché : *« On nous oppose notre attitude à l'égard du gouvernement précédent. Nous en avons changé, c'est vrai, car ce gouvernement n'avait pas notre confiance politique... »*

A ce rythme sénatorial, seuls cinq articles avaient été adoptés jeudi soir, au moment de la suspension du débat, qui doit reprendre mardi matin 5 mai. La Haute Assemblée a toutefois apporté d'ores et déjà trois retouches au texte voté par l'Assemblée nationale.

1. Chacune des commissions administratives *ad hoc* chargées d'établir les listes électorales sera présidée par un magistrat de l'ordre judiciaire désigné (et non simplement proposé) par le premier président de la Cour de cassation ;

2. L'INSEE n'étant pas compétent sur le territoire, c'est l'Institut territorial de la statistique et des études économiques de Nouvelle-Calédonie qui sera chargé de tenir un fichier général des électeurs ;

3. *C'est à partir de la date de pro*mulgation de la loi que sera calculé le délai de trois ans de résidence requis pour pouvoir participer au scrutin.

Accusé à la fois par M. Melenchon de défendre un projet *« qui prépare la guerre civile »*, par M. Albert Ramassamy (PS, la Réunion) d'avoir *« pour seul but d'amener les indépendantistes à résipiscence »*, et par M. Henry Bangou (apparenté PC, Guadeloupe), de perpétuer *« une France colonialiste et esclavagiste qui a toujours défendu les privilèges de la fortune »*, le ministre des DOM-TOM a protesté de sa bonne foi : *« Le gouvernement n'a pas l'intention d'aider la majorité qui se dégagera des urnes à exercer une pression sur la minorité*, a-t-il déclaré. *Le gouvernement n'est pas sûr de détenir toute la vérité, mais son obsession est de maintenir l'harmonie dans ce territoire et d'aider la communauté calédonienne à se retrouver elle-même. Notre objectif est de faire un pas vers la réconciliation. Je ne veux pas amener le FLNKS à résipiscence, mais je souhaite qu'il reprenne contact avec la réalité sans se laisser éblouir par un miroir aux alouettes. »*

M. Bernard Pons a également apporté quelques précisions sur ses intentions pour ce qui concerne le futur statut du territoire si les électeurs, dans leur majorité, se prononcent pour le maintien de la Nouvelle-Calédonie au sein de la République française : *« Le délai de trois mois qui va s'écouler entre la publication de la loi et la consultation sera suffisant pour permettre à la concertation de se développer et d'enrichir la définition du statut (...). L'exécutif élu comprendra les présidents des quatre régions, assurant ainsi la représentation de toutes les forces politiques du territoire (...). Je souhaite donner aux régions, si mes interlocuteurs en sont d'accord, des compétences élargies, en particulier en matière de développement économique, social et culturel. »* Il a retenu la suggestion, faite par M. Roger Chinaud (UDF-PR, Paris), de présenter les grandes lignes de ce projet au congrès du territoire réuni en séance exceptionnelle en présence de représentants à l'Assemblée nationale et du Sénat.

Ebranlé peut-être par les craintes des uns et les réserves des autres, le ministre des DOM-TOM a même repris à son compte, sur sa lancée, en conclusion, ce que ne cessent de répéter M. Mitterrand et les socialistes sur la nécessité de remédier aux inégalités dont pâtit le territoire : *« L'Etat*, a-t-il dit, *doit être le garant d'une certaine justice pour qu'une majorité n'impose pas sa loi au mépris de la minorité. »*

C'est bien là, en effet, que le bât blesse depuis longtemps la Nouvelle-Calédonie. Mais il s'agit, là aussi, d'une question de confiance adressée justement autant à la majorité nationale qu'à la majorité territoriale.

ALAIN ROLLAT.

● **Une mise au point du procureur de la République.** — Rémy Maréchal, le gendarme tué le mardi 28 avril en Nouvelle-Calédonie, a été abattu avant que les forces de l'ordre n'ouvrent le feu, a indiqué, vendredi 1er mai, dans un communiqué le procureur de la République de Nouméa, sur la base des premiers éléments de l'enquête. Ce texte précise que plusieurs gendarmes participaient à une opération de police judiciaire dans la tribu de Néami, à près de 290 kilomètres au nord-ouest de Nouméa, lorsqu'ils ont essuyé des coups de feu : *« Rémy Maréchal a été atteint par le second coup de feu, tiré par des individus se trouvant à l'intérieur de la maison où il avait pénétré en compagnie d'un officier de police judiciaire. Les gendarmes ont alors riposté, et c'est à ce moment qu'Antoine Poadja, délinquant notoire, plusieurs fois condamné, a été atteint aux deux jambes par des tirs de riposte au pistolet. »*

Le FLNKS, pour sa part, avait affirmé que le meurtrier présumé du gendarme n'avait fait feu *« qu'après avoir été blessé par les gendarmes »*.

Le projet de loi sur l'autorité parentale adopté sans opposition

Améliorer la situation légale des enfants de parents divorcés ou non mariés, tout le monde est pour. Le projet de loi de M. Claude Malhuret sur l'autorité parentale (*le Monde* du 13 mars) a donc été adopté sans opposition par la commission des lois de l'Assemblée nationale le mercredi 29 avril, les commissaires du PS, du PC et du FN ne prenant pas part au vote ou s'abstenant. Le dispositif juridique du secrétaire d'État aux droits de l'homme a pourtant été jugé bien léger par la totalité des commissaires, qui, conduits par leur rapporteur, M. Pierre Mazeaud (RPR, Haute-Savoie), se sont efforcés de lui donner un peu plus de consistance juridique. Résultat, le texte a été pratiquement entièrement réécrit, sans que pour autant son esprit en soit modifié.

La nécessité de légiférer en la matière a pourtant été mise en cause par M. Mazeaud, qui n'est pas persuadé qu'il soit besoin d'une loi pour donner plus de poids à une jurisprudence de la Cour de cassation, à quoi, se résume, selon lui, l'essentiel du projet gouvernemental. M. Mazeaud a surtout fait remarquer que *« la garde conjointe ne saurait concerner que des parents décidés à collaborer et qui sont prêts à s'entendre sur les options fondamentales en matière d'éducation. Il est évident, en effet, que ni le législateur ni le juge ne peuvent imposer aux parents de s'entendre »*.

Il a donc profité de l'occasion pour se livrer à un véritable toilettage de la législation. Considérant que la notion de « garde » des enfants (le parent ayant la garde disposant automatiquement de l'autorité) était difficile à définir avec précision, M. Mazeaud propose de la remplacer par celle plus précise d' *« exercice de l'autorité parentale »* dans tous les articles du code faisant référence à la première.

Avec l'accord de la majorité, Mme Paulette Nevoux (PS, Val-de-Marne) a, d'autre part, fait adopter un amendement rendant obligatoire l'audition, par le magistrat, des enfants de plus de treize ans, si les parents sont en désaccord sauf en cas d'impossibilité ou d'inconvénient trop grand pour les enfants.

Th. B.

Financement des partis politiques : plus tard...

Le financement des partis politiques ne sera pas réglementé dans un proche avenir. C'est en tout cas la conclusion qu'a tirée M. André Rossi (UDF, Aisne) après la réponse que lui a faite M. Charles Pasqua sur ce sujet, le mercredi 9 avril, à l'Assemblée nationale, lors de la séance consacrée aux questions d'actualité. Le député barriste avait demandé au premier ministre s'il *« accepterait la création d'un groupe de travail dont les membres désignés à parité par le parlement et par le gouvernement, seraient chargés de formuler des propositions quant au financement des partis politiques et des campagnes électorales »*. Il avait ajouté : *« Quel délai donneriez-vous à ce groupe pour qu'il mène à bien ces travaux ? Enfin, serait-il autorisé à étudier l'origine de financement des spots politiques à la télévision ? »* Le ministre de l'intérieur s'est contenté de lui répondre : *« La question est à l'étude. Quand ces études seront achevées, nous ne manquerons pas d'en faire connaître les résultats au Parlement. »*

PROPOS ET DÉBATS

M. Léotard :

Tout va bien

« La bande à Léo se porte très bien », a déclaré, jeudi 30 avril, à Toulouse, M. François Léotard, ministre de la culture et de la communication, ajoutant qu'il souhaitait *« à beaucoup de navires de la majorité de se porter aussi bien »*.

M. Chaban-Delmas :

La guerre des bandes

« Je ne crois pas que l'opinion publique apprécie la bande de celui-ci, la bande de celui-là, et pourquoi pas la bande d'un troisième. Parce que ça fait désordre », déclare, dans un entretien publié par *les Dernières Nouvelles d'Alsace* du samedi 2 mai M. Jacques Chaban-Delmas. Le président de l'Assemblée nationale qualifie de *« gamineries »* la course aux candidatures à l'élection présidentielle au sein de la majorité et estime qu'*« il y a nécessité pour le premier ministre de resserrer son dispositif de telle manière qu'il ne prenne pas au long des semaines l'air d'une marguerite qu'on effeuille »*.

M. Lang :

Révolution tranquille

« Il faut être prêt à proposer au pays une alternance paisible, sereine, constructive et réaliste », a déclaré, le jeudi 30 avril, au micro de RFO, M. Jack Lang. *« Le maintien de François Mitterrand à la tête de l'Etat peut marquer une sorte de révolution tranquille dans les mentalités et dans les mœurs. Le Parti socialiste va apparaître de plus en plus comme le centre, au sens du cœur, de la vie politique française — par l'ampleur de son rayonnement, la diversité de son électorat, la force de ses idées — autour duquel s'ordonnera la majorité de demain »*, a ajouté l'ancien ministre socialiste de la culture.

M. Messmer :

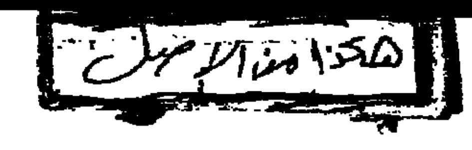
Chrysanthèmes

M. Pierre Messmer, président du groupe RPR de l'Assemblée nationale, a expliqué de la manière suivante, le jeudi 30 avril à Antenne 2, la forte cote dont dispose M. Mitterrand dans l'opinion : *« Comme c'est un homme habile, qu'il distribue des bons points, des mauvais points de temps en temps, et qu'il se fait voir à droite et à gauche en province et à Paris, il a pris la popularité que les présidents de la IIIe République avaient parce qu'ils inauguraient les chrysanthèmes. »*

M. Doubin :

Sottises

M. François Doubin, président du Mouvement des radicaux de gauche, est *« très favorable »* à la candidature de M. Le Pen à l'élection présidentielle. *« Sa candidature*, a-t-il déclaré, le mercredi 29 avril, *va lui donner l'occasion de dire beaucoup de sottises. Plus cet homme-là parlera, plus les Français s'en rendront compte et plus ses voix baisseront. »*



Le sens du procès Barbie

(Suite de la première page.)

Le dossier de l'occupation n'a pratiquement pas cessé d'être ouvert depuis 1944. Durant les dix années qui suivirent, de multiples procès ont eu lieu.

Durant ces années-là, on a jugé en France non seulement des Français accusés de trahison ou d'intelligences avec l'ennemi, qu'ils aient été ministres, membres ou dignitaires du gouvernement de Vichy, journalistes engagés dans la collaboration, dénonciateurs, tortionnaires ou auxiliaires de tortionnaires, mais aussi des Allemands. Et parmi ceux-ci il en fut de tous grades et de tous rangs.

Il y eut des gardiens d'un camp de concentration comme le Struthof en Alsace, des médecins nazis auteurs d'expérimentations sur des détenus de ce même camp. Il y eut des membres d'autres einsatzkommando, tel celui de Bordeaux. Il y eut surtout le général Carl Oberg et son adjoint Helmut Knochen, chefs suprêmes de la police allemande dans la France occupée, et, à ce titre, supérieurs à Barbie. Il est, du reste, significatif que, pour restituer la place et le rôle de celui-ci à Lyon, ce soit au dossier Oberg que l'accusation se soit aujourd'hui encore référée et que Knochen lui-même ait été appelé à déposer pendant l'instruction. Il est vrai que cela est aujourd'hui bien oublié. Il est vrai aussi que Klaus Barbie sera le premier accusé en France à répondre de crimes contre l'humanité, ses prédécesseurs en justice ayant été poursuivi comme auteurs ou complices de crimes de guerre aujourd'hui prescrits en ce qui le concernait.

C'est pourquoi il a fallu rechercher, pour le poursuivre, des faits qui jusque-là étaient demeurés ignorés et pouvaient, par leur nature, constituer des crimes contre l'humanité déclarés imprescriptibles par la loi française du 26 décembre 1964. Ce sont notamment la rafle opérée le 9 février 1943 au siège de l'Union générale des israélites de France, 12, rue Sainte-Catherine, à Lyon, suivie de la déportation de plusieurs dizaines de personnes; l'expédition du 6 avril 1944 au Foyer des enfants juifs d'Izieu, dans l'Ain, où furent enlevés quarante-quatre mineurs et six membres du personnel; l'envoi en déportation, le 11 août 1944, de plus de six cents juifs ou résistants, ainsi qu'une série d'actions dont furent victimes individuellement des hommes ou des femmes en 1943 et 1944, tous ces faits entrant dans *« l'exécution d'un plan concerté pour réaliser la déportation, l'asservissement et l'extermination de populations civiles ou des persécutions pour des motifs politiques, raciaux ou religieux »*.

Un délai de quatre ans

S'étonnera-t-on de ne pas voir figurer dans cette liste l'arrestation à Caluire, banlieue de Lyon, de Jean Moulin et de six de ses compagnons, le 21 juin 1943, dont Klaus Barbie s'est toujours targué d'être l'auteur, se défendant seulement de s'être ensuite comporté en tortionnaire de l'unificateur de la Résistance française ? Juridiquement, l'explication est simple. L'affaire Jean Moulin est tenue pour un crime de guerre aujourd'hui prescrit, et non plus un crime, imprescriptible, contre l'humanité. Théoriquement, elle n'aurait pas à être évoquée devant la cour d'assises du Rhône.

Il n'en reste pas moins que, depuis la fin de la guerre, le nom de Barbie reste lié à ce drame et qu'en France au moins c'est à lui que l'ancien SS doit ce que l'on osera appeler sa « célébrité ». Comme de surcroît ce fut là le résultat d'une trahison ou pour le moins d'une imprudence, l'occasion était trop belle pour lancer une version nouvelle faisant de Jean Moulin non plus une victime de Barbie, mais celle d'autres résistants décidant de se débarrasser d'un compagnon avec lequel ils se trouvaient politiquement en opposition en le laissant tomber dans un traquenard dont ils auraient su les inévitables conséquences.

Ainsi, Me Jacques Vergès aidant, et au mépris de deux procès aujourd'hui bien lointains – 1947 et 1950 – qui mettaient en cause René Hardy, mort récemment (*le Monde* du 15 avril 1987), le seul résistant du rendez-vous de Caluire qui échappa à la Gestapo, acquitté il est vrai tant par la cour de justice qu'ensuite par le tribunal militaire, on en arrivait à la version d'un Jean Moulin mort, non plus des tortures subies, mais ayant décidé de mettre fin à ses jours par désespoir.

Ainsi, l'affaire Barbie allait révéler, non seulement une France occupée délatrice et auxiliaire zélée de son occupant, mais encore une Résistance capable de livrer l'un des siens. Quoi d'étonnant alors que le procès Barbie fasse peur ? C'était à qui expliquerait d'un air entendu qu'il n'aurait jamais lieu, que l'on attendrait patiemment la mort dans sa prison de ce détenu encombrant, en se mordant les doigts de l'y avoir mis. Autant pour les augures ! Car s'il a effectivement fallu attendre plus de quatre ans, la seule vraie raison de ce délai incombe à certaines associations de résistants qui estimèrent que le juge d'instruction de Lyon, M. Christian Riss et, après lui, la chambre d'accusation de cette ville avaient eu de la notion de crime contre l'humanité une conception trop étroite en la limitant aux seules actions menées contre les juifs. La Cour de cassation leur donna raison mais son arrêt rendu le 20 décembre 1985 entraîna deux suppléments d'information dont le dernier ne fut achevé que le 18 mars 1987.

Il reste à souhaiter que le procès Barbie – auquel, comme l'a montré le sondage réalisé par IPSOS pour *le Monde* du 2 mai, une majorité de Français déclarent s'intéresser, estimant que la justice doit l'emporter sur l'oubli – puisse être mené dans la dignité que commande cette même justice.

JEAN-MARC THÉOLLEYRE.

Lire aussi l'article de Thomas FERENCZI sur le Magazine d'Antenne 2 consacré à « La deuxième vie de Klaus Barbie » dans notre supplément radio-télévision page 7.

La thèse de Me Vergès sur l'arrestation de Jean Moulin a été jugée diffamatoire par le tribunal de Paris

Avocat de Klaus Barbie, Me Jacques Vergès a été condamné le jeudi 30 avril par la 17e chambre du tribunal de Paris à deux amendes de 15 000 F, l'une pour complicité de diffamation envers Raymond et Lucie Aubrac, l'autre pour avoir commis le même délit à l'égard de M. Pierre Guillain de Bénouville. Les mêmes peines ont été infligées en qualité d'auteur principal de la diffamation à M. Claude Bal, réalisateur du film Que la vérité est amère, tourné en 1984 et consacré essentiellement aux conditions dans lesquelles fut arrêté Jean Moulin à Caluire (Rhône) le 21 juin 1943.

Me Vergès et M. Bal sont, en outre, condamnés solidairement à verser 50 000 F de dommages et intérêts à chacun des époux Aubrac qui en demandaient l'un et l'autre 250 000 F et le franc symbolique que réclamait simplement M. de Bénouville. En outre, le tribunal, présidé par Mme Marie-Claude Duvernier, a ordonné la saisie et la suppression des passages du film que sa décision considère comme diffamatoires.

Ces passages se présentaient sous la forme d'un dialogue entre M. Bal et Me Vergès. Il ressortait de ces échanges de propos que M. Raymond Aubrac ayant été arrêté une première fois à Lyon, en mars 1943, pour être peu après libéré, on pouvait se demander si cette arrestation n'avait pas permis aux Allemands d'obtenir des informations sur le rendez-vous de Caluire où Raymond Aubrac devait lui-même se rendre effectivement le 21 juin pour être arrêté de nouveau, en même temps que Jean Moulin et ses autres compagnons. Mais comme, quatre mois plus tard, un commando de résistants avait réussi à le délivrer dans les rues de Lyon, Me Vergès répondait à M. Bal que cette libération avait été faite, selon lui, en accord avec un adjoint de Barbie, ce qui revenait à signifier que la police allemande remerciait ainsi un délateur.

Les témoins entendus à l'audience du 3 avril – d'où Me Vergès s'était retiré au motif que le tribunal avait alors refusé un renvoi de l'affaire (*le Monde* daté 5-6 avril) – avaient répondu à cette thèse en rappelant que l'attaque menée pour délivrer M. Aubrac, loin d'avoir été un simulacre, s'était soldée par une véritable bataille rangée au cours de laquelle trois Allemands furent tués et M. Aubrac lui-même blessé.

Pour ce qui concernait M. Pierre Guillain de Bénouville, M. Bal et Me Vergès, dans le même style de dialogue, exposaient que celui-ci – ayant su que René Hardy, arrêté par Barbie le 7 juin 1943 et ayant alors accepté, sous réserve de l'accord de ses chefs, d'obtenir sa liberté en livrant Jean Moulin – lui donna délibérément l'ordre de se rendre à la réunion de Caluire, sachant donc pertinemment que la Gestapo ne manquerait pas de l'y suivre. Pour le tribunal, il apparaît ainsi que *« le film diffuse la thèse selon laquelle Pierre de Bénouville aurait participé à la trahison qui livra Jean Moulin à ses ennemis et qu'il ne saurait être contesté que de telles allégations constituent une grave atteinte à l'honneur »*.

Pour les époux Aubrac, le juge relève que les témoignages recueillis et les documents produits établissent qu'ils *« n'ont jamais suscité de la part de leurs compagnons d'armes qu'admiration et confiance »*. De même, au sujet de M. de Bénouville, il est relevé que les documents et les attestations produits dans ce dossier montrent que *« le comportement de résistant de la partie civile n'a jamais suscité qu'admiration et confiance de la part de ceux qui combattaient à ses côtés »*.

Ainsi se trouve donc jugée diffamatoire la thèse que Me Jacques Vergès, depuis qu'il est l'avocat de Klaus Barbie, a maintes fois déclarée que c'était celle qu'il entendait soutenir au procès de l'ancien SS à propos de l'affaire Jean Moulin. Pour autant, ce jugement, dont le défenseur de Me Vergès, Me Francis Szpiner, a annoncé qu'il allait en interjeter appel, n'interdit évidemment pas au défenseur de Barbie de défendre l'ancien SS comme il l'entend.

J.-M. Th.

L'affaire du Carrefour du développement

Le parquet estime la justice incompétente pour juger les faits reprochés à M. Christian Nucci

Conformément aux conclusions du juge d'instruction chargé du dossier du Carrefour du développement, M. Jean-Pierre Michau, le parquet de Paris a estimé, le jeudi 30 avril, que la justice était incompétente pour ce qui concerne les faits susceptibles d'être reprochés à M. Christian Nucci, ancien ministre – socialiste – de la coopération. Cette décision était attendue depuis une semaine (*le Monde* du 24 avril). Il ne reste plus au juge Michau qu'à rendre une ordonnance d'incompétence, renvoyant ainsi le dossier au Parlement.

Pour le juge d'instruction comme pour le parquet, il existe des *« présomptions graves et concordantes »* que M. Nucci se soit rendu coupable de *« complicité de faux en écriture publique et usage, complicité de faux en écriture privée et usage, soustraction par dépositaire et recel »*. Dans la mesure où la justice estime que ces éventuels délits et crimes ont été commis dans l'exercice de fonctions de ministre, les magistrats deviennent incompétents : conformément à la Constitution, M. Nucci ne peut être jugé que par ses pairs, députés ou sénateurs, réunis en Haute Cour de justice.

Les réquisitions du parquet de Paris, motivées en vingt-deux pages, comportent une présentation générale de l'affaire, puis une analyse des détournements de fonds soit par le biais de fausses factures, soit en espèces. Le parquet estime que M. Nucci a profité de l'organisation du sommet franco-africain de Bujumbura, en décembre 1984, confiée à son ministère, afin de détourner à son profit des fonds, à travers deux initiatives personnelles : le recours à l'association Carrefour du développement et le recours, pour l'alimenter, à des subventions du ministère de la coopération et du Fonds d'aide et de coopération (FAC).

Selon le parquet, au moins 7 048 490 F ont été ainsi mis à la disposition de M. Nucci, dont les dépenses vérifiées ne s'élèveraient qu'à 5 000 744 F. Le trou serait donc d'un peu plus de 2 millions, ce qui est en deçà des évaluations précédentes du parquet qui faisaient état d'une fourchette allant de 5 à 6 millions (*le Monde* du 24 avril).

La justice lance ainsi un défi aux parlementaires, notamment à ceux de la majorité dont on comprendrait mal qu'après avoir dénoncé politiquement ce scandale, ils se refusent à engager la procédure de mise en accusation devant la Haute Cour (elle nécessite une résolution signée par 58 députés ou 32 sénateurs). Le risque est évidemment que, en retour, les socialistes contre-attaquent sur « l'affaire dans l'affaire » et le rôle du ministre de l'intérieur dans la délivrance d'un « vrai-faux » passeport à M. Yves Chalier, principal accusateur de M. Nucci.

Me Francis Szpiner, l'un des avocats de M. Nucci, a ainsi qualifié de *« Grande Guignol »* les réquisitions du parquet justifiant l'usage du secret défense en ce domaine (*le Monde* du 1er mai). *« Si l'actuel garde des sceaux est choqué par cette expression, je suis prêt à en répondre devant la justice »*, a-t-il ajouté. *« Les charges retenues contre Christian Nucci ne valent que ce que valent les propos de Chalier*, a également déclaré Me Szpiner. *La procédure devant la Haute Cour relève plus du règlement de comptes politique que de l'analyse sérieuse des faits. Nous assistons à une manipulation politique et il faudrait que cela cesse. Nous assistons à une sacro-sainte alliance entre Chalier et certaines thèses du parquet. Il est scandaleux que l'on fasse de Christian Nucci le bouc émissaire de la classe politique. Que ceux qui l'accusent produisent les justificatifs de toutes leurs dépenses en campagne électorale. Chacun maintenant est placé au pied du mur et devra prendre ses responsabilités. »*

Les nouveaux revenus de M. Chalier

459 100 francs ou 4 591 francs ?

L'affaire Carrefour du développement n'en finit pas d'accumuler les ambiguïtés. M. Yves Chalier, principal accusé et accusateur, ancien chef de cabinet de M. Christian Nucci, a reçu, dans sa cellule de la Santé, il y a quelques semaines, un avis de *« récapitulation des traitements et salaires perçus au cours de l'année 1986 »* libellé au nom du *« ministère des relations extérieures »*, rebaptisé ministère des affaires étrangères après le 16 mars 1986 (*le Monde* du 2 mai). Ce document lui signale son *« montant imposable »*, indépendamment de son salaire d'administrateur civil pour lequel il a reçu un autre avis. *« Grade : chargé mis. hc. coop. » « libellé du poste : coop. cab. du ministre », « période d'emploi du 01-01-1986 au 31-12-1986 »*, précise ce formulaire.

Jusque-là rien de très mystérieux. Mais il y a la somme. *« 459 100 »* francs, lit-on sur le document, sans virgule ni espace détachant les deux zéros, soit donc, logiquement, près de 46 millions de centimes. Une aubaine pour M. Chalier et ses défenseurs, leur permettant ainsi de justifier l'existence de revenus occultes pour des missions de renseignement, qui en retour justifieraient le secret défense invoqué sur les aides policières dont il a bénéficié dans sa fuite.

Mais voilà que le Quai d'Orsay précise à l'AFP que M. Chalier a reçu *« une somme de 4 590 F, remise pour le premier trimestre 1986 comme prime de cabinet »*. Les deux zéros correspondraient donc aux centimes, bien que sur le document rien ne l'indique. Le Quai d'Orsay estime maintenant qu'il s'agit d'une *« erreur »*, la somme correspondant à des *« indemnités »* de 1 500 F par mois. Primes ou indemnités ? En tout cas, les *« primes »* de cabinet sont versées, d'ordinaire, en liquide, de la main à la main, faisant partie des revenus parallèles de la haute fonction publique, et n'étant surtout pas déclarées. Enfin la période d'emploi aurait alors dû être : « du 01-01-1986 au 31-03-1986 »... Dernier détail : M. Yves Chalier assure, lui, avoir bien reçu 459 000 F.

CONSOMMATION

Les magasins Carrefour se voient interdire la vente des « faux sucres »

Les tentatives opérées successivement par des grandes surfaces de vente en libre-service pour commercialiser les édulcorants de synthèse parfois appelés « sucre de régime », semblent vouées à l'échec, et la vente de ces produits restera pour quelque temps encore le privilège des pharmaciens.

Après les centres Leclerc, ce sont les magasins Carrefour qui viennent de se voir interdire la vente des faux sucres. Les laboratoires Famar avaient accepté de vendre à la société Carrefour le Maxisuc, un édulcorant de synthèse à base d'aspartam qu'un hypermarché de la chaîne, situé à Saran, proposait à la clientèle. Mais le Conseil national de l'ordre des pharmaciens avait saisi le juge des référés du tribunal de grande instance de Paris, le 13 avril dernier, afin de faire cesser cette vente.

Dans une ordonnance rendue le 29 avril, Mme Monique Honorat, vice-président du tribunal, a donné raison à l'ordre des pharmaciens, en relevant que l'aspartam, principe actif du Maxisuc, est contre-indiqué à certaines personnes pouvant présenter une intolérance à la phénylalanine.

Après avoir constaté que la mention de cette contre-indication, inscrite en caractères minuscules de couleur bleu pâle, était difficilement déchiffrable, le magistrat déclare : *« Il apparaît que la vente dans ces conditions de ce produit dans des grandes surfaces qui pratiquent le libre-service, c'est-à-dire dans lesquelles le client, enfant ou adulte, se sert lui-même sans l'assistance d'un vendeur, est de nature à provoquer un dommage imminent pour la santé des consommateurs non éclairés, notamment pour les enfants atteints de phénylcétonurie, alors que la délivrance en pharmacie de tels produits est faite par un vendeur spécialisé par sa formation et qui a une mission traditionnelle d'informer et de renseigner la clientèle. »*

En conséquence, le juge interdit à la société Carrefour de vendre le Maxisuc, sous astreinte de 1000 francs par infraction constatée, et fait défense aux laboratoires Famar *« de céder à d'autres personnes qu'à des pharmaciens le produite Maxisuc »*.

Cette décision peut être rapprochée de l'arrêt rendu le 18 février dernier par la cour d'appel de Paris, présidée par M. Pierre Drai. Le 6 février, le juge des référés, M. Pierre Culié, vice-président du tribunal, avait refusé d'interdire aux centres Leclerc de commercialiser le Sucrandel, un sucre synthétique lui aussi à base d'aspartam, fabriqué par la Société d'applications et de recherches en pharmocologie phytothérapeutique (SARPP), en considérant qu'il ne s'agissait pas d'un médicament dont la vente puisse être réservée aux pharmaciens (*le Monde* du 8 janvier).

Mais la cour d'appel, en notant que l'emballage du Sucrandel comportait un avertissement concernant une possible intolérance, avait estimé que cette inscription *« démontre que le fabricant du Sucrandel est apparemment convaincu que ce produit a des propriétés pharmaceutiques et présente en outre des inconvénients justifiant l'intervention d'un professionnel de la santé, capable d'éclairer et de conseiller le consommateur (...). Il est établi que le personnel des centres Leclerc n'est pas en mesure de renseigner utilement la clientèle »*.

Dans plusieurs pays étrangers, les sucres de synthèse ne sont plus le monopole des pharmaciens, mais, dans l'attente d'une réglementation européenne, la Cour de cassation sera amenée à se prononcer afin de trancher les litiges entre officines et grandes surfaces.

MAURICE PEYROT.

Au congrès de la Confédération syndicale des avocats

M. Albin Chalandon s'élève contre « la politisation insidieuse, les partis pris idéologiques et le goût du vedettariat »

REIMS
de notre correspondant

M. Albin Chalandon, ministre de la justice, qui participait le vendredi 1er mai à Reims au congrès national de la Confédération syndicale des avocats (CSA), a appelé avec vigueur à se ressaisir d'un pays qui *« depuis quinze ans musarde, lambine et se refuse à faire l'effort nécessaire »* à l'adaptation au monde moderne, devant l'organisation la plus représentative de la profession, laquelle groupe près d'un tiers du barreau.

Le garde des sceaux a reçu un accueil cordial. Il est vrai qu'il s'est prononcé pour le maintien de la liberté des honoraires. Il est vrai aussi qu'après avoir jugé *« obsolète »* au regard du contexte européen, la séparation des professions d'avocat et de conseil juridique, il a souhaité leur rapprochement, voire leur unification. Du reste, il prépare un projet qui permettra aux avocats d'exercer, *« très rapidement »*, sous la forme de sociétés de capitaux (SARL ou SA). M. Chalandon pose néanmoins une condition impérative : le capital devra être entièrement détenu par les avocats, seul gage à ses yeux de leur indépendance.

S'agissant de la répétibilité de l'honoraire, M. Chalandon, comme la CSA et son président, le bâtonnier Christian Gérigny, trouve *« normal que la partie qui succombe lors d'un procès prenne à sa charge une partie de l'honoraire que son adversaire a dû verser à son conseil »*. A cet égard, semble-t-il, *« la répétibilité est de nature à faire réfléchir avant d'entamer une action judiciaire »*. Pour le reste, le ministre a annoncé son intention de réduire de moitié les délais de justice dans le cadre d'un plan de cinq ans.

S'interrogeant sur le rôle du juge, M. Chalandon a préconisé la redécouverte des *« valeurs fondamentales de la collégialité »* et affirmé que *« le juge perd sa légitimité dans l'exercice de ses fonctions dès lors qu'il laisse transparaître ses opinions ou une idéologie »*.

Enfin, le ministre de la justice a défini les périls qui, d'après lui guettent la machine judiciaire et ses acteurs, magistrats ou avocats. La justice, est-il persuadé, ne redeviendra *« sereine et équilibrée »* qu'en bannissant tous les faux-semblants qui l'encombrent : *« La politisation insidieuse, les partis pris idéologique, le goût du vedettariat. »*

DIDIER LOUIS.

A Metz

Un adolescent écroué à la suite du meurtre de deux garçonnets

Plus de cinq cents interrogatoires, menés par une vingtaine de policiers durant sept mois, viennent d'aboutir à l'inculpation, à Metz, d'un adolescent âgé de seize ans et demi pour les meurtres d'Alexandre Beckrich et Cyril Beining, deux garçonnets âgés de huit ans, retrouvés le crâne fracassé à coups de pierres, le 28 septembre 1986, dans la banlieue de la ville. L'adolescent, apprenti cuisinier « modèle » selon ses parents et son patron, a été inculpé d'« homicides volontaires » par Mme Mireille Maubert, juge d'instruction, et placé en détention.

Dans un communiqué, le procureur de la République de Metz a indiqué que cette décision avait été prise *« après une exploitation rationnelle de tous les éléments recueillis et la reconstitution chronologique minutieuse de toutes les constatations »*. Le magistrat s'est refusé à dévoiler les mobiles du double meurtre, commis à Montigny-lès-Metz le long d'une voie de manœuvre de la SNCF, utilisée souvent comme terrain de jeu par les enfants du quartier.

Société

MÉDECINE

En Grande-Bretagne

La Chambre des lords ordonne la stérilisation d'une handicapée mentale

La Chambre des lords, la plus haute instance juridique de Grande-Bretagne, a décidé, le jeudi 30 avril, d'autoriser la stérilisation de Jeanette, une handicapée mentale de dix-sept ans (*le Monde* des 18 et 24 mars). Confirmant en cela la récente décision d'un tribunal de Newcastle-upon-Tyne, les Lords ont estimé qu'une grossesse serait *« un véritable désastre »* pour la jeune fille. La stérilisation devra intervenir avant le 20 mai prochain, date du dix-huitième anniversaire de la jeune handicapée, car au-delà, selon le droit britannique, le consentement de l'intéressée serait nécessaire.

Les associations britanniques d'aide aux handicapés mentaux ont exprimé leur *« profonde préoccupation »* devant la décision de la Chambre des lords, ajoutant que *« ce jugement ne doit en aucun cas constituer une jurisprudence »*. La presse britannique est partagée, quant à elle, sur ce jugement : le *Times* estime qu'il s'agit d'une *« décision humaine »*, étant rejoint en cela par l'*Independant*, pour qui le jugement est *« attristant mais inévitable »*. Le *Guardian*, lui est beaucoup plus réservé, estimant qu'il est difficile d'admettre que cette décision d'ordonner une stérilisation irréversible soit *« le jugement le plus humain »*.

ÉDUCATION

Marc Fumaroli professeur au Collège de France propose un autre déchiffrement pour l'Europe classique

Marc Fumaroli, qui enseignait depuis 1976 à Paris-IV la littérature française du dix-septième siècle, a été élu au Collège de France en juin 1986 à une chaire intitulée *« Rhétorique et société en Europe (seizième et dix-septième siècles) »*. Dans la leçon inaugurale qu'il a prononcée le mercredi 29 avril, il a, avec une superbe érudition, défini son projet.

Il a fait valoir le péril qu'il y a à interpréter les formes littéraires et même les formes de civilisation de l'Ancien Régime à partir des méthodes forgées par les Modernes d'après leur expérience propre. Adoptant la démarche inverse, il veut retrouver dans les catégories et les conventions de la rhétorique humaniste les clefs de déchiffrement dont les contemporains disposaient et les utiliser comme une grille d'interprétation historique non seulement des textes, mais aussi des faits sociaux.

A la différence de ce qui se passe aujourd'hui où la rhétorique a disparu, elle était au seizième et au dix-septième siècle en pleine lumière. Elle fournissait les moyens d'une conscience commune des formes à toute l'Europe. Et elle était modulée de telle sorte que plusieurs styles au Nord et au Midi, en terre protestante ou catholique, pouvaient se réclamer d'elle.

Sur les traces de Max Weber, Marc Fumaroli voit dans la diffusion de la doctrine rhétorique de Pierre Ramus à travers l'Europe du Nord les véritables fondations de l'individualisme démocratique moderne. Il n'empêche que *l'Institution oratoire* de Quintilien, en latin, redécouverte en 1416, continuait d'apporter à l'éducation européenne un modèle unanimement reconnu. Attentif à cet exceptionnel ferment d'unité, Marc Fumaroli n'en a pas moins souligné les nuances que l'Italie, l'Espagne et la France devaient lui donner.

Son enseignement, qui fera resurgir des structures anciennes capables de s'adapter aux réalités pendant plus de deux mille ans, est dans la ligne des recherches de beaucoup d'esprits d'aujourd'hui. Parmi ceux-ci, Marc Fumaroli a cité Valery Larbaud, Jean Paulhan, Paul Ricœur, Yvon Belaval, et naturellement Paul Valéry, dont il a rappelé l'admirable et rude sentence : *« La force naît de la contrainte et meurt de la liberté. »*

JACQUELINE PIATIER.

● **RECTIFICATIF** : Contrairement aux informations publiées par le ministère de l'éducation nationale et rapportées dans notre édition du 29 avril, des places seront créées dans des lycées de l'académie de Créteil à la rentrée prochaine. Leur nombre devrait s'élever à plus de deux mille, dont près de huit cents dans des préfabriqués, le reste dans des salles nouvellement créées ou aménagées.

SCIENCES

● **Déchets radioactifs : les Britanniques renoncent à l'implantation de quatre sites de stockage.** — Le gouvernement britannique a annoncé, le vendredi 1er mai, qu'il renonçait à l'implantation de quatre sites de stockage de déchets nucléaires dans le nord-est de l'Angleterre, qui sont très contestés par la population de la région. Les observateurs soulignent que les quatre sites — South Killingholme, Fulbeck, Bradwell et Elstow — sont tous situés dans les circonscriptions de députés conservateurs dont la réélection s'annonce difficile. Trois d'entre eux sont secrétaires d'Etat dans l'actuel gouvernement.

● **Fuite à la centrale nucléaire du Bugey (Ain).** — Une des cinq tranches de la centrale nucléaire du Bugey, dans l'Ain, a été arrêtée le jeudi 30 mai dans la soirée en raison d'un *« manque d'étanchéité interne »* sur l'un des générateurs de vapeur, indique la direction, qui précise que *« cet incident sans gravité particulière n'entraîne aucune dispersion radioactive à l'extérieur »*. L'ensemble des réparations (identification et bouchage du tube défectueux) devrait durer une quinzaine de jours. — *(AFP.)*

● ***Un astronome américain tué* par l'effondrement d'un télescope.** — Un astronome américain réputé, M. Marc Arnold Aaronson, est mort écrasé, le vendredi 1er mai, par le dôme d'un télescope géant de l'observatoire de Kitt-Peak, près de Tucson (Arizona). C'est au moment où il s'apprêtait à sortir du bâtiment que le dôme mobile, d'un poids de 150 tonnes, en cours de rotation, s'est effondré sur lui. Agé de trente-sept ans, M. Aaronson avait, en 1984, reçu un prix de la Société américaine d'astronomie, en récompense d'un mémoire selon lequel l'univers est beaucoup plus petit et plus récent qu'on ne l'admet en général. — *(AFP.)*

● **KHEOPS : L'existence de nouvelles cavités se confirme.** — Toutes les recherches actuellement menées sur la pyramide de Kheops en Egypte semblent indiquer que la pyramide recèlerait d'autres cavités. C'est la conclusion vers laquelle tendent des chercheurs argentins, japonais et français, qui ont confronté leurs études, le jeudi 30 avril, au cours d'une réunion à la Cité des sciences et de l'industrie de La Villette à Paris. Après la mise en évidence, en 1986, à l'initiative de deux architectes français, d'anomalies de densité au voisinage du couloir menant à la chambre de la reine, des Japonais ont fait des mesures par radar qui vont dans le même sens.

Communication

Chassés-croisés à TF 1

Menace de crise sur la Une

« Même aux heures les plus noires de TF 1 nous n'avions connu une telle situation. » A quelques nuances près, la même phrase se répercute à Cognacq-Jay comme à Montparnasse, les deux centres d'activité de la chaîne. Le mécontentement gronde sur la Une aussi bien parmi les cadres administratifs que dans la rédaction et le personnel technique. *« Ils sont fous, ils ne savent pas ce qu'ils font »*, disent les uns, tandis que d'autres lancent : *« Ils sont en train de ruiner le fonds de commerce de TF 1. »* Du départ des stars (Collaro, Sabatier, Sébastien) à l'arrivée inopinée de M. Etienne Mougeotte comme directeur d'antenne (*le Monde* du 2 mai), en passant par les tiraillements au sein même de la nouvelle équipe dirigeante, tout semble *« incohérent »* à ceux qui travaillent au sein de la chaîne.

La nomination de M. Mougeotte a été la goutte d'eau qui a fait déborder le vase, provoquant plus d'inquiétudes que d'apaisements. *« Nous nous méfions d'un homme qui retourne sa veste aussi facilement »*, disent de nombreux collaborateurs de la chaîne. M. Mougeotte a, en effet, défendu les couleurs d'Hachette dans la course à la reprise de TF 1. Pour l'heure, c'est au niveau de la direction que sa venue risque de provoquer des remous. Le poste qu'il va occuper le place, en effet, au troisième rang derrière *M. Francis Bouygyes, PDG*, et M. Patrick Le Lay, vice-PDG. Il devrait ainsi directement chapeauter M. Pascal Josèphe, directeur des programmes, et M. Alain Denvers, directeur de l'information, contrairement à ce qui avait été prévu dans l'organigramme présenté, le vendredi 17 avril, devant le comité d'entreprise. Ces changements, jugés par les intéressés comme une remise en cause de leurs fonctions, laissent, depuis plusieurs jours, planer l'éventualité de leur démission ainsi que celle de M. Hervé Bourges, président d'honneur de TF 1 et conseiller personnel de M. Bouygues. Tous trois devaient apporter, lundi, des précisions sur leurs intentions.

C'est aussi lundi que la direction devrait *« expliquer les principes de la réorganisation »* de l'équipe d'encadrement. Expliquer *« seulement »*, indiquent des représentants syndicaux de la CFDT, car d'autres arrivées et nominations sont prévues. Sans attendre, deux organisations syndicales de la Une ont déjà pris position. Dans un communiqué, la CFTC *« demande instamment à la nouvelle direction la réunion d'un comité d'entreprise extraordinaire, afin de permettre la clarification des nouvelles nominations »*. La CFTC exprime cette requête *« devant l'inquiétude des personnels concernant l'hémorragie des nombreuses têtes d'affiche de TF 1 »*, mais aussi devant *« les imprécisions qui règnent sur l'avenir de la société »*.

La CFDT de TF 1 a distribué, pour sa part, un tract s'adressant directement à M. Le Lay et reprochant *« aux professionnels Bouygues, désormais en place, d'être à la fois trop présents et invisibles »*, et d'opposer *« leur mutisme aux interrogations légitimes de ceux qui, avant eux, ont fait la chaîne »*. Cette organisation syndicale demande à M. Le Lay d'apporter *« sans délai des réponses constructives »* aux question que la CFDT avait *« clairement exposées »* le 17 avril au comité d'entreprise. Parmi ces questions, figurent, en particulier, celles-ci : *« Face aux grenades de la « 5 » sur nos programmes, de quels obus disposez-vous en réserve ? Quelles sont vos intentions en matière sociale et quand s'ouvriront les négociations avec les organisations syndicales ? »*

De part et d'autres, on s'inquiète du *« mécontentement grandissant du personnel »* et l'on n'exclut pas que des *« actions dures »* n'interviennent si les responsables de la chaîne *« ne s'expliquent pas clairement »*. Seul, pour le moment, M. Alain Schmidt, directeur de la communication, a tenté d'apporter quelques apaisements. *« Il n'y a pas lieu de s'inquiéter »*, a-t-il déclaré en ajoutant : *« Depuis mercredi, la dynamique s'est inversée avec le maintien d'Yves Mourousi et l'arrivée d'Etienne Mougeotte. Nous entrons dans un processus de développement et d'autres nominations interviendront en début de semaine. »* Une déclaration accueillie de façon très mitigée par de nombreux collaborateurs de TF 1, qui la jugent *« dérisoire »* face aux graves *« menaces »* qui pèsent actuellement sur la chaîne.

ANITA RIND.

Une précision de M. Pascal Josèphe

A la suite de l'article : « M. Etienne Mougeotte devient directeur d'antenne de TF 1 », publié dans *le Monde* du 2 mai, M. Pascal Josèphe, directeur des programmes de la première chaîne, précise qu'il n'a été *« à aucun moment responsable d'une négociation avec quelque star que ce soit. Les négociations,* ajoute-t-il, *se sont déroulées à un autre niveau. »*

La chaîne francophone par satellite, TV5 bientôt autorisée au Canada

Le Consortium de télévision Québec-Canada (CTQC) a déposé, le jeudi 30 avril, une demande d'autorisation auprès du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC), pour la retransmission au Canada de la chaîne de télévision francophone, TV5. Créée en janvier 1984 et regroupant les télévisions de quatre pays — TF1, A2 et FR3 pour la France, la RTBF pour la Belgique, la RTSR pour la Suisse et depuis peu, le CTQC au Canada, — TV5 est actuellement reçue par plus de cinq millions de foyers câblés dans dix-sept pays d'Europe et d'Amérique du Nord.

Le modèle de programmation de TV5 Canada, qui entrera en service en janvier 1988, sera différent de celui de TV5 Europe *« afin de satisfaire aux habitudes d'écoute nord-américaine »*, précise le vice-président du CTQC, M. Jacques Girard. Une partie de la programmation sera produite outre-Atlantique, le reste venant d'Europe par cassettes ou par satellite (pour les émissions d'informations et les magazines d'actualité). C'est ainsi que les téléspectateurs canadiens pourront suivre en direct, en début d'après-midi, compte tenu du décalage horaire, les journaux télévisés européens du soir.

Les coûts annuels de fonctionnement seront de l'ordre de 9 millions de dollars canadiens (41 millions de francs), dont le CTQC assumera l'essentiel. Le Consortium regroupe huit sociétés canadiennes : Cogéco, Film Sat, TV Ontario, l'Office national du film, Radio-Canada, Radio-Québec, Pathonic-Télé capitale et Télémétropole. Il est financé en partie par les gouvernements du Canada et du Québec et par les sociétés ou organismes membres.

L'arrivée de TV5 au Canada entraînera la disparition de la chaîne française TVFQ 99, qui diffuse actuellement des émissions des trois premières chaînes hexagonales avec une ou plusieurs semaines de retard.

● **M. Léotard et la guerre des étoiles.** — Répondant le mercredi 29 avril à l'Assemblée nationale, lors de la séance consacrée aux questions d'actualité, à M. Bernard Schreiner (PS, Yvelines) qui avait constaté que *« depuis quatre semaines, les chaînes de télévision se livrent une guerre sans merci à coups de milliards »*, *M. Léotard a estimé qu'« il s'agit là d'un problème qui concerne d'un côté des employeurs privés et de l'autre des personnes liées à ces employeurs par des contrats de droit privé (...). Ces vedettes sont-elles trop payées ? Cela les regarde, elles et leurs employeurs, cela ne vous regarde pas. »*

PRESSE

M. Jean-Pierre Van Lede administrateur général de « Libération »

Une gestion pour temps de crise ?

Le quotidien Libération aura le lundi 4 mai un nouvel administrateur général. C'est un conseil de direction d'entreprise, M. Jean-Pierre Van Lede, quarante-trois ans, qui occupera ce nouveau poste. Il sera chargé de la gestion financière du quotidien de la rue Christiani, de la gestion du personnel et du développement du journal, lié à son informatisation et à son déménagement — reportés d'avril à juillet.

M. Van Lede, économiste et diplômé de l'INSEAD, n'est pas un homme de presse. Il a débuté au cabinet américain de conseil Mac-Kinsey, aux Pays-Bas, puis est entré au cabinet Solving comme conseil de direction. C'est à ce titre qu'il a réalisé deux audits de *Libération* en juin et décembre 1986. Sa bonne connaissance du quotidien pourrait l'amener à devenir ensuite directeur général : *Libération* est toujours à la recherche d'un numéro deux susceptible d'épauler le directeur de la publication, M. Serge July.

M. Van Lede devra mettre le journal *« sur des rails gestionnaires »*. La gestion antérieure avait été fortement critiquée par une partie de la rédaction et notamment le service économique, ce qui avait provoqué en février la démission du gérant, M. Antoine Griset.

Malgré les dérapages observés et dénoncés, les comptes de *Libération* pour 1986 seraient en équilibre. Sa diffusion, l'année dernière, était de 165 539 exemplaires en moyenne, soit une hausse de 19,5 % par rapport à 1985. Cependant, ses ventes ont tendance à se tasser, et, pour la première fois depuis la relance de 1981, les trois premiers mois de cette année font apparaître une légère baisse de la diffusion à Paris (55 286 exemplaires en moyenne soit 0,29 % de moins qu'en 1985).

En outre, *Lyon-Libération* (dont la vente a aussi baissé et se situe à 9 500 exemplaires en moyenne selon la direction) a enregistré 6,5 millions de francs de perte en 1986. Un chiffre important pour une édition régionale lancée en septembre...

Outre ces problèmes financiers, M. Van Lede devra aussi faire face aux problèmes de personnel : l'informatisation du journal l'obligerait à licencier dix-huit clavistes. Enfin, la compression des charges nécessiterait, selon un des responsables, le licenciement d'environ dix journalistes sur deux cents. L'annonce de ces licenciements, s'ils se concrétisent, pourrait avoir lieu dans le courant du mois.

YVES-MARIE LABÉ.

● **Deux départs au « Matin de Paris ».** — Franck Maubert, responsable de la page « Les gens du *Matin* », et Olivier Robert, chef du service étranger, quittent *le Matin de Paris*. Invoquant la clause de cession, ouverte le 27 avril, les deux journalistes estiment que *« ne sont plus réunies les conditions minimales à l'exercice de leur profession »*. Franck Maubert était entré en août 1986 au journal de la rue Hérold après avoir été rédacteur en chef du mensuel *Globe*. Olivier Robert avait rejoint *le Matin* en juin 1985, après avoir assuré le secrétariat général de la rédaction d'Associated Press.

● **M. Périer-Daville reconduit à la présidence de la Fédération des sociétés de journalistes.** — La Fédération française des sociétés de journalistes a reconduit à sa présidence, le jeudi 30 avril, M. Denis Périer-Daville. Celui-ci sera assisté de deux vice-présidents, Jean-François Bège *(Sud-Ouest)* et Michel Castex (AFP), ainsi que d'un secrétaire général, Christian Dauriac (FR 3), d'un secrétaire général adjoint Jacques Massey (Sud-Radio), et d'un trésorier, Thierry Gandillot *(Science et Vie)*. Ont également été élus comme membres du bureau : Manuel Lucbert *(le Monde)*, Gérard Leclerc (Antenne 2), Georges Gianadda *(l'Indépendant de Perpignan)*, Jean-François Renault *(l'Equipe)*, Alain Bernard *(Sud-Ouest)* et Fernand Fruhinsholz *(l'Alsace)*. Les sociétés de rédacteurs, qui se sont multipliées ces derniers mois, sont actuellement plus d'une vingtaine en France et regroupent au total quelque 2 500 journalistes.

● **« News on Sunday », nouvel hebdomadaire « socialiste » en Grande-Bretagne.** — Un nouvel hebdomadaire, populaire, *News on Sunday*, devrait paraître le dimanche 3 mai en Grande-Bretagne, sur le marché déjà encombré de la presse dominicale. *« Socialiste », « hostile à l'establishment »*, ce nouveau tabloïd, installé à Manchester et employant 181 personnes (dont 48 journalistes), est tiré à 1,6 million d'exemplaires. *News on Sunday*, dont le rédacteur en chef est M. Keith Sutton, a recueilli pour son lancement 5,4 millions de livres (environ 55 millions de francs) de vingt-trois syndicats et de vingt et une autorités locales travaillistes, et 1,1 million d'investisseurs privés.

Sports

VOILE : Lorient Saint-Pierre-et-Miquelon - Lorient

Les monocoques reprennent du service

Dix équipages doivent prendre, le dimanche 3 mai, le départ de la course transatlantique Lorient - Saint-Pierre-et-Miquelon et retour. Cette troisième édition de la Transat, organisée par l'hebdomadaire *le Point* et Europe 1, ne concerne plus les multicoques mais les « maxi » monocoques. A cinquante-cinq ans, Eric Tabarly, à la barre d'un sloop de 25 mètres, *Côte-d'Or*, va essayer de faire oublier son échec dans le tour du monde en équipage.

LORIENT
de notre envoyé spécial

Ambiance désormais classique des veilles de transat le long des quais : deux jeunes gens collent sur la coque noire d'un ketch le nom de leur commanditaire. *Pen Duick VI* devient ainsi *Challenge Gründig*. Le deux mâts dessinés par André Mauric et construit en un temps record *pour prendre le départ du Tour du* monde en 1973 a toujours fière allure. Ce voilier, qu'Eric Tabarly avait mené à la victoire dans la Transat anglaise en 1976, va encore tenter sa chance. Les équipiers de ce vétéran ont été choisis parmi des jeunes proposés par leur club à la fédération de voile. Avec Arnaud Dhallenne pour skipper, ils vont essayer de prouver que la coque en aluminium n'est pas trop fatiguée.

En fait, le nouveau règlement de cette course permet aux derniers monocoques, qui avaient dû baisser pavillon devant les multicoques, de reprendre du service. Ainsi, avec de nouveaux sponsors et de nouveaux skippers, on trouve au départ les anciens *Kriter* de Kersauson et Malinovski, ou le *Charles-Heidsieck* de Gabbay. Celui-ci estime que *« les multicoques sont un peu frustrants, car très rapides mais aussi trop fragiles »*.

Pourtant la technologie risque aussi de faire la différence entre les monocoques : les derniers bateaux construits en kevlar devraient laisser loin les concurrents en bois et en aluminium.

Construits il y a deux ans, *Côte-d'Or* et *Marlboro* sont les plus grands et les plus toilés. Sur son bateau rouge battant pavillon belge — *sponsor oblige* — Eric Tabarly reconnaît que le skipper suisse Pierre Fehlmann sera son principal adversaire. Le Breton a une revanche à prendre sur celui qui, dans la dernière course autour du monde, l'avait battu au temps réel. Dernière botte secrète de l'ancien vainqueur de la Transat britannique, il a équipé son *Côte-d'Or* d'une grand-voile en latté et l'a allégé de près de 2 tonnes. Le pont a été modifié et la quille reculée.

Cigarettes et chocolat vont ainsi rivaliser d'astuce pour remonter au vent vers Terre-Neuve. La quinzaine d'équipiers présents sur chaque navire vont courir des manivelles de winches aux bords extérieurs pour contrebalancer le gîte. Des images et des gestes qu'on pensait ne plus revoir dans une Transat !

S. B.

AUTOMOBILISME : Grand Prix de San-Marin

Nelson Piquet blessé aux essais

BOLOGNE
de notre envoyé spécial

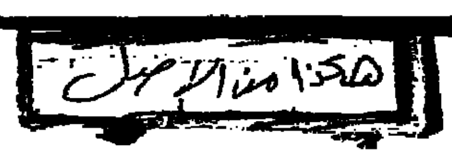
Nelson Piquet (Williams-Honda), qui venait de réussir le meilleur temps de la première séance d'essais chronométrés du Grand Prix de formule 1 de San-Marin, a été victime, le vendredi 1er mai, d'une sortie de route sur le circuit d'Imola.

Le pilote brésilien, qui venait d'être enregistré à 267 km/h devant les tribunes, a perdu le contrôle de sa monoplace, sans doute à la suite d'une défaillance de ses pneumatiques dans une courbe qu'il abordait à près de 300 km/h. Partie en tête-à-queue, la Williams-Honda a violemment heurté le rail de sécurité.

Aussitôt transporté au centre médical du circuit d'Imola, puis à l'hôpital de Bologne, Nelson Piquet, qui souffre de traumatismes légers et d'une distension des ligaments du genou droit, devait regagner le circuit dès samedi. Toutefois, le champion du monde 1981 et 1983 a dû renoncer au Grand Prix de San-Marin. Il espérait être rétabli pour le Grand Prix de Belgique le 17 mai à Spa-Francorchamps.

G. A.

● **FOOTBALL : Championnat de France.** — Trois journées avant la fin du championnat de deuxième division, les Chamois Niortais sont assurés de monter en première division : suite au match nul Caen-Mulhouse, le vendredi 1er mai (0-0), l'équipe des Deux-Sèvres, qui évoluait encore en troisième division en 1984-1985, ne pouvait plus être dépassée grâce à son avance de sept points au classement sur Caen.



CINÉMA

Bertrand Tavernier tourne « la Passion Béatrice »

La cuisine en famille

Dans un château cathare, près de Perpignan, Bertrand Tavernier tourne son prochain film. Une histoire d'amour et de violence sur fond de guerre de Cent Ans. Titre provisoire : la Passion Béatrice. *Sortie prévue en novembre.*

« On ne pourra pas me reprocher de faire du joli ! » Enfoncé dans la boue jusqu'à mi-jambes, emmitouflé dans un anorak, Bertrand Tavernier jubile mais observe, un peu anxieux, les eaux jaunâtres déborder d'un torrent qui, lors des repérages, n'était que gentil ruisselet. Depuis le début du tournage, en avril, la neige, la pluie, le vent, se sont déchaînés sur ce petit coin de l'Aude où le metteur en scène et toute l'équipe technique d'*Autour de minuit*, se sont installés.

La Passion Béatrice est tournée en décors naturels exclusivement. Les séquences dites d'intérieur sont filmées dans un château cathare, le Puivert, sorte de bec d'aigle perché sur un promontoire. En haut des tours, le vent souffle si fort qu'il faut s'accrocher. Dans une salle glaciale, s'entassent pêle-mêle pâtés, cailles entrelardées, galettes et autres mets cuisinés dans les règles de l'art médiéval, parfois par les traiteurs du cru, qui cherchent d'ailleurs sous quel nom commercialiser tel pâté d'anguille mijoté pour les besoins du film. Pas de doute : avec Bertrand Tavernier, les agapes font toujours partie des réjouissances.

Ce jour-là, dans la cuisine du château, copieusement enfumée, Béatrice (Julie Delpy) surveille le festin commandé pour le retour de son père, François de Cortemar (Bernard-Pierre Donnadieu). Et, dans le pays, chacun se souvient comment, enfant, il restait des heures perché en haut du château à guetter le retour de son guerrier de père, qui, au moment de son départ, lui confia et la charge de son épouse et sa dague. Mais, quand le petit François courut au-devant de sa mère (Monique Chaumette), il la trouva avec son amant. *La Passion Béatrice*, c'est encore une histoire de famille, d'inceste, mais surtout l'histoire d'un homme en révolte contre le monde entier, un fou de Dieu. Quelque part entre *l'Horloger de Saint-Paul* et *Coup de torchon.*

« Film d'amour et de violence »

Coincé entre la caméra, un faisan et une assiette de farine renversée, un technicien frigorifié lance : *« On serait mieux à Epinay ! »*. Mais le grand air pour le moins tonifiant, la boue qui colle aux chausses confèrent aux regards une sorte de fièvre, une lueur de défi qui sied bien à ce *« film d'amour et de violence »* dont Tavernier dit avoir eu envie, après *Un dimanche à la campagne* et *Autour de minuit.*

« Depuis longtemps, je suis fasciné par les chansons de geste, les poèmes, la vie médiévale. J'ai choisi de situer mon film pendant la guerre de Cent Ans, c'est une époque de transition, la fin d'un monde. Comme la Régence, dans Que la fête commence *(...). Le déplacement dans le temps me permet de parler plus tranquillement de passion, de grands sentiments, avec tout le côté épique et enfantin que cela peut comporter. »*

Avec ce film, Tavernier tente de faire le point, sur un certain nombre de découvertes formelles. Ainsi *« les rapports entre le rythme d'un film et la musique »*, qu'il a découverts à partir d'*Une semaine de vacances*, creusé avec *Un dimanche à la campagne* et surtout *Autour de minuit.* La musique de *la Passion Béatrice* est déjà choisie : elle est de Lili Boulanger, la sœur de Nadia. *« On y intégrera certaines pièces du quatorzième siècle arrangées par Ron Carter. Tous les matins, je l'écoute dans la voiture, avec le chef opérateur, je la fais aussi passer aux acteurs. Et, de la même façon que Dexter Gordon collait aux couloirs d'hôtel, au Blue Note, que Noiret se fondait dans Lyon, j'ai envie de sentir le rapport entre François de Cortemar et les pierres de son château. Ça vient de mon apprentissage, de mes années de cinéphile, ce souci d'intégrer, d'incruster émotionnellement un personnage dans un décor. On en parlait beaucoup, avec Losey. Dans* Monsieur Klein, *j'avais l'impression que Delon était entièrement déterminé par son décor, tout en diagonales, en suspicion, déjà... »*

Tavernier a l'œil sur tout, mais il écoute beaucoup les suggestions des uns et des autres. A ses côtés, pour ce tournage, il retrouve un ami de longue date, le chef opérateur italien Riccardo Breta, qui, en « routard », lui suggère des trucs : comment, par exemple, faire un gros plan sur Béatrice lancée au galop, sans tenir compte de l'humeur du cheval, en juchant Julie Delpy sur le dos d'un technicien, lancé lui aussi au galop. La cuisine, toujours.

Cuisine encore, mais à l'échelle titanesque, le travail de Guy-Claude François – le scénographe d'Ariane Mnouchkine. Si le château montrait de beaux restes, il a fallu entièrement réinventer salons et chambres, reconstruire les maisons des manants, fausse pierre par fausse pierre. A s'y méprendre.

Le soir, à la table d'un hôtel de Quillan, dont le patron a endossé le rôle de premier secrétaire du tournage, tout le monde se retrouve : Tavernier père et fils, qui dans le film, est le frère de Béatrice, – un rôle écrit par sa mère, que chacun là-bas surnomme « Colo ».

La Passion Béatrice, une histoire de famille.

ODILE QUIROT.

DANSE

Marin et Lazzini à l'Opéra

Ténèbres et lumière

Des lamentations de Jérémie, orchestrées par Couperin dans Leçons de ténèbres, *au plaisir de coucher dans le foin avec* la Fille mal gardée, *le nouveau programme de l'Opéra joue à fond le contraste.*

Maguy Marin sollicitée par Noureev pour une création a monté avec treize garçons et treize filles du ballet – tous volontaires – un rituel flamboyant où se confirme son sens de la mise en scène. Tout se tient, s'imbrique, se complète. D'abord, le décor de Montserrat Casanova, une grotte d'ombre éclairée par des cierges géants qui se reflètent dans un plafond miroir en plan incliné. Puis les voix pures (Noémi Rime et Véronique Gens) déroulant dans l'espace leurs ornementations mélodiques. Les corps enfin, rétifs aux injonctions baroques du chant et se prêtant aux petits gestes épars, accroupissements, portés acrobatiques, piétinements obstinés, chers à Maguy Marin.

Sur *Leçons de ténèbres* de Couperin elle a construit une succession de quatorze tableaux, une purification des âmes assortie de sévices sadomasochistes. Le *Jardin des supplices* et *l'Enfer*, de Dante réunis. Univers mortifère et sulfureux où quelques trouées lumineuses de John Spradbury permettent d'entrevoir le profil de Marie-Claude Pietragalla et de ses compagnes en chemise courte et col minerve.

Après un entracte de trois quarts d'heure on cligne des yeux pour s'habituer au plein feu de *la Fille mal gardée.* Il faut longtemps pour passer de Couperin à Herold. Mais le charme de ce petit conte villageois est une détente. La version de Joseph Lazzini s'écarte de l'original conçu en 1789 par Dauberval dans l'esprit moraliste de Diderot. A partir d'ajouts multiples de musiques signées Herold, Hertel, Drigo, Rossini, Delibes (orchestrées par Jean-Michel Damasse), il a chorégraphié un ballet romantique en quatre tableaux (une version gaie de *Giselle* en quelque sorte) qui mobilise tout le ballet dans un florilège des divertissements de danse. Il n'a surtout pas négligé les pas de deux réservés au couple vedette de Lise et Colin (Florence Clerc et Jean-Yves Lormeau). Des personnages hauts en couleur (la veuve dansée par Georges Piletta – le benêt Nicaise de Jean-Pierre Franchetti), pimentent une action gaillarde qui cavalcade à travers les champs de blé et les cours de ferme.

MARCELLE MICHEL.

★ 2 mai 14 h 30, 20 h 30, 5 et 8 mai 14 h 30.

« Tutti » à l'Opéra-Comique

Vingt-cinq minutes de bonheur

Les six représentations de *Tutti*, musique d'Antoine Hervet, chorégraphie de Philippe Decoufflé, se sont achevées – le mercredi 29 avril – sur un triomphe, après vingt-cinq minutes de pur enchantement, payées, il est vrai, de sentiments plus mitigés pour les trois ballets qui avaient précédé cette création mondiale. Le bouche à oreille avait dû fonctionner, car la salle, aux trois quarts vide à l'ouverture, s'est remplie pour *Tutti.*

Imaginez une scène ouverte jusqu'au mur du fond, une guitare bâtiment à demi immergée, un bandonéon pierreux pendant des cintres, un décor surréalisant dans une lumière de comédie musicale. Arrivent des formes carrées, rondes, feuillues et marchantes. En émergent des personnages sortis de Lewis Carroll (les illustrations originales de sir John Denniel), de Jérôme Bosch, d'*Ubu roi*, de Chagall, de Picasso, de bandes dessinées plus ou moins identifiées. Une cour des miracles post-moderne, gaie, tournoyante, où des êtres humains sont en train de se transformer en instruments de musique et vice versa. Pour le plaisir et sur un rythme sans temps morts ni tempêtes. Tempo de swing léger pour la première plage, tempo de pop-rock latin pour la seconde. L'aisance rythmique et l'assurance sonore de l'ONJ 1987 font ici merveille sur des compositions aussi évidentes, virtuoses et détendues que la chorégraphie. L'enchantement vient de là : de cette impression de jeunesse que donne le spectacle, de cette alliance surprenante du perfectionnisme et de la désinvolture. Cela s'appelle le talent.

Tutti est une commande d'Etat. Qu'elle ait produit un spectacle beau, amusant, populaire et *exportable*. c'est sans doute cela la grande première.

MICHEL CONTAT.

« Hallali Romée », d'Angelin Preljocaj

L'écriture des convergences

Après l'héroïsme, Angelin Preljocaj traite du sacré et de la vie de Jeanne d'Arc. Son regard demeure extérieur, mais la dérision fait place à la tendresse.

Enfant de Champigny, c'est au Centre culturel de Champigny qu'Angelin Preljocaj présente sa création – très attendue – une commande du Festival du Val-de-Marne, coproduite par le Théâtre de la Ville et le Festival d'Avignon.

Hallali Romée est un portrait éclaté de Jeanne d'Arc, un portrait en creux, car à aucun moment Jeanne ne s'incarne vraiment dans un personnage. Sept visages, sept corps de femmes se relaient, se mêlent, pour établir ce que le chorégraphe appelle un *« moment blanc »*, sorte de vide intérieur laissant affluer une symbolique venue du fond des temps. Angelin Preljocaj travaille sur la forme, il accumule les stéréotypes, les attitudes qu'ont pu inspirer les notions de Jeanne d'Arc sainte, pucelle, guerrière. Il parvient à esquisser un portrait-robot, et parfois laisse deviner l'essence du personnage.

Dans son précédent ballet, *A nos héros*, la gestuelle était sèche, aride comme un monument de granit. Ici les enchaînements sont plus complexes, avec des attaques insolites, des décharges d'énergie inattendues, et même quelques développements qui tournent à l'adage. Certains gestes véhéments prodigués par rafales, des bruits de mains qui frappent les corps, rappellent la violence rentrée d'Anne Theresa de Keersmaeker.

Le spectacle est fortement théâtral. Dans la salle émerge comme un grand bûcher l'estrade où officie l'ensemble électroacoustique 2e 2m qui fournit à *Hallali Romée* une musique vivante, irisée comme des vitraux de cathédrale, avec des fragments héroïques, lyriques, grotesques, c'est selon. Les arches romanes rompues de Annick Goncalves, les rais lumineux de Jacques Châtelet accentuent le caractère moyenâgeux de l'environnement scénique.

C'est aussi du Moyen Age que s'inspire Preljocaj avec des attitudes culbutées, des gestes anguleux, déséquilibrés, un peu rustres, des souribles ineffables... toute une imagerie sainte et naïve. La chorégraphie, organisée comme une polyphonie, ménage une progression dramatique jusqu'à la tranfiguration finale. Comme toujours chez Preljocaj, tout reste extrêmement contenu, autère. Mais ce parti réclamerait une interprétation plus maîtrisée, plus nette, qu'on trouvera sûrement en Avignon.

MARCELLE MICHEL.

Promotion des jeunes danseurs de l'Opéra

Rudolf Noureev a choisi de présenter quelques-uns des jeunes talents qui piaffent dans les rangs du ballet de l'Opéra.

Dix d'entre eux, N. Aubin, F. Cerutti, D. Moussin, N. Quernet, N. Rique, G. Testut, C. de la Barre, E. Camillo, L. Novis, R. Wilk, sont programmés au théâtre du Châtelet, les 29, 30 avril et 2 mai, à 18 h 30, dans des extraits de Balanchine, Petipa, Bournonville.

Ils sont quatre en plus à être distribués dans les rôles titres de *la Fille mal gardée* : Eric Camillo et Elisabeth Maurin le 2 mai à 14 h 30, Gérard Claudel et Fabienne Cerutti le 5 mai à 19 h 30.

VARIÉTÉS

Huit concerts au Zénith

La biguine à Kassav



PHOTO P. VICTOR/ENGUERAND

Le groupe Kassav au Festival de Bourges

La vague antillaise continue à tout submerger. Après le Printemps de Bourges, le groupe Kassav transforme le Zénith en une immense kermesse musicale.

Mêlant la tradition d'origine africaine et d'origine coloniale, imprégnée de malice populaire, la musique des îles antillaises françaises est jouée en plein air avec le plus grande exubérance dans les kermesses et dans les bals par des orchestres de dix à quinze musiciens, qui travaillent d'abord sur la sonorité des cuivres et des percussions. Comme sa voisine haïtienne, elle n'est pas seulement une musique de danse : par sa manière libre de prendre la vie, par le sens du transitoire, par son héritage afro-latin, elle est une des voix originales qui se font entendre en Europe ces dernières années.

La longueur des morceaux – plus de huit minutes la plupart du temps – l'absence de synthèse aboutie, le manque de rigueur dans l'orchestration ont longtemps cantonné cette musique dans son terroir. Œuvre commune de l'auteur-compositeur Pierre-Edouard Decimus, du bassiste Georges Decimus et du guitariste Jacob Desvarieux, le groupe Kassav a été conçu progressivement avec justement pour objectif une synthèse de biguine, de groska (la percussion antillaise) et de funk, c'est-à-dire une musique élaborée susceptible d'être mieux reçue, mieux comprise par des oreilles non carribéennes.

Le premier album de Kassav *(Love and Kâdance)* paraît en janvier 1980. Au fil des productions, le groupe intègre de nouveaux éléments, de bons musiciens aux couleurs souvent jazzy dans les chorus, un trio de chanteurs, deux superbes danseuses, et s'enrichit de synthétiseurs. Kassav constitue bientôt une solide machine à rythme capable d'offrir un spectacle haut en couleur et de faire danser de vastes auditoires. La première vraie rencontre avec le public aura lieu en Haïti en 1984. Depuis, le groupe a connu une étonnante ascension : aux Antilles, bien sûr, mais aussi en Afrique noire francophone, en Europe et sur la côte est des Etats-Unis, là où résident des centaines de milliers de Haïtiens venus par vagues successives depuis le début des années 60.

A Paris pour huit concerts, Kassav transforme chaque soir le Zénith en un immense bal populaire qui s'achève à regret vers une heure du matin. Parfois, entre deux titres aux structures simples, le groupe propose un thème plus sophistiqué : comme pour prouver qu'il n'est pas qu'un orchestre de danse et que musicalement aussi il faudra peut-être compter sur lui dans les prochaines années.

CLAUDE FLÉOUTER

★ Au Zénith jusqu'au 9 mai, 20 h 30.

MUSIQUE

Au Printemps des arts de Monte-Carlo

Gluck inconnu

(Suite de la première page.)

Dans un décor fait de cent miroirs de toutes les tailles et de toutes les formes, qui multiplient les images et les reflets narquois, derrière et devant l'inévitable paravent chinois, les trois adorables et intenables créatures mènent une comédie vive comme la poudre, miment l'effroi d'une pudeur effarouchée, foncent sur le petit marquis futé comme les trois dames de *la Flûte enchantée* sur Tamino, prennent de grands airs, se font des niches, se déguisent comme des petites filles dans un grenier, jouent à la prima donna, se jalousent, se poursuivent, fondent en sanglots, triomphent, trépignent, etc.

Tout cela à perdre haleine, avec des gestes exquis, sans une ombre de sottise ou de vulgarité. Une pure comédie, d'une liberté toute moderne sous son déguisement raffiné, qui laisse loin derrière elle les marivaudages et s'achève par un ensemble endiablé des trois demoiselles en jupon...

Les deux contraltos s'appellent Eva Maria Tersson et Christina Högman ; le succulent ténor, Peter Galliard ; la soprano est française, et c'est Sophie Boulin. L'enchanteur du décor et de la mise en scène, un Allemand, Herbert Wernicke.

JACQUES LONCHAMPT.

★ En coproduction avec l'Opéra de Hambourg, le Festival de Schwetzingen et l'Opéra du Rhin. Voir, dans *Opéra international* d'avril, l'interview de René Jacobs, à qui l'on doit cette résurrection.

Spectacles

théâtre

LES SPECTACLES NOUVEAUX

CLARA GAZUL. Neuilly Athletic (46-24-03-83), 20 h 45.

MAHAGONNY. Deutsch de la Meurthe (42-00-67-28), 21 h.

LE MISANTHROPE. Crypte Ste-Agnès (47-00-19-31), 20 h 30.

FIGURE HUMAINE. Bastille (43-57-42-14), 19 h 30.

NUIT DE GUERRE AU MUSÉE DU PRADO. Cité internationale, Galerie (45-89-38-69), 20 h 30.

CREDO. Cité internationale, Resserre (45-89-38-69), 20 h 30.

ULRICH ELGER. Roseau (42-71-13-20), 20 h 30.

LES FEMMES SAVANTES. Porte Saint-Martin (40-15-00-15), 20 h 30.

PROMENADE AU CŒUR DES CHOSES. Jardin (47-47-77-86), 20 h 30.

LE GOUT DU DENTIFRICE. Ménagerie de verre (43-38-33-44), 21 h.

CAPRICCIO. Neuilly, Théâtre (64-57-24-29), 20 h 30.

MESS. Marie-Stuart (45-08-17-80, 20 h 30.

HORS PARIS

VILLENEUVE-D'ASCQ. LE NAIN, d'après le roman de Pär Lagerkvist, par le Théâtre de la Chandelle (20-30-99-36) à la Ferme Dupire, métro Triolo. Réservation, FNAC et Office du Tourisme.

Les salles subventionnées

OPÉRA (47-42-57-50), sam. 14 h 30 et 20 h 30 : *Ballets Marin/Lazzini.*

COMÉDIE-FRANÇAISE. Théâtre de la Porte-Saint-Martin (40-15-00-15), sam. à 20 h 30 ; dim. à 14 h 30 : Les femmes savantes ; salle Richelieu : dim. à 14 h 30 : Polyeucte.

PETIT ODÉON (43-25-70-32), sam., dim. à 18 h 30 : Crucifixion dans un boudoir turc, de Jean Gruault.

TEP (43-64-80-80). Cinéma : sam. à 14 h 30 : et dim. à 20 h : *Les cadavres ne portent pas de costard*, de C. Reiner (v.o.); Mauvais Sang, de L. Carax.

BEAUBOURG (42-77-12-33). Cinéma-Vidéo : Cycle brésilien : voir la programmation à la rubrique Cinéma/Cinémathèque ; Vidéo-Information : à 13 h, De la plaine à la montagne, de N. Vincensini ; 16 h, Haroun Tazieff : la mécanique de la Terre, de J.-L. Prévost ; 19 h, *Répons : à propos de Pierre Boulez, de* B. Gavise ; Vidéo-Musiques : à 13 h, Le chevalier à la rose, de R. Strauss ; 16 h, Michel Petrucciani, Karim Kacel ; 19 h, Nabucco, de Verdi.

THÉATRE MUSICAL DE PARIS (42-61-19-83). Sam. à 18 h 30 : Jeunes chorégraphes du Ballet du XXe siècle : programme autour de Debussy.

THÉATRE DE LA VILLE (42-74-22-77). *Danse : Pina Bausch ; Tanztheater de* Wuppertal : sam. à 20 h 30 ; dim. à 14 h 30 : Gebirge.

CARRÉ SILVIA MONFORT (45-31-28-34), sam. 20 h 30 ; dim. à 16 h, Britannicus, de Racine.

(Les jours de relâche sont indiqués entre parenthèses.)

Les autres salles

ANTOINE (42-08-77-71), sam. 15 h 30 et 21 h, dim. 15 h 30 : Harold et Maude.

ARLEQUIN (45-89-43-22), sam. 20 h 45 : Voyages de Marco Polo.

ARTS - HÉBERTOT (43-87-23-23), sam. 21 h, dim. 15 h : Adorable Julia.

ATALANTE (46-06-11-90), sam. 21 h, dim. 17 h : la Septième Salle.

ATELIER (46-06-49-24), sam. 21 h, dim. 15 h : le Malade imaginaire.

BASTILLE (43-57-42-14), sam. 19 h 30 : Figure humaine.

BOUFFES-PARISIENS (42-96-60-24), sam. 18 h 30 et 21 h 30, dim. 15 h 30 : le Tourniquet.

CARREFOUR DE LA DIFFÉRENCE (43-72-00-15), sam. 21 h : la Fiancée de l'eau.

CARTOUCHERIE, Théâtre de la Tempête (43-28-36-36), sam. 20 h 30, dim. 16 h : Alexandre le Grand.

CITÉ INTERNATIONALE (45-89-38-69), Galerie sam. 20 h 30 : Nuit de guerre au musée du Prado. Resserre, sam. 20 h 30 : Credo.

COMÉDIE-CAUMARTIN (47-42-43-41), sam. 21 h, dim. 15 h 30 : Reviens dormir à l'Elysée.

COMÉDIE DES CHAMPS-ÉLYSÉES (47-20-08-24), sam. 20 h 30, dim. 17 h 30 : Fleur de cactus.

COMÉDIE DE PARIS (42-81-00-11), sam. 17 h et 21 h., dim. 15 h 30 : Beau rivage.

COMÉDIE ITALIENNE (43-21-22-22), sam. 20 h 30, *dim. 15 h 30 : Orlando* Furioso.

DÉCHARGEURS (42-36-00-02), sam. 22 h 15, dim. 19 h : Verdun-Plage ; sam. 20 h, dim. 17 h : Nos hommages, miss Emily.

ÉDOUARD-VII (47-42-57-49), sam. 18 h 30 et 21 h 30, dim. 15 h 30 : les Clients.

ESPACE ACTEUR (42-62-35-00), sam. *21 h : les Trains sans gare.*

ESPACE KIRON (43-73-50-25), sam. 20 h 30, dim. 17 h : Juliette ou la Misérable.

ESPACE MARAIS (42-71-10-19), sam. 23 h 30, dim. 14 h 30 : Wien 38.

ESSAION (42-78-46-42), I. Sam. 19 h, dim. 15 h : le Festival du cannibale ; 21 h : Le sourire est sous la pluie. II. Sam. *20 h 30*, dim. *17 h : L'amour sort en* blouse blanche.

FONDATION DEUTSCH DE LA MEURTHE (loc. 42-00-67-28), 2, 3 à 21 h : Grandeur et décadence de la ville de Mahagonny.

FONTAINE (48-74-74-40), sam. 17 h et 20 h 30, dim. 15 h 30 : Un beau salaud.

GALERIE 55 (43-26-63-51), 21 h : Master Harold and the Boys.

GRAND EDGAR (43-20-90-09), sam. 20 h 15 : Palier de crabes ; 22 h : C'est ce soir ou jamais.

GRAND HALL MONTORGUEIL (42-96-04-06), sam. 20 h 45, dim. 18 h 30 : Des orchidées au clair de lune.

GRANDE HALLE DE LA VILLETTE (42-49-30-80), sam. 21 h, dim. 16 h : Monte-Cristo.

GUICHET-MONTPARNASSE (43-27-88-61), sam. 19 h : Paul Léautaud, ce vieil enfant perdu ; sam. 21 h : Fleurs de papier ; lun. 20 h 30 : A qui parler.

GYMNASE (42-46-79-79), sam. 20 h 30, dim. 15 h : la Famille Hernandez.

HUCHETTE (43-26-38-99), sam. 19 h 30 : la Cantatrice chauve ; 20 h 30 : la Leçon.

LUCERNAIRE (45-44-57-34), sam., dim. I : 19 h 30 : Baudelaire ; 21 h 15 : Moi, Moi et Moi. II : 20 h : le Petit Prince.

MADELEINE (42-65-07-09), sam. 21 h, dim. 15 h 30 : Antigone.

MARIE-STUART (45-08-17-80), sam. 20 h 30, dim. 15 h 30 : Mess ; sam. 22 h : l'Escargot.

MARIGNY (42-56-04-41), sam. 20 h, dim. 14 h 30 : Kean.

MATHURINS (42-65-90-00), sam. 20 h 30, dim. 15 h 30 : l'Idiot.

MICHEL (42-65-35-02), sam. 18 h 45 et 21 h 40, dim. 15 h 30 : Pyjama pour six.

MICHODIÈRE (47-42-95-22), dim. 15 h, sam. 18 h 30 et 21 h : Double mixte.

MOGADOR (42-85-28-80), sam. 20 h 30, dim. 15 h 30 : Cabaret.

MONTPARNASSE (43-22-77-39), dim. 15 h 30 : Conversations après un enterrement.

NOUVEAUTÉS *(47-70-52-76)*, sam. 18 h 30 et 21 h 30, dim. 15 h 30 : Mais qui est qui ?

ŒUVRE (48-74-42-52), sam. 20 h 45, dim. 15 h : Léopold le Bien-Aimé.

PALAIS-ROYAL (42-97-59-81), sam. 18 h 45 et 21 h 30, dim. 15 h 30 : l'Amuse-gueule.

POCHE (45-48-92-97), sam. 21 h, dim. 15 h 30 : la Belle Famille ; sam. 19 h, *dim. 18 h 30 : Suite irlandaise.*

POTINIÈRE (42-61-44-16), sam. 20 h 30 : Journal d'un curé de campagne.

RANELAGH (42-88-64-44), sam. 20 h 30, dim. 17 h : les Petites Filles modèles.

ROSEAU-THÉATRE (42-71-30-20), sam. 21 h : Ulrich Elger.

SAINT-GEORGES (48-78-63-47), sam. 20 h 45, dim. 15 h : les Seins de Lola.

STUDIO DES CHAMPS-ÉLYSÉES (47-23-35-10), sam. 19 h 30, dim. 14 h : Voyage au bout de la nuit ; sam. 21 h, dim. 15 h 30 : le Pool en eau.

TAC STUDIO (43-73-74-47), sam. 20 h : la Double Inconstance.

TAI TH. D'ESSAI (42-78-10-79), sam. 20 h 30, dim. 15 h : Antigone ; sam. 22 h, dim. 17 h : l'Écume des jours ; sam., 20 h 30, dim. 17 h : Huis clos.

TH. D'EDGAR *(43-22-11-02)*, sam. 20 h 15 : les Babas cadres ; sam. 23 h 30 : Nous on fait où on nous dit de faire.

TH. GRÉVIN (42-46-84-47), 20 h 30 : l'Otage.

THÉATRE 13 (45-88-16-30), sam. 20 h 30, dim. 15 h : A pied.

TH. POUR CEUX QUI N'Y VONT PLUS... (43-54-78-36), sam. 15 h, dim. 15 h : Paroles tues ou Aimer à Paris en étrangère.

TH. DU ROND-POINT (42-56-60-70), Grande salle, sam. à 22 h 30 : Mon Faust.

TOURTOUR (48-87-82-48), sam. 20 h 30 : le Préjugé vaincu ; 22 h 30 : Au secours du mort.

TRISTAN-BERNARD (45-22-08-40), sam. 20 h 30 : l'Anniversaire.

VARIÉTÉS (42-33-09-92), sam. 17 h 15 et 21 h, dim. 15 h 30 : C'est encore mieux l'après-midi.

Les cafés-théâtres

AU BEC FIN (42-96-29-35), sam. 19 h, 20 h 30 : Devos existe, je l'ai rencontré.

BLANCS MANTEAUX (48-87-15-84), I. sam. 18 h 30 : Areuh = MC2 ; 21 h 30 : les Démones Loulou ; 23 h 30 : Mais que fait la police ? – II. 20 h 15 : les Sacrés Monstres ; 22 h 30 : Last Lunch - Dernier Service.

CAFÉ D'EDGAR (43-20-85-11), I. sam. 23 h 45 : Tiens, voilà deux boudins ; 21 h 30 : Mangeuses d'hommes ; 22 h 30 : Orties de secours. – II. 20 h 15 : Nos amis les flics ; 21 h 30 : le Chromosome chatouilleux ; 22 h 30 : Elles nous veulent toutes.

CAFÉ DE LA GARE (*42-78-52-51*), *sam.* 22 h 15, dim. 16 h : les Taupes niveaux ; sam. 20 h : la Conscience nationale des faisans d'élevage.

LE GRENIER (43-80-68-01), 22 h : Un pré vert, le tourment et deux boules de billard.

PETIT CASINO (42-78-36-50), 21 h : Les oies sont vaches ; 22 h 30 : Nous, on sème.

POINT-VIRGULE *(42-78-67-03)*, *sam.*, dim. 18 h 30 : Reste avec nous ; 20 h 15 : Pièces détachées ; 21 h 30 : Nos désirs font désordre.

Samedi 2 - Dimanche 3 mai

SPLENDID SAINT-MARTIN (42-08-21-93), 20 h 30 : spectacle Feydeau-Musset.

TINTAMARRE (48-87-33-82), sam. 18 h 30 : les Heures pétillantes ; sam. 22 h 30 : Bien dégagé autour des oreilles, s'il vous plaît ; 21 h 30 : Bufo ; 22 h 30 : Des maux d'amour.

Les concerts

SAMEDI 2

Radio-France, auditorium 106 : B.L. Gelber (Mozart).

Eglise St-Merri, 21 h : A.-M. Ghirardelli, J.-L. Beaumadier (Fontbonne, Genin Werner).

Eglise suédoise, 18 h : A. L.- Chapelon, G. Iberer (Varèse, Jolivet, Berio).

DIMANCHE 3

Eglise St-Merri, 16 h : Quintette Arioso (Farkaf, Ibert, Fibtsonne...)

Salle Villiers, 21 h : A. Krotenberg (Krotenberg).

Conservatoire, 20 h 30 : G. Scholtz, J.-J. Balet (Saint-Saëns, Poulenc, Wiener...).

Eglise de Billettes, 10 h : M. Roger (Scheidemann, Hanss, Buxtehude).

Th. du Rond-Point, 11 h : U. Ughi, M. Tipo (Beethoven).

Notre-Dame, 17 h 45 : O. Latry (Bouvard, Vierne).

cinéma

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans, (**) aux moins de dix-huit ans.

La Cinémathèque

CHAILLOT (47-04-24-24)

SAMEDI 2 MAI

15 h, *Le vent se lève*, de Y. Ciampi (NB) ; 17 h, le Visiteur, de J. Dréville (NB) ; 19 h, Copie conforme, de J. Dréville (NB) ; 21 h, la Terre de la grande promesse, de A. Wajda (v.o.s.t.).

DIMANCHE 3 MAI

15 h, le Trésor d'Arne, de M. Stiller (NB) (vf) ; 17 h, Police sur la ville, de *D. Siegel (v.o.s.f.t.) ; 19 h, la Bataille de* l'eau lourde, de T. Vibe Muller et J. Dréville (NB) ; 21 h, Commando Grand Nord, de J. Dréville ; les Casse-pieds, de J. Dréville (NB).

BEAUBOURG (42-78-35-57)

SAMEDI 2 MAI

15 h, Omicron, d'U. Gregoretti (vo) ; 17 h, les Sœurs de Gion, de K. Mizoguchi *(v.o.s.t.f., anglais) ; 19 h 10 Retour à la* bien-aimée, de J.-F. Adam ; 21 h 10, Je t'aime, moi non plus, de S. Gainsbourg.

DIMANCHE 3 MAI

15 h, la Ragazza, de L. Comencini (v.o.s.t.f.) ; 17 h 15, Tendres Chasseurs, de R. Guerra (v.o.s.t.f.) ; 19 h 15, Nestor Burma, détective de choc, de J.L. Miesch ; 21 h 15, les Hautes Solitudes, de P. Garrel (NB).

CENTRE GEORGES-POMPIDOU SALLE GARANCE (42-78-37-29)

Le cinéma brésilien

SAMEDI 2 MAI

14 h 30, Greve ! de J. Batista de Andrade ; Tabu, de J. Bressane ; 17 h 30, Lucio Flavio, o Passageiro da Agonia, d'H. Babenco ; 20 h 30, Eles Nao Usam Black-Tie, de L. Hirszman.

DIMANCHE 3 MAI

14 h 30, Brasilianas nº 6 d'H. Mauro ; Siamo o Caolho, d'A. Cavalcanti ; 17 h 30, A Queda, de R. Guerra et N. Xavier ; 20 h 30, Retrados de Hideko, d'O. Futemma ; A Hora da Estrela, de S. Amaral.

Les exclusivités

AJANTRIK (Ind., v.o.) : Républic-Cinéma, 11e (48-05-51-33).

ALLAN QUATERMAIN ET LA CITÉ DE L'OR PERDU (A., v.o.) : Ermitage, 8e (45-63-16-16) ; v.f. : Gaité-Rochechouart, 9e (48-78-81-77).

ANGEL HEART (*) (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; St-Michel, 5e (43-26-79-17) ; Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; 14-Juillet-Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Maillot, 17e (47-48-06-06) ; v.o. et v.f. : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Nations, 12e (43-43-04-67) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; *Pathé* Clichy, 18e (45-22-46-01).

ASSOCIATIONS DE MALFAITEURS (Fr.) : George V, 8e (45-62-41-46) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Parnassiens, 14e (43-20-30-19).

AUTOUR DE MINUIT (A., v.o.) : Templiers, 3e (42-72-87-30).

L'AUTRE MOITIÉ DU CIEL (A., v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86).

BASIL DÉTECTIVE PRIVÉ (A., v.f.) : Napoléon, 17e (42-67-63-42).

BIRDY (A., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

LES BISOUNOURS Nº 2 (A., v.f.) : Mistral, 14e (45-39-52-43) ; St-Lambert, 15e (45-32-91-68).

BRAZIL (Brit., v.o.) : Epée-de-bois, 5e (43-37-57-47).

CHAMBRE AVEC VUE (Brit., v.o.) : Forum Orient-Express, 1er (42-33-42-26) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Bastille, 11e (43-42-16-80) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37).

CHRONIQUE DES ÉVÉNEMENTS AMOUREUX (Pol., v.o.) : Cluny-Palace, 5e (43-25-19-90) ; Studio 43, 9e (47-70-63-40).

LES CLOWNS DE DIEU (Fr.) : Utopia, 5e (43-26-84-65) ; Studio 43, 9e (47-70-63-40).

LA COULEUR DE L'ARGENT (A., v.o.) : Gaumont-Halles, 1er (42-97-49-70) ; UGC-Odéon, 6e (42-25-10-30) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; v.f. : Montparnasse-Pathé, 14e (43-20-12-06).

LA COULEUR POURPRE (A., v.o.) : Templiers, 3e (42-72-87-30).

COUP DOUBLE (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; UGC Danton, 6e (43-26-48-18) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Paramount-Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Parthé-Clichy, 18e (45-22-46-01).

CRIMES DU CŒUR (A., v.o.) : Cinoches St-Germain, 6e (46-33-10-82) ; Ermitage, 8e (45-63-16-16).

CROCODILE DUNDEE (A., v.o.) : Forum horizon, 1er (45-08-57-57) ; Marignan, 8e (43-59-92-92) ; v.f. : Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Bastille, 11e (43-42-16-80) ; Montparnasse-Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Convention St-Charles, 15e (45-79-33-00).

LA DAME DE MUSASHINO (Jap., v.o.) : St-Germain Huchette, 5e (46-33-63-20).

LE DESTIN DE MADAME YUKI (Jap., v.o.) : 14-Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).

LE DÉCLIN DE L'EMPIRE AMÉRICAIN (Can.) : Latina, 4e (42-78-47-86) ; UGC-Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC-Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC-Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; UGC-Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; Bastille, 11e (43-42-16-80).

DERNIER ÉTÉ A TANGER (Fr.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Colisée, 8e (43-59-29-46) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (43-87-35-43) ; St-Lazare Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Maxéville, 9e (47-70-72-86) ; Paramount-Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Gaumont-Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; Convention St-Charles, 15e (45-79-33-00) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Pathé-Wepler, 18e (45-22-46-01) ; Gaumont-Gambetta, 20e (46-36-10-96).

DOWN BY LAW (A., v.o.) : St-André-des-Arts, 6e (43-26-48-18) ; v.f. : Colisée, 8e (43-59-29-46) ; Gaumont-Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Gaumont-Parnasse, 14e (43-35-30-40).

DUO POUR UNE SOLISTE (Fr., A.) (v.o.) : Forum Arc-en-Ciel, 1er (42-97-53-74) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; Racine-Odéon, 6e (43-26-19-68) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; v.f. : UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59).

LES ENFANTS DU SILENCE (A., v.o.) : Gaumont-Halles, 1er (42-97-49-70) ; Gaumont-Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Publicis-Saint-Germain, 6e (42-22-72-80) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Gaumont-Champs-Elysées, 8e (43-59-04-67) ; Gaumont-Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Mayfair, 16e (45-25-27-06) ; v.f. : Paramount-Opéra, 2e (47-42-56-31) ; Maxeville, 9e (47-70-72-86) ; Nations, 12e (43-43-04-67) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; Gaumont-Alésia, 14e (43-27-84-50) ; *Gaumont-Convention, 15e* (48-28-42-27) ; Maillot, 17e (47-48-07-07).

L'ÉPOUVANTAIL (Sov., v.o.) : Cosmos, 6e (45-44-28-80) ; v.f. : Triomphe, 8e (45-62-45-76).

FIEVEL ET LE NOUVEAU MONDE (A., v.f.) (H. s.p.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; St-Lambert, 15e (45-32-91-68) ; St-Amboise, 11e (47-00-89-16).

FROID COMME LA MORT (A., v.o.) : Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

LES FUGITIFS (Fr.) : Ambassade, 8e (43-59-19-08).

GARÇON SAUVE-TOI (Tch., v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

GOLDEN CHILD (A., v.o.) : Marignan, 8e (43-59-92-82) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; v.f. : Rex, 2e (43-36-83-93) ; Paramount-Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; *Montparnasse-Pathé, 14e (43-*20-12-06) ; Gaumont-Alésia, 14e (43-27-84-50).

LE GRAND CHEMIN (Fr.) : Gaumont-Halles, 1er (42-97-49-70) ; Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; George-V, 8e (45-62-41-46) ; St-Lazare Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Gaumont-Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; Gaumont-Convention, 15e (48-28-42-27) ; Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Pathé-Clichy, 18e (45-22-46-01).

HANNAH ET SES SŒURS (A., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (46-34-25-52).

L'HISTOIRE DU JAPON RACONTÉE PAR UNE HOTESSE DE BAR (Jap., v.o.) : Cluny-Palace, 5e (43-25-19-90).

INSPECTEUR GADGET (Fr.) : Gaumont-Opéra, 2e (47-42-60-32).

JEAN DE FLORETTE (Fr.) : George-V, 8e (45-62-41-46).

JEUX D'ARTIFICES (Fr.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; Studio 43, 9e (47-70-63-40).

KING KONG 2 (A., v.o.) : Hollywood Boulevard, 9e (47-70-10-41).

LAPUTA (All., v.o.), Forum Orient-Express, 1er (42-33-42-26) ; St-Germain Village, 5e (46-33-63-20) ; 7-Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

LE LENDEMAIN DU CRIME (A., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

MANON DES SOURCES (Fr.) : Élysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Lumière, 9e (42-46-49-07).

MAUVAIS SANG (Fr.) : Epée-de-Bois, 5e (43-37-57-47).

MÉLO (Fr.) : 14-Juillet-Parnasse, 6e (43-25-59-83).

MES DEUX HOMMES (All., v.o.) : Epée-de-Bois, 5e (43-37-57-47).

LA MESSE EST FINIE (It., v.o.) : Templiers, 3e (42-72-87-30).

LE MIRACULÉ (Fr.) : 7-Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

MISSION (A. v.o.) : Châtelet-Victoria, 1er (45-08-94-14) ; Elysées-Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; v.f. : Lumière, 9e (42-46-49-07).

LES MOIS D'AVRIL SONT MEURTRIERS (Fr.) : Gaumont-Halles, 1er (42-97-49-70) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Montparnasse-Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Gambetta, 20e (46-36-10-96).

LE MOUSTACHU (Fr.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Gaumont Gambetta, *20e (46-36-10-96).*

MY BEAUTIFUL LAUNDRETTE (Brit., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

NEUF SEMAINES ET DEMI (Hong., v.o.) : Ciné-Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Triomphe, 8e (45-62-45-76).

NOLA DARLING N'EN FAIT QU'A SA TÊTE (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Républic Cinéma, 11e (48-05-51-33).

LE NOM DE LA ROSE (Fr.) ; v. angl. : Forum Orient-Express, 1er (42-33-42-26) ; Mercury, 8e (45-62-96-82) ; v.f. : Français, 9e (47-70-33-88) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37).

OUT OF AFRICA (A., v.o.) : Publicis-Matignon, 8e (43-59-31-97).

OVER THE TOP (A., v.o.) : Normandie, 8e (45-63-16-16) ; v. f. : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Lumière, 9e (42-46-49-07) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Mistral, 14e (45-39-52-43).

PLATOON (A., v.o.) (*) : Forum-Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Hautefeuille, 6e (42-33-79-38) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; v.o. et v.f. : George-V, 8e (45-62-41-46) ; v.o. : 14-Juillet-Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Parnassiens, 14e (43-20-30-19) ; Kinopanorama, 15e (43-06-50-50) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; v.f. : Maxéville, 9e (47-70-72-86) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Fauvette, 13e (43-31-60-74) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Montparnasse-Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; UGC-Convention, 15e (45-74-93-40) ; Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Pathé-Wepler, 18e (45-22-46-01).

POUSSIÈRE D'ANGE (Fr.) : UGC-Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC-Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC-Normandie, 8e (45-63-16-16) ; UGC-Boulevards, 9e (45-74-95-40).

PROTECTION RAPPROCHÉE (A., v.o.) : Triomphe, 8e (45-62-45-76). V.f. : Bretagne, *6e* (42-22-57-97) ; Maxéville, 9e (47-70-72-86) ; Paramount-Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03).

QUATRE AVENTURES DE RAINETTE ET MIRABELLE (Fr.) : Luxembourg, 6e (46-33-97-77).

ROSA LUXEMBURG (All., v.o.) : *Cinoches, 6e (46-33-10-82)* ; Cité Internationale, 14e (45-89-38-69), H. sp.

SABINE KLEIST, SEPT ANS (All., RDA, v.o.) : Républic-Cinéma, 11e (48-05-51-33).

LE SIXIÈME SENS (A., v.o.) : Forum Arc-en-Ciel, 1er (42-97-53-74) ; UGC-Odéon, 6e (42-25-10-30) ; Normandie, 8e (45-63-16-16). V.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC-Montparnasse, *6e (45-74-94-94) ; UGC-Boulevard, 9e* (45-74-95-40) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; UGC-Gobelins, 13e *(43-36-23-44)* ; Images, 18e (45-22-47-94).

LE SOLITAIRE (Fr.) : Ambassade, 8e (43-59-19-08).

STAND BY ME (A., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; Cinoches Saint-Germain, 6e (46-33-10-82) ; UGC-Biarritz, 8e *(45-62-20-40) ; UGC Rotonde, 6e* (45-74-94-94).

LA STORIA (It., v.o.) : Forum-Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; 14-Juillet-Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Balzac, 8e (45-61-10-60) ; Bienvenüe-Montparnasse, 15e (45-44-25-02).

STRANGER THAN PARADISE (A., v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

THAT'S LIFE (A., v.o.) : Forum Arc-en-Ciel, 1er (42-97-53-74) ; Gaumont-Opéra, 2e (47-42-60-33) ; 14-Juillet-Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Colisée, 8e (43-59-29-46) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; Gaumont-Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79).

LE THÈME (Sov., v.o.) : Cosmos, 6e (45-44-28-80).

THÉRÈSE (Fr.) : Saint-André-des-Arts, 6e (43-26-80-25) ; UGC-Biarritz, 8e (45-62-20-40).

37°2 LE MATIN (Fr.) : Forum Orient-Express, 1er (46-34-25-52) ; Saint-Michel, 5e (43-26-79-17) ; George-V, 8e (45-62-41-46).

TRUE STORIES (A., v.o.) : Ciné-Beaubourg, 3e (42-71-32-36) ; Studio de la Harpe, 5e (46-34-25-52).

LA VEUVE NOIRE (A., v.o.) : Ciné-Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC-Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Champs-Elysées, 8e (45-62-20-40). V.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC-Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC-Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; UGC-Convention, 15e (45-74-93-40) ; UGC-Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Images, 18e (45-22-47-94) ; Secrétan, 19e (42-06-79-79).

WELCOME IN VIENNA (Autr., v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

YOU ARE NOT I (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (46-33-97-77).

LES FILMS NOUVEAUX

L'APICULTEUR. Film franco-grec de Théo Angelopoulos. V.o. : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; 14 Juillet-Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; Saint-André des Arts, 6e *(43-26-48-18) ; George V, 8e* (45-62-41-46) ; 14 Juillet-Bastille, 11e (43-57-90-81) ; 14 Juillet-Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79).

BRIGHTON BEACH MEMOIRS. Film américain de Gene Saks. V.o. : Ciné-Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40).

DOLLS. Film américain de Stuart Gordon. V.o. : Forum Arc-en-Ciel, 1er (42-97-53-74) ; Gaumont-Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Gaumont-Parnasse, 14e (43-35-30-40). V.f. : Maxéville, 9e (47-70-72-86) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Gaumont-Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Gaumont-Convention, 15e (48-28-42-27) ; Secrétan, 19e (42-06-79-79).

L'ÉTÉ EN PENTE DOUCE. Film français de Gérard Krawczik. Gaumont-Halles, 1er (42-97-49-70) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; St-Lazare Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Nations, 12e (43-43-04-67) ; Fauvette, 13e (43-31-*56-86)* ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Montparnasse-Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Gaumont-Convention, 15e (48-28-42-27) ; 14 Juillet-Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Pathé-Wepler, 18e (45-22-46-01).

LE FLIC ÉTAIT PRESQUE PARFAIT. Film américain de Michel Dinner. V.o. : Forum Arc-en-Ciel, 1er (42-97-53-74) ; George V, 8e (45-*62-41-46) ; Triomphe, 8e* (45-62-45-76). V.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Paramount-Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Miramar, *14e* (43-20-89-52) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Convention St-Charles, 15e (45-79-33-00) ; Pathé-Clichy, 18e (45-22-46-01).

MIKEY ET NICKY. Film américain de Elaine May. V.o. : Ciné-Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; Convention St-Charles, 15e (45-79-33-00). V.f. : UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44).

PARIS EN VISITES

DIMANCHE 3 MAI

« Le vieux village d'Auteuil », *15 h*, métro Michel-Ange-Auteuil (G. Botteau).

« Civilisation égyptienne », 10 h, musée du Louvre, porte Saint-Germain-l'Auxerrois (Approche de l'art).

« Riches salons du ministère des Finances », 17 h, 93, rue de Rivoli (carte d'identité) (Approche de l'art).

« Moulins et vieux villages de Montmartre », 14 h 30, métro Abbesses (Les Flâneries).

« L'Opéra », 15 h, en haut des marches (Tourisme culturel).

« Le cimetière révolutionnaire de Picpus », 15 h 30, 35, rue de Picpus (Tourisme culturel).

« Une heure au Père-Lachaise », 10 h et 11 h 30, boulevard de Ménilmontant, face rue de la Roquette (V. de Langlade).

« Le Père-Lachaise sous son aspect écolo », 14 h 45, boulevard de Ménilmontant, face rue de la Roquette (V. de Langlade).

« L'Opéra », 11 h et 14 h 30, dans l'entrée (Christine Merle).

« De l'hôtel de Sens à l'hôtel de Brinvilliers », 15 h, métro Pont-Marie (Paris et son histoire).

« L'Institut de France », 15 h, 23, *quai Conti* (Arcus).

« La rue Montorgueil et l'ancienne cour des Miracles », 15 h, métro Sentier, sortie (Résurrection du passé).

« Les grands hôtels du Marais », *15 h*, devant l'église Saint-Paul, rue Saint-Antoine (Académie).

« Les salons du ministère de la Marine », 15 h, 2, rue Royale (Arts Conférences).

« Hôtel de Soubise », 15 h, 60, rue des Francs-Bourgeois (Isabelle Hauller).

« Montmartre : cités d'artistes », 15 h, métro Abbesses (M. Ch. Lasnier).

« De Belleville à Ménilmontant », *15 h*, métro *Botzaris* (Paris et son histoire).

« La peinture flamande et hollandaise », 10 h 30, 36, quai du Louvre (P.-Y. Jaslet).

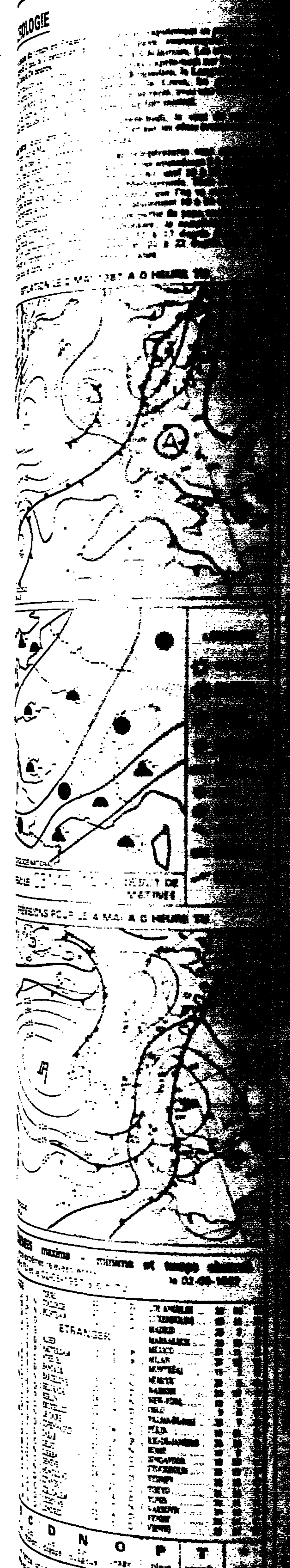
« La conciergerie de Philippe le Bel à la Terreur », 15 h, à l'entrée (P.-Y. Jaslet).

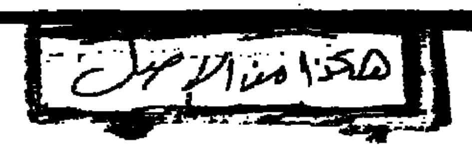
CONFÉRENCES

A 10 h 30, 10, rue du Maréchal-Joffre, à Versailles, « Le potager du roy et le jardin de la comtesse de Balbi » (P. Florin).

60, boulevard de La Tour-Maubourg, 14 h 30 : « La Crète et la Grèce » ; 16 h 30 : « Ma Thaïlande », 18 h 30 : *« Florence ».*

11 *bis*, rue Keppler, 17 h 30 : « Remèdes à l'angoisse de l'homme moderne » (Loge unie des Théosophes).





Informations « services »

MÉTÉOROLOGIE

Evolution probable du temps en France entre le samedi 2 mai à 0 heure et le dimanche 3 mai à 24 heures.

Les hautes pressions qui ont protégé le pays cette semaine vont disparaître samedi. *Un flux de nord va conditionner* le temps dans les jours à venir, amenant sur la France des masses d'air fraîches et instables.

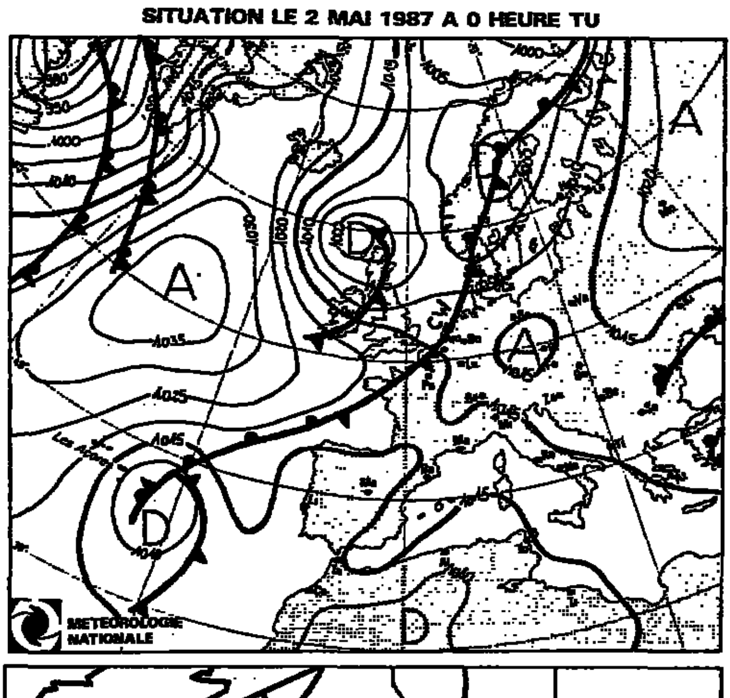
Dimanche matin : le ciel sera couvert près des Pyrénées, sur le Massif Central, le Lyonnais, les Alpes et la Franche-Comté. Ces nuages donneront des précipitations ponctuelles, sous forme de neige au-dessus de 1 000 mètres. Près de la Méditerranée, le ciel sera voilé, la tramontane commencera à souffler, ainsi que le mistral à la mi-journée.

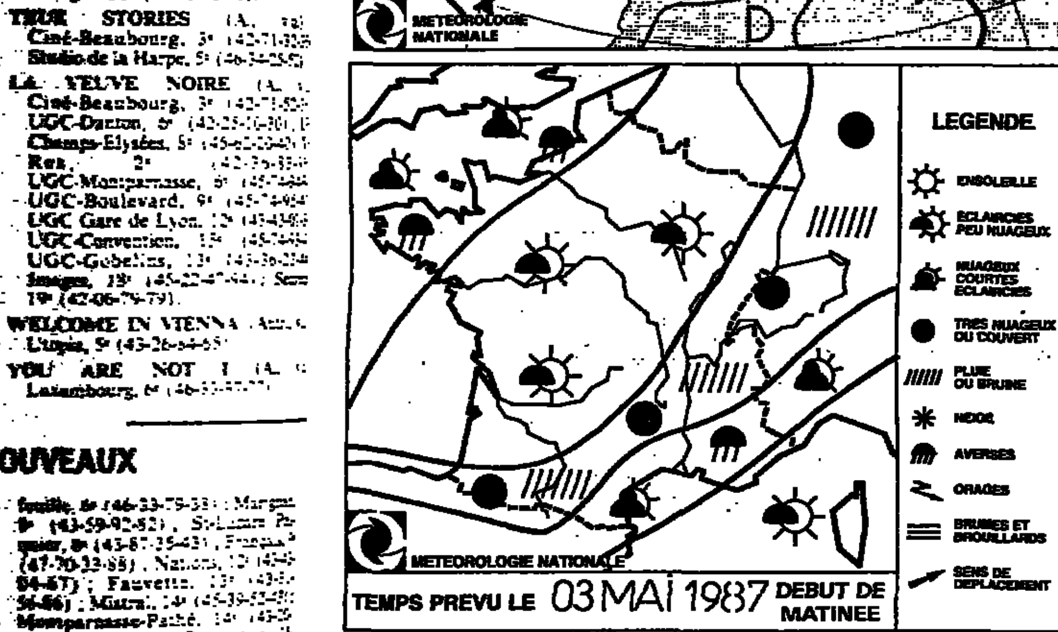
Il fera beau sur presque toutes les autres régions, mais aussi plus frais que ces derniers jours. Les premières averses vont commencer à tomber *sur les côtes* de la Manche dès le début de journée. Elles vont rapidement se propager dans tout le pays, entrecoupées de petites périodes d'éclaircies. Les averses seront plus fortes l'après-midi sur le Nord-Est. Sur le Roussillon, le Languedoc, la Provence *et la Corse, les précipitations* seront plus rares, avec une forte tramontane et un fort mistral.

L'après-midi, le vent de nord sera assez fort sur les côtes bretonnes et normandes.

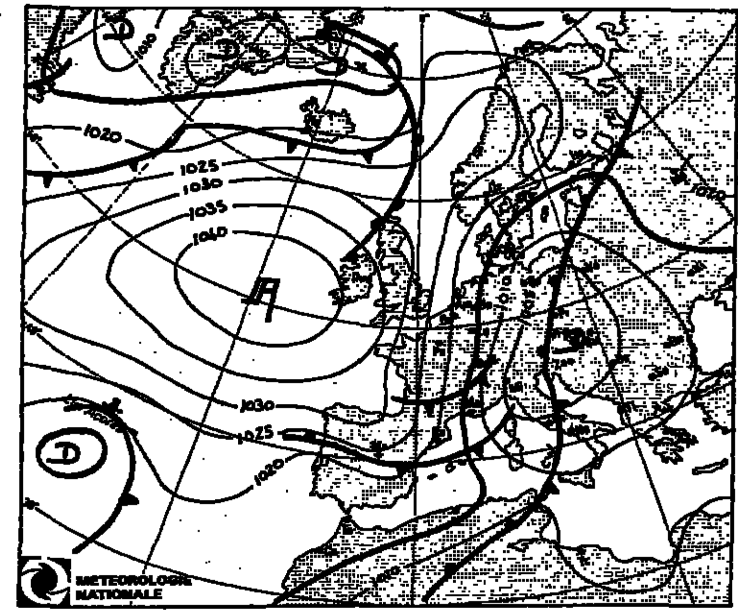
Les températures vont accuser une baisse : elles atteindront 5 à 8 degrés au lever du jour, sauf 10 à 12 degrés près de la Méditerranée. Mais c'est surtout l'après-midi que l'on va sentir la différence : seulement 10 à 14 degrés sur la majeure partie du pays, sauf *les régions* méridionales ; la température montera jusqu'à 15 à 17 degrés dans le Sud-*Ouest, et 20* à 22 degrés près de la Méditerranée.

SITUATION LE 2 MAI 1987 A 0 HEURE TU





PRÉVISIONS POUR LE 4 MAI A 0 HEURE TU



TEMPÉRATURES maxima - minima et temps observé
Valeurs extrêmes relevées entre le 01-05 6 h TU et le 02-05-1987 à 6 h TU — le 02-05-1987

	Max	Min	Temps
FRANCE			
AJACCIO	21	9	N
BIARRITZ	28	14	N
BORDEAUX	26	11	D
BOURGES	24	9	B
BREST	17	5	O
CAEN	15	8	P
CHERBOURG	14	6	D
CLERMONT-FERR.	25	8	D
DIJON	23	7	N
GRENOBLE St-M-H	27	10	D
LILLE	17	9	P
LIMOGES	23	12	D
LYON	24	9	N
MARSEILLE-MAR.	22	9	D
NANCY	23	7	D
NANTES	20	10	C
NICE	20	12	N
PARIS-MONTS.	22	12	C
PAU	26	11	N
PERPIGNAN	23	7	D
RENNES	19	10	C
ST-ÉTIENNE	24	9	D
STRASBOURG	24	9	D
TOURS	22	7	D
TOULOUSE	27	7	D
POINTE-A-P.	–	–	–
ETRANGER			
ALGER	19	12	P
AMSTERDAM	15	8	P
ATHÈNES	16	11	C
BANGKOK	36	26	C
BARCELONE	20	7	D
BELGRADE	24	10	N
BERLIN	20	9	D
BRUXELLES	17	11	C
LE CAIRE	23	14	D
COPENHAGUE	18	9	P
DAKAR	25	20	N
DELHI	33	20	C
DJERBA	23	15	C
GENÈVE	24	8	D
HONGKONG	29	27	C
ISTANBUL	10	8	C
JÉRUSALEM	16	8	N
LISBONNE	26	14	D
LONDRES	17	3	D
LOS ANGELES	24	14	N
LUXEMBOURG	19	11	N
MADRID	28	7	D
MARRAKECH	30	14	D
MEXICO	27	11	B
MILAN	23	10	N
MONTRÉAL	11	3	D
MOSCOU	21	6	D
NAIROBI	25	17	P
NEW-YORK	18	7	D
OSLO	9	6	C
PALMA-DE-MAL.	25	7	D
PÉKIN	18	11	D
RIO-DE-JANEIRO	28	20	D
ROME	19	8	B
SINGAPOUR	32	26	C
STOCKHOLM	23	11	P
SYDNEY	22	16	C
TOKYO	21	14	P
TUNIS	22	11	N
VARSOVIE	24	10	D
VENISE	24	14	C
VIENNE	25	14	N

A	B	C	D	N	O	P	T	*
averse	brume	ciel couvert	ciel dégagé	ciel nuageux	orage	pluie	tempête	neige

★ TU = temps universel, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

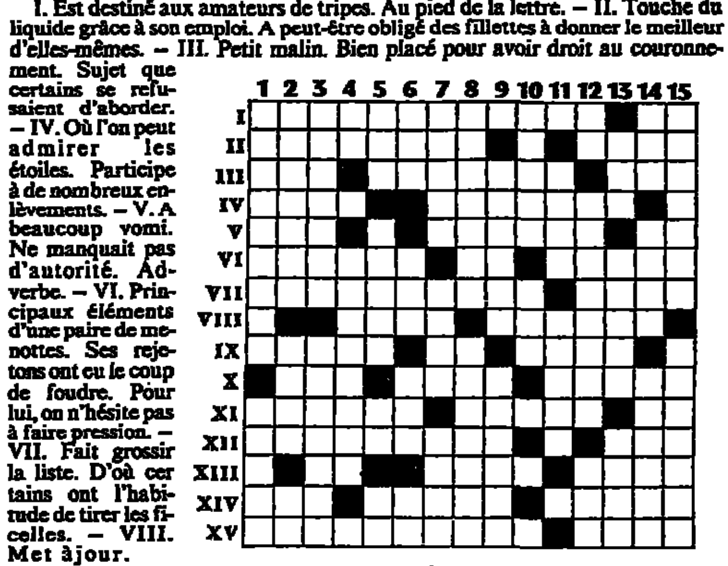
(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 4475

HORIZONTALEMENT

I. Est destiné aux amateurs de tripes. Au pied de la lettre. – II. Touche du liquide grâce à son emploi. A peut-être obligé des fillettes à donner le meilleur d'elles-mêmes. – III. Petit malin. Bien placé pour avoir droit au couronnement. Sujet que certains se refusaient d'aborder. – IV. Où l'on peut admirer les étoiles. Participe à de nombreux enlèvements. – V. A beaucoup vomi. Ne manquait pas d'autorité. Adverbe. – VI. Principaux éléments d'une paire de menottes. Ses rejetons ont eu le coup de foudre. Pour lui, on n'hésite pas à faire pression. – VII. Fait grossir la liste. D'où certains ont l'habitude de tirer les ficelles. – VIII. Met à jour. Aurait très bien pu prendre le taureau par les cornes. – IX. Occasion de se mettre à table et de manger le morceau. Possessif. Parfois visible sur une « dent ». – X. Décident souvent de l'issue de la partie. Entre dans le quartier. Qui n'incite guère à desserrer les lèvres. – XI. Devoir à accomplir. Représente une grande quantité de livres. Pronom. – XII. Propres à refroidir plutôt qu'à enflammer. Doit être défendu en cas d'attaque. – XIII. Entrée en matière. Voyage qui peut coûter cher. Avec lui, on en a forcément par-dessus la tête. – XIV. On prend le meilleur sur elle. Ne quitte pas le solitaire. Pour expédier les affaires courantes. – XV. Qu'on a donc fait connaître. Se faire entendre.



VERTICALEMENT

1. Tout ce qu'on peut lui souhaiter, c'est de bien tomber et d'arriver à point. S'occupe des affaires des autres. – 2. Gardée pour soi ou bien dite à haute voix. Moyen de « transport ». Pas dépassé. – 3. C'est en cas d'évacuation qu'on l'occupe. Extraites du « cassis ». – 4. Il en est qui ont l'habitude de marcher à ses côtés. Nombre d'entre elles portent des œillets. – 5. Témoin d'une régulière apparition. Un qui avait bon dos. Indéfini. Elément du corps. – 6. Sigle. Il en oblige plus d'un à faire le service. Fut à l'origine d'un « mauvais pli ». Signes de courage. – 7. Adoptent toujours le même système de défense. Où il y a à boire et à manger. Vieux bahut. – 8. Fait goûter aux marrons et aux châtaignes. Ses branches ont besoin d'eau. – 9. Son apparition est souvent due à un manque de culture. Fait voir rouge. – 10. Choisi pour étaler. Exerça une cruelle vengeance. – 11. *Inversé :* a beaucoup souffert il y a plus de quarante ans. Bon pour la détente. – 12. Note. Présent sur le corps et dans le « corps ». Est fait pour servir. – 13. Porteur d'anneaux. Poussée à la dépense. Remplit un sac. – 14. Homme actif. Fait sortir du lit. Circule à Brest. – 15. Laie que l'on trouve en forêt. Destiné à remplacer des absentes.

Solution du problème n° 4474

Horizontalement

I. Baladeuse. – II. Alimentés. – III. Ré. OP. – IV. Ascenseur. V. Ta. Rat. Li. – VI. Igné. Os. – VII. Ne. Misée. – VIII. Pesette. – IX. Unité. Tac. – X. Se. Ru. Ego. – XI. Effet. Ret (ter).

Verticalement

1. Baratineuse. – 2. Alésage. Nef. – 3. Li. Pi. – 4. Ampèremètre. – 5. Dé. Na ! Iseut. – 6. Enostose. – 7. Ut. Setter. – 8. Séoul. Etage. – 9. Esprit. Ecot.

GUY BROUTY.

PHILATÉLIE

Sur un air de vacances...

Henri Pourrat *(Gaspard des montagnes)* et le château d'Azay-le-Rideau : les deux timbres-poste qui seront mis en vente générale le lundi 11 mai incitent à la flânerie et aux vacances.

Azay-le-Rideau (Indre-et-Loire) se situe à 21 kilomètres de Chinon. Son château s'élève au milieu d'une île circonscrite par l'Indre. C'est du nom d'un de ses seigneurs, un nommé Ridel ou Rideau d'Azay, que le village d'Azay-le-Rideau tire son nom. Très tôt, un donjon fut construit au milieu de la rivière. Au quinzième siècle, lorsqu'Armagnacs et Bourguignons *s'affrontent* en une guerre civile sans merci, le donjon donne asile à une garnison bourguignonne hostile au roi de France. En 1418, la répression est brutale : le donjon, tombé aux mains des forces royales, capitaine et soldats bourguignons sont exécutés ; sur ordre de Charles, futur Charles VII, le village, entièrement détruit par le feu, ne s'appellera plus pendant un siècle qu'Azay-le-Brûlé...





La beauté du site incite en 1518 un financier, Gilles Berthelot, à y construire un château qui, suivant la mode de ce début de Renaissance française, fait appel à l'ornementation italienne sans toutefois rejeter les formes traditionnelles du gothique. Le financier prit conscience que ses excès pouvaient le conduire à la potence. Il s'enfuit, ce dont profita François Ier pour confisquer le château...

Le timbre à 2,50 F, au format horizontal 40 × 26 mm (numéro PTT : 1987-18), est dessiné et gravé *en taille-douce par Pierre Forget et* imprimé en feuilles de cinquante.

★ Vente anticipée les 9 et 10 mai, de 9 heures à 18 heures, au bureau de poste temporaire ouvert à la salle des halles municipales d'Azay-le-Rideau ; le 9 mai, de 8 h 30 à 12 heures, au bureau de poste d'Azay-le-Rideau.

Henri Pourrat est né en 1867 à Ambert (Puy-de-Dôme) et mort en 1959. Après deux recueils de poésie, *les Montagnards* et *Liberté*, il publie de 1922 à 1931 les quatre volumes de *Gaspard des montagnes* qui lui valent le Grand Prix du roman de l'Académie française.

L'œuvre de Pourrat, un des maîtres de la littérature régionaliste, se compose de plus de cent volumes : essais, biographies, récits touristiques... Les légendes, les coutumes, les faits de sorcellerie, la vie des champs et des paysans en constituent les thèmes majeurs, dans le cadre de l'Auvergne qu'il aime.

Greffier de la mémoire populaire et conteur, il poursuit pendant plus de cinquante ans une quête patiente qui lui permet de recueillir un matériau abondant à l'origine du millier de contes publiés en treize volumes dans le *Trésor des contes* (1948-1962).

Henri Pourrat a reçu en 1941 le prix Goncourt pour *Vent de mars* et fut nommé en 1953, membre-correspondant à l'Institut.

Le timbre à 1,90 F, au format vertical 26 x 40 mm (n° PTT 1987-19), est dessiné et gravé en taille-douce par Pierre Albuisson d'après une illustration de F. Angeli et imprimé en feuilles de cinquante.

★ Vente anticipée les 9 et 10 mai, de 9 heures à 18 heures, au bureau de poste temporaire ouvert au théâtre municipal d'Ambert (Puy-de-Dôme) ; le 9 mai, de 8 heures à 12 heures, au bureau de poste d'Ambert.

En filigrane

● **Cent cinquante ans de wagons-poste à Baden (Suisse).** – Une exposition internationale de wagons-poste aura lieu du samedi 16 au samedi 23 mai dans les enceintes de la gare de Baden (canton d'Aarau) en Suisse. Trois anniversaires sont à l'origine de cette manifestation :

– Cent cinquante ans de services postaux « ambulants » en Europe ; du courrier fut, pour la première fois, trié dans un train en marche en 1837 entre Liverpool et Manchester, en Grande-Bretagne ;

– Cent trente ans de services postaux ambulants en Suisse ; le premir wagon postal circula en 1857 entre Zurich et Brugg ;

– Cent ans de section « ambulants » dans le personnel de l'Union des PTT.

Des matériels suisses, français, allemands, italiens et autrichiens seront présentés et un bureau de poste temporaire équipé d'un cachet spécial sera à la disposition des visiteurs. Il sera installé dans un wagon postal aménagé pour la circonstance. (Renseignements : Kreispostdirektion Aarau, 5001 Aarau, Suisse.)

● **Le Monde des philatélistes du mois de mai.** – Le numéro du *Monde des philatélistes* du mois de mai vient de paraître. Au sommaire : les Quillivic, René et son épouse Claudine Bécherel, une famille d'artistes, dessinateurs et graveurs de timbres-poste ; Hugo, Vigny et Lamartine, trois poètes sous la Restauration ; la première émission du Portugal ; le « planchage » du 20 c Empire. (En vente, 15 F, dans les kiosques et au *Monde des philatélistes*, 24, rue Chauchat, 75009 Paris.)

● **Administrations postales étrangères.** – Voici la suite de la liste des adresses des administrations postales étrangères :

– *Koweït :* Ministry of Communications, Post Office Department, Etat de Koweït ;

– *République démocratique du Yémen :* Directorate General of Posts, Aden, République démocratique du Yémen ;

– *République dominicaine :* Instituto Postal Dominicano, Santo-Domingo, République dominicaine.

Rubrique réalisée par la rédaction du *Monde des philatélistes*.
24, rue Chauchat, 75009 Paris.
Tél. : (1) 42-47-99-08.

Le Carnet du Monde

Décès

– Mme Albert Agnès,
Mlle Marie-Thérèse Agnès,
M. et Mme Yves Agnès,
M. et Mme Jean Agnès,
M. et Mme Pierre Coulaud,
François, Elisabeth, Hélène, Frédérique, Jean-Baptiste, Myriam et Thomas,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Albert AGNÈS,
professeur agrégé en retraite,

survenu à l'âge de soixante-seize ans.

Les obsèques auront lieu, le lundi 4 mai, à 10 h 30, en l'église d'Hirel.

Hirel,
35120 Dol-de-Bretagne.

– Le docteur Louis Campan
et sa famille,
font part du décès de

M. Henri CAMPAN,
professeur
à la faculté des sciences économiques,
Bordeaux-I,

disparu en montagne.

Les obsèques se sont déroulées à Toulouse, dans l'intimité familiale, le 30 avril 1987.

– **Jacqueline DESCOUT,**

nous a quittés dans sa soixante et onzième année, le lundi de Pâques, dans le souffle de la Résurrection.

Ses obsèques ont eu lieu dans la plus grande intimité.

Une célébration religieuse aura lieu en l'église du Plateau, à la Duchère, Lyon-9e, le lundi 4 mai, à 19 heures.

– On apprend avec regret la mort, survenue récemment à Londres, à l'âge de quarante-trois ans, de

M. Husnu KURHAN,
conseiller politique
à la présidence du conseil, Ankara.

De la part de
Sa famille
Et de ses amis.

60 sokak N. 121/5,
Emek, Ankara (Turquie).

Nos abonnés, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde *», sont priés de joindre à leur envoi de texte une des dernières bandes pour justifier de cette qualité.*

– On nous prie d'annoncer le décès de

M. Pierre LAMPUÉ,
professeur honoraire de la faculté
de droit et des sciences économiques
de Paris,
commandeur de la Légion d'honneur,
ancien vice-président
du Conseil supérieur de la magistrature,
vice-président de l'Institut international
de droit d'expression française,

survenu le 28 avril 1987, à Paris, à l'âge de quatre-vingt-sept ans.

Ses obsèques seront célébrées le mardi 5 mai, à 9 heures, en l'église Saint-Jacques-du-Haut-Pas, 252, rue Saint-Jacques, Paris-5e.

De la part de
M. et Mme Jean Bariller,
ses neveu et nièce
et de leurs enfants
et petits-enfants,

Cet avis tient lieu de faire-part.

44, rue Victor-Hugo,
27000 Evreux.

– Le président
Et le comité directeur de l'Institut international de droit d'expression française (IDEF)
ont la douleur de faire part du décès, survenu le 28 avril, à Paris, dans sa quatre-vingt-huitième année, de

M. Pierre LAMPUÉ,

professeur honoraire de la faculté
de droit et des sciences économiques
de Paris,
premier vice-président de l'IDEF,
commandeur de la Légion d'honneur.

Les obsèques auront lieu le mardi 5 mai, à 9 heures, en l'église Saint-Jacques-du-Haut-Pas, 252, rue Saint-Jacques, 75005 Paris.

– M. Claude Guillotin,
son neveu
Et toute la famille
ont le chagrin d'annoncer le décès de

Mme veuve POILBLANC,
née Hélène Poudenas,

survenu le 29 avril 1987, dans sa quatre-vingt-cinquième année.

Les obsèques religieuses seront célébrées le mardi 5 mai à 17 heures, en l'église de Marcq (Ardennes) ; suivies de l'inhumation dans le caveau de famille au cimetière de Marcq.

Cet avis tient lieu de faire-part.

70, boulevard Soult,
75012 Paris.
6, rue d'Ankara,
67000 Strasbourg.

– M. et Mme Claude Berthie
et leurs enfants,
Le docteur et Mme Jean-Claude Salomon
et leurs enfants,
Mme Suzanne Salomon,
Mme Simonne Bloch,
font part du décès de leur mère, grand-mère, belle-sœur,

Raymonde SALOMON,
née Bloch,

survenu le 29 avril 1987, à son domicile, dans sa quatre-vingt-deuxième année.

Ces derniers mois ont été accompagnés par une équipe soignante compétente et dévouée.

Les obsèques auront lieu le lundi 4 mai, à 9 heures, au cimetière Montparnasse, porte principale, boulevard Edgar-Quinet.

Ni fleurs ni couronnes.

Cet avis tient lieu de faire-part.

Anniversaires

– Il y a un an,

Sophie

nous quittait,
avec

Tina.

Merci à tous ceux qui en gardent vivant l'affectueux souvenir.

Messes anniversaires

– La messe traditionnelle à la mémoire de

L'EMPEREUR NAPOLÉON Ier

et des soldats morts pour la France

sera célébrée en la chapelle du Dôme des Invalides, le mardi 5 mai 1987, à 18 heures, en présence de LL AA II, le prince et la princesse Napoléon.

Entrée libre.

Des places seront réservées aux membres des associations.

Les portes seront fermées à 17 h 45 précises.

Le Monde

REGIONS

AQUITAINE

« Dites 33 »

Le conseil général de la Gironde propose *« aux Girondins de redécouvrir la Gironde et l'identité girondine »* à travers un concours qui se déroule jusqu'au 16 mai 1987. Baptisé « Dites 33 », au chiffre du département, ce concours, relayé par la presse locale, comporte des questions d'histoire, de tourisme, d'économie et de géographie. Il constitue la première étape de « L'année Gironde » pendant laquelle les Girondins doivent prendre conscience des richesses et des atouts de leur département.

ILE-DE-FRANCE

Cambrioleurs chez eux

L'Essonne, l'Oise, la Seine-et-Marne, le Val-d'Oise et les Yvelines figurent depuis quelques années parmi les vingt départements les plus « visités » des cambrioleurs.

Dans ces départements proches de la capitale, note le Centre de documentation et d'information de l'assurance (CDIA), plus de vingt résidences secondaires sur mille, en moyenne, sont cambriolées chaque année. (La fréquence n'atteint pas dix pour mille sur l'ensemble du pays.)

Les autres départements particulièrement touchés sont le Haut-Rhin (seize résidences secondaires sur mille selon les dernières statistiques), le Territoire de Belfort (seize pour mille), la Moselle (quinze pour mille). Ce bilan s'explique par la proximité de la frontière : les malfaiteurs ont moins de difficultés pour « exporter » rapidement leur butin vers le Benelux ou l'Allemagne.

La maison de Jean Monnet

Le Parlement européen a acheté récemment la maison de Jean Monnet à Bazoches, dans les Yvelines. Le conseil régional d'Ile-de-France va participer à sa restauration pour une somme de 90 000 F, sur un montant de 190 000 F de travaux. Cette opération fait partie du programme de restauration et de mise en valeur de demeures d'hommes célèbres du département des Yvelines.

Cette maison doit servir de cadre à une exposition permanente de documents historiques et d'archives audiovisuelles retraçant toutes les étapes de la création de l'Europe.

LE PROJET D'AUTOROUTE A 14

Coup de hache dans la forêt de Saint-Germain

LA forêt de Saint-Germain, qui reste le plus important massif boisé de la petite ceinture parisienne, va-t-elle encore être rognée par les aménageurs ? Après la maison de la Légion d'honneur, le camp militaire des Loges et le golf de Saint-Germain, qui ont passablement « mité » la moitié sud du massif, voilà que resurgit le projet d'autoroute A 14 entre Orgeval et Neuilly-sur-Seine, destiné à décongestionner l'autoroute de l'Ouest (A 13).

La menace n'est pas nouvelle, certes, puisque le projet A 14 a été déclaré d'utilité publique en 1967, inscrit au plan d'occupation des sols de Saint-Germain-en-Laye en 1980 et confirmé à tous les examens du schéma directeur. Le tunnel d'accès à l'A 14 a même été ouvert sous la Défense en 1984. Mais, avec le plan de relance gouvernemental pour les grands travaux autoroutiers et les déclarations toutes récentes de Michel Giraud, président du conseil régional, la menace se précise. L'Etat et la région ont bien l'intention de lancer ce chantier le plus tôt possible, avec un financement privé qui transformera une autoroute de dégagement en voie à péage...

Nul ne conteste, parmi les élus, la nécessité de cette autoroute. Pas même Michel Péricard, député (RPR) et maire de Saint-Germain-en-Laye, qui avait pourtant pris la tête de l'opposition, dès 1974, contre le tracé à travers la forêt domaniale. Mais il s'inquiète aujourd'hui d'un *« dossier verrouillé »,* qui ne permet pas *« un mieux-disant environnemental »* de la part des promoteurs. Il a même quitté avec éclat, le 18 mars dernier, une réunion à la sous-préfecture en réaffirmant son *« oppsition irréductible »* au projet qui lui était présenté.

A l'Office national des forêts, qui assure la gestion de la forêt domaniale, on se passerait bien de cette nouvelle entaille dans un massif déjà surfréquenté et, de ce fait, difficile à exploiter selon les bonnes règles forestières. Mais on se garde bien de contester des décisions qui échappent à son appréciation. Tout ce que l'ONF a pu obtenir, jusqu'à présent, c'est que l'essentiel des 4 500 m de traversée soit en « tranchée couverte », avec des dalles de béton de 400 m de long qui permettent de conserver une *« continuité forestière »* — ou du moins un semblant de continuité. Il est en effet prévu que ces dalles seront recouvertes de 1,50 m de terre, dont 50 cm de terre végétale, où l'on replantera des arbres *(« comme dans la traversée du Bois-Robert à Saint-Cyr-l'Ecole »)...*

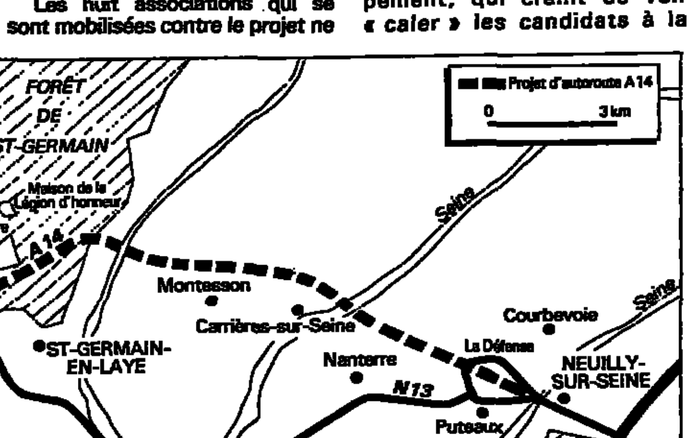
Autre compensation : une ancienne carrière qui avait servi de dépôt d'ordures, dans le nord du massif, sera réaménagée et reboisée. Mais les aménageurs ont refusé toute compensation territoriale, estimant que le surcoût de la tranchée couverte et le reboisement de la carrière valent le défrichement de 18 hectares.

Les huit associations qui se sont mobilisées contre le projet ne l'entendent pas du tout de cette oreille. *« Nous sommes contre le principe de l'autoroute,* explique par exemple Marie-Laure Vanier, présidente de la très active association des Amis de la forêt de Saint-Germain et de Marly. *Les besoins en fluidité, aujourd'hui, sont surtout de banlieue à banlieue. Et chacun sait que toute nouvelle autoroute en milieu urbain est aussitôt saturée. De toute façon, le pont de Neuilly l'est déjà ! »*

D'autres accepteraient à la rigueur une autoroute en forêt, à condition qu'elle soit entièrement en tunnel, comme il est prévu devant la terrasse du château de Saint-Germain. *« Puisque l'on veut faire payer les utilisateurs de l'A 14,* disent-ils, *on peut faire un sacrifice financier pour sauver le plus beau massif de la couronne ! »* Solution actuellement écartée par la direction de l'équipement, qui craint de voir « caler » les candidats à la concession devant l'ampleur des travaux...

Une chose semble acquise aujourd'hui : l'autoroute A 14 traversera la forêt en tranchée couverte. Les travaux devraient commencer dès 1988. La forêt domaniale de Saint-Germain sera encore sacrifiée au confort des automobilistes parisiens. Et ils viendront se plaindre, après, des décibels et des gaz d'échappement qui empoisonnent leurs promenades du week-end !

ROGER CANS.



LANGUEDOC-ROUSSILLON

Les Montpelliérains jugent leur ville

Montpellier est presque unanimement reconnue par ses habitants comme une ville d'avenir. Cette opinion ressort d'un sondage, réalisé pour la ville sur un échantillon proche de 450 personnes. *90,9 %* d'entre elles ont confiance dans l'avenir de leur cité.

Pour 90,4 %, Montpellier est considérée comme une métropole et confirmée dans son rôle de capitale régionale. Mais 52,6 % (contre 22 % en 1986) estiment que la ville et la région ne collaborent pas harmonieusement.

Parmi les images ou représentations associées à la ville, l'Université arrive en tête et l'industrie en dernier. Le terme de « technopole » apparait pour la première fois.

Parmi les travaux et réalisations, le nouveau quartier d'Antigone est en tête pour la notoriété et le salon d'Euromédecine pour les manifestations publiques, juste avant les festivals de musique et de danse. Une ombre : 53,8 % des Montpelliérains disent éprouver un sentiment d'insécurité.

L'échantillon tient compte des recensements de l'INSEE qui indiquent notamment que la population féminine est prépondérante (54,6 %), que la tranche d'âge la plus importante se situe entre vingt-cinq et trente-quatre ans (24,1 %) et que le groupe cadres supérieurs, professions intermédiaires et employés représente 44,7 % de la population.

NORD - PAS-DE-CALAIS

Etudiants en carte

Mille étudiants de l'université des sciences et techniques de Lille-Flandres-Artois vont bientôt recevoir une carte d'étudiant à puce. Cette carte à mémoire leur servira pendant cinq ans de dossier portable dans toutes leurs relations avec l'université : inscription en faculté, inscriptions aux cours, comptabilisation des unités de valeurs, travaux pratiques, etc.

La carte leur servira également de « passe-partout » pour accéder à différents services : bibliothèque, œuvres universitaires, etc. Ultérieurement, elle pourra aussi servir pour l'achat des polycopiés et des tickets-restaurant.

Cette carte a été élaborée par Urba 2000 en étroite liaison avec le ministère de l'éducation nationale et le conseil régional du Nord - Pas-de-Calais.

RHONE-ALPES

La Savoie verte

La Savoie prépare le grand nettoyage de ses vallées et des pentes qui les surplombent, dans la perspective des Jeux olympiques d'Albertville de 1992. *« Nous voulons nous donner une image aussi verte que blanche »*, affirme Michel Darnier, président du conseil général, qui a signé récemment avec le ministre de l'environnement, Alain Carignon, maire de Grenoble, un protocole *« pour la valorisation du paysage savoyard »*.

Le développement successif de l'industrie électrochimique et électrométallurgique dans les vallées alpines au cours de la première moitié du vingtième siècle, mais aussi certaines réalisations touristiques en montagne conçues pendant la décennie 1970, ont souvent profondément meurtri le paysage savoyard. La perspective des JO de 1992 et les lourds investissements qui les précéderont risquaient une nouvelle fois de porter atteinte à l'environnement.

L'Etat et le département coordonneront leurs efforts afin de préserver les sites encore sauvages et naturels *mais aussi pour réhabiliter ceux qui* ont souffert du développement économique lié à l'industrie et au tourisme. *« Les Jeux constituent une opportunité à saisir pour montrer qu'une telle politique* [la protection de l'espace] *est possible et qu'elle peut accompagner la volonté de tout un département de se moderniser et de se transformer »*, prétendent les élus savoyards.

LES ÉLUS A LA RECHERCHE DES EMPLOIS NOUVEAUX

Technologie, leur grand souci

LORSQU'UNE région entend développer une industrie de haute technologie, il lui est difficile de sortir des sentiers battus. Deux grands secteurs, considérés comme les activités d'avenir, mobilisent l'essentiel de son énergie : l'informatique (avec tous les autres « tiques » s'y rattachant) et les biotechnologies. Un récent colloque, organisé dans le cadre de Bioexpo 87 (1), tentait de faire le point sur ces « stratégies régionales en biotechnologies. »

Comment s'y lancer, avec quels moyens et à quel prix ? C'est la première question qui, selon Jean-Claude Titrel, de l'INRA (Institut national de la recherche agronomique), préoccupe les décideurs régionaux. *« Les réelles possibilités de développement passent par la recherche de base,* répond-il. *Il faut une structure forte, appuyée sur des universités et des grandes écoles, des synergies sur les programmes de recherche, des équipements sophistiqués et coûteux. »* Ne répondent à ces critères sévères que les grandes villes universitaires. Mais les autres auraient tort de *désespérer !*

Pour Jean-Claude Titrel, il y a toujours possibilité de mettre en valeur les ressources existantes, regrouper les partenaires, les entreprises ayant un potentiel de recherche et développement dynamique, faire appel aux équipes de chercheurs « étrangères » à la région. Témoins les stations de l'INRA spécialisées en génétique, qui, sans pôle de recherche fondamentale à proximité, utilisent depuis longtemps les biotechnologies, fussent-elles implantées à Landerneau ou à Aurillac !

Les entreprises : plus encore que les régions — ou plutôt parce que le développement des unes apparaît de plus en plus lié aux performances des autres — ce sont elles qui semblent aujourd'hui devenir le centre de préoccupation de nombreux *chercheurs ; et surtout de ceux qui* ont à charge d'organiser les indispensables transferts de technologies par le biais des CRITT, les Centres de recherche, d'innovation et de transferts de technologies, créés en 1982, dont une vingtaine sur cent sont consacrés aux biotechnologies. *« Notre première tâche a été d'aller visiter les entreprises pour savoir ce dont elles avaient besoin. C'est la condition indispensable à une collaboration Université-entreprises »,* affirme Gilbert Blanchard, conseiller technologique au CRITT biotechnologies et chimie fine en Bretagne, implanté à Rennes.

Plutôt que de concourir à la création de grandes entreprises de biotechnologies, le but du CRITT est au contraire d'introduire les biotechnologies dans les processus de fabrication d'une multitude de PME des secteurs agricole et agro-alimentaire, pour éviter qu'elles ne soient rapidement dépassées, incapables de réduire leurs coûts de production. Sur les 3 000 PME bretonnes, estime Gilbert Blanchard, 800 sont susceptibles d'utiliser les biotechnologies. En 1986, 15 centres de recherche ont ainsi entamé une quarantaine d'interventions, dont six ont d'ores et déjà positivement abouti.

Une même volonté de servir les entreprises a présidé à la création du Centre de valorisation des glucides et produits naturels de Picardie, qui a mobilisé la profession grâce à un système d'adhésions, autour de la recherche sur les sucro-dérivés, et l'adaptation de l'agriculture à la demande industrielle, en intervenant tant sur la gestion des sols que sur la diversification par implantation de variétés de soja adaptées au nord de la France. Le Centre de transfert de microbiologie et biotechnologie de la région Midi-Pyrénées utilise aussi les ressources locales en se penchant sur la mise au point du pétillant de raisin à Gaillac ou, dans son centre d'Auch, sur la valorisation des carcasses de palmipèdes gras ! *Plus modeste, peut-être,* mais tout aussi important, selon François Bouvier, délégué régional à la recherche et à la technologie : *« Il ne s'agit pas de ne penser qu'à Toulouse et de construire une cathédrale dans le désert. »*

Chers garages

Contribuer aux retombées socio-économiques de la recherche était depuis plusieurs années la volonté d'une équipe de l'université de Limoges animée par le professeur Julien. Volonté qui devait rapidement rencontrer celle du conseil régional pour créer Biolimousin. *« Nous pensions, contrairement à ce qui se disait, qu'il était possible de créer une dynamique de recherche et de transfert en filières dans le domaine des biotechnologies »,* explique le professeur Julien. Une filière basée elle aussi sur la valorisation d'une « ressource » régionale : le sang de bœuf. Pari gagné, puisque Biolimousin a généré une entreprise, SILAB, qui développe et commercialise un produit issu du craquage du sang, permettant de traiter les diarrhées des jeunes bovins en empêchant la fixation des bactéries. Le changement de mentalité, chez les chercheurs, est manifeste. Témoin, cette volonté de participer à la création d'entreprises — voire à en créer eux-mêmes — issues directement de la recherche fondamentale. A Nancy, par exemple, ce ne sont pas moins de six sociétés qui ont été générées par ou avec l'université.

Reste le délicat problème du financement. *« Il paraît que, en Californie, on commence dans un garage; mais, en biotechnologie, le garage coûte 500 000 F par chercheur »,* ironise Yves Roucaud, directeur général de Transia, une entreprise lyonnaise indépendante qui a réussi le tour de force de constituer un capital de 30 millions de francs avec la participation de banquiers et d'industriels... Mais après deux ans de tour de table financier et, il est vrai, 15 millions d'aide publique.

De tels dossiers financiers se traitent évidemment à l'échelle nationale, et Yves Roucaud reconnaît que Transia aurait pu s'installer n'importe où. Il n'en va pas de même pour Biolimousin, marqué par une volonté de développement local, largement financé par le conseil régional et par l'Etat, via un contrat de plan. *« La région verrait évidemment d'un très mauvais œil que nous allions nous installer ailleurs »,* observe le professeur Julien. Pour de telles entreprises, à vocation régionale, le problème est donc de décider les financiers à investir sur place, même si les conditions d'environnement ne semblent pas, *a priori,* les meilleures.

L'important ce sont les hommes

Pour Jean-Philippe Malet, responsable de Finovebio, une société de financement de l'innovation récemment créée, la contradiction peut être tout à fait réelle entre l'approche sectorielle et l'approche locale : si l'on n'y prend garde, la concentration des biotechnologies autour de quelques grands pôles peut participer à la désertification des autres régions. *« Il faut répondre aux régions : équipez-vous, y compris en structures financières et en capital-risque, afin de créer et pérenniser vos entreprises de haute technologie. »* Même si de telles structures se mettent peu à peu en place, le redéploiement financier, notamment dans le privé, reste largement à faire.

Petites ou grosses, nationales ou régionales, les entreprises qui se lancent dans les biotechnologies peuvent difficilement se passer de l'Etat. Avec ses aides à l'innovation remboursables « en cas de succès », l'ANVAR (Agence nationale pour la valorisation de la recherche) a injecté 260 millions de francs, en 1986, dans les biotechnologies pour 23 projets, 38 millions étant distribués par Paris pour les projets lourds, les autres, jusqu'à concurrence de 3 millions de francs, étant directement traités par les délégations régionales.

L'essentiel, dira pourtant un banquier, ce n'est pas l'argent, ce sont les hommes : une équipe scientifique et technique du plus haut niveau, des gestionnaires et des commerciaux capables de mettre au point une stratégie cohérente... Et l'argent suivra ! Encore faudrait-il, comme aux Etats-Unis, que les seuls noms, les compétences et les idées des créateurs puissent valoir autant, dans l'affaire, que l'argent des banquiers. *« J'aimerais pouvoir dire,* affirme Jean-Philippe Malet : *vous valez 500 000 F, j'en mets autant et j'ai 49 % des parts. Car c'est l'incorporel qui crée les richesses. Malheureusement, on ne comptabilise pas encore le vent ! »*

BERNARD MONTELH (*Zelig*).

(1) La deuxième édition de Bioexpo, Salon des biotechnologies appliquées à la recherche, à l'industrie et à l'agriculture, organisé par l'Association pour le développement de l'Institut Pasteur, le groupe Biofutur et SEPFI s'est tenu au Parc des expositions de la porte de Versailles, à Paris, du 24 au 28 mars.

Cette page a été réalisée par nos correspondants : Roger Bécriaux, Claude Francillon, Ginette de Matha.

Coordination : Jacques-François Simon.



ÉTRANGER

La visite aux Etats-Unis de M. Nakasone

Le Congrès américain reste sceptique sur les intentions du Japon

Washington Correspondance

A l'exception du domaine monétaire, où la volonté de coopération entre les deux partenaires s'est concrétisée par des décisions, les entretiens de M. Nakasone avec le président Reagan n'ont donné aucun résultat tangible immédiat. La première journée des conversations, le jeudi 30 avril, avait pris fin sur une note encourageante. Le premier ministre japonais indiquait que la Banque du Japon réduirait les taux d'intérêt japonais, tandis que M. Volcker, président de la Banque fédérale de réserve, confirmait un resserrement du crédit après l'augmentation des taux d'intérêt décidée par les banques américaines. Cette double démarche satisfaisante pour les deux pays avait provoqué une réaction positive sur les marchés financiers.

La seconde journée des conversations, vendredi, a pris fin, en revanche, dans l'incertitude. Les nouvelles en provenance de Tokyo sur l'excédent commercial record du Japon pour la dernière année fiscale (101 milliards de dollars) ne pouvaient que raviver les doutes sur la valeur des promesses de M. Nakasone. Aussi bien la réaction a-t-elle été franchement négative au Congrès, où les dirigeants démocrates de la Chambre ont vu là une justification supplémentaire de leur effort pour promouvoir une législation fortement protectionniste.

Tenant compte de cet état d'esprit et dans la perspective d'un nouvel affrontement avec le Sénat, M. Reagan s'est refusé à toute promesse concernant la levée des sanctions décidées contre les importations japonaises. M. Nakasone espérait de son interlocuteur une déclaration précise sur une date à laquelle ces sanctions pourraient être levées, peut-être d'ici au sommet des pays industrialisés à Venise, en juin. Mais la déclaration finale conjointe ne comporte aucun engagement spécifique. M. Reagan s'est contenté d'annoncer qu'à la mi-mai les deux gouvernements examineraient, à la lumière des chiffres, si l'accord de juillet dernier sur les semi-conducteurs était appliqué. Dans l'affirmative, les sanctions seraient levées *« aussitôt que possible »*.

Au sujet de la stabilisation du dollar, M. Nakasone aurait souhaité une forte déclaration présidentielle. Le communiqué conjoint note seulement qu'*« une nouvelle baisse du dollar gênerait les efforts entrepris pour corriger le déséquilibre de la balance commerciale et encourager la croissance »*.

Néanmoins, dans ses déclarations aux journalistes japonais, M. Nakasone s'est félicité d'un *« échange de vues utile »*.

Finalement, personne n'a obtenu tout ce qu'il désirait. Du côté américain, on aurait souhaité du premier ministre japonais des engagements précis sur les mesures propres à stimuler l'économie de son pays, à ouvrir plus largement le marché japonais et à accroître l'aide japonaise aux pays du tiers-monde. Tout en reconnaissant la sincérité des efforts de M. Nakasone, M. Howard Baker, secrétaire général de la Maison Blanche, a déclaré que le gouvernement et le Congrès avaient espéré de sa part plus de *« propositions spécifiques »*.

Du côté japonais, on aurait désiré un engagement formel des Américains sur la levée des sanctions et la stabilisation du dollar. Le premier ministre nippon et le président américain se sont malgré tout dits d'accord pour organiser des rencontres annuelles au « sommet ».

En attendant, M. Reagan aura fort à faire pour contenir la poussée protectionniste aux Etats-Unis et convaincre le Sénat d'atténuer les projets de loi en ce sens déjà adoptés par la Chambre.

HENRI PIERRE.

Au Japon

La barre des 100 milliards de dollars d'excédent commercial est franchie

Les hasards du calendrier ont été malencontreux pour M. Nakasone. Les chiffres du commerce extérieur nippon ont été publiés le vendredi 1[er] mai, tandis que le premier ministre japonais tentait de calmer l'irritation des Américains, lors de sa visite à Washington : 9,3 milliards de dollars d'excédent en mars, soit pour l'ensemble de l'année budgétaire se terminant le 1[er] avril, un record de 101,4 milliards de dollars contre 61,4 milliards de dollars en 1985-1986. Ce résultat dépasse largement les prévisions de Tokyo qui envisageait un solde positif de 94 milliards de dollars.

La flambée du yen a beau avoir gonflé, en valeur, les ventes nippones, la progression de 16,9 % des exportations ne manquera pas d'impressionner désagréablement les partenaires du Japon. Les importations, en raison notamment d'une baisse de la note pétrolière, ont, pour leur part, baissé de 7 %. Seul argument, de poids pour les Japonais, la balance des capitaux à long terme, qui illustre la montée de leurs investissements aux Etats-Unis a vu son déficit faire un bond (144,9 milliards de dollars contre 73,1 milliards de dollars en 1985-1986).

Enfin, si les prix n'ont progressé que de 0,4 % durant l'exercice budgétaire écoulé, laissant au gouvernement une marge de manœuvre pour baisser les taux d'intérêt, les retombées de la forte appréciation du yen continuent de se faire sentir sur l'emploi : le taux de chômage a atteint au 31 mars 2,8 % de la population active, encore un record absolu.

L'assemblée annuelle de la Banque asiatique de développement

Conflit de pouvoir entre Washington et Tokyo

Après vingt ans d'existence, la Banque asiatique de développement (BAD), dont l'assemblée générale s'est déroulée à Osaka du 27 au 29 avril, est à la recherche d'un second souffle. La BAD est critiquée pour sa gestion en général et pour un certain laxisme dans l'octroi des prêts en particulier. On sent, d'autre part, la nécessité de redéfinir des orientations. La réunion d'Osaka a été symptomatique du conflit latent qui se fait jour entre les Etats-Unis et le Japon pour le *leadership* au sein de la banque.

OSAKA
de notre envoyé spécial

Au cours d'une conférence de presse clôturant la réunion, le mercredi 29 avril, M. Masao Fujioka, président de la BAD, a notamment déclaré que sa banque devait renforcer son secteur de recherches afin de répondre avec plus de souplesse aux besoins des pays en développement, et a annoncé qu'un groupe d'experts serait prochainement chargé de définir la stratégie à long terme de la BAD. M. Fujioka a, d'autre part, annoncé que la banque allait réduire à partir de juillet ses taux d'intérêt de 7,36 % à 7,1 %, et a confirmé la volonté de l'institution de promouvoir le développement du secteur privé.

Bénéficiant d'un environnement en expansion, la BAD est assurément l'une des organisations financières régionales les plus actives. Les économies de la plupart des pays de la zone Asie-Pacifique (2,4 milliards d'habitants) bénéficient en effet d'une croissance inconnue dans d'autres parties du monde. En raison cependant des changements dans la politique des pays donateurs qui manifestent, selon M. Fujioka, une *« certaine fatigue »* en matière d'aide au développement due à leurs propres déficits budgétaires, en raison également de l'essor économique des pays nouvellement industrialisés, la situation globale pour la BAD est devenue moins favorable.

L'importance régionale de la BAD n'en reste pas moins grande, comme en témoigne la présence à Osaka, pour la première fois, d'un observateur soviétique, M. Ponomarev, membre de la direction des affaires internationales de la Banque centrale soviétique. Une présence qui reflète l'intérêt que porte Moscou à cette partie du monde et le rôle que les Soviétiques entendent y jouer conformément aux vœux exprimés en juin dernier à Vladivostok par M. Gorbatchev. Au cours des deux dernières années, plusieurs facteurs ont influencé la BAD : l'entrée en mars 1986 de la Chine qui s'est traduite par l'obligation pour Taiwan (membre fondateur de la BAD en 1966) de changer son nom en Taipei-China et l'a conduite à boycotter la réunion d'Osaka ; l'octroi d'un premier prêt à l'Inde. La BAD s'apprête, d'autre part, à en consentir un autre, d'un montant de 100 millions de dollars à la Chine.

Mais le grand problème qui va dominer la gestion de la Banque asiatique de développement au cours des prochaines années est la rivalité de plus en plus évidente existant entre les Etats-Unis et le Japon. Une question qui sera un test de la capacité des Etats-Unis de conserver leur influence dans cette partie du monde face à un Japon de plus en plus puissant. *« Le Japon est prêt à assumer un rôle plus important au sein de la BAD si les autres membres sont d'accord »*, affirme sans ambages M. Toyo Gyoten, vice-ministre des finances chargé des problèmes internationaux.

Jusqu'à ces dernières années, les Etats-Unis et le Japon, principaux actionnaires de l'institution disposaient d'un droit de vote d'un poids égal, et ont partagé le *leadership*. Les Japonais voudraient bien accroître leur participation et disposer ainsi d'un pouvoir de décision accru. Une évolution que les Etats-Unis ne souhaitent pas, craignant que la BAD ne soit un peu plus dépendante des intérêts nippons.

L'intervention du délégué américain à la réunion d'Osaka, M. Dallara, est révélatrice de la tension américano-nippone. M. Dallara s'est notamment fait l'écho des critiques adressées à la gestion de la BAD en soulignant les problèmes soulevés par certains prêts récents. Une manière indirecte de mettre en cause une gestion en grande partie japonaise.

M. Miyazawa, ministre japonais des finances, a pourtant annoncé à Osaka que le Japon envisageait la création d'un nouveau fonds spécial, similaire à celui que propose Tokyo dans le cadre de la Banque mondiale, et destiné à recycler vers les pays d'Asie et du Pacifique une partie de l'excédent commercial nippon.

Ce fonds sera constitué en partie par les 30 milliards de crédits en aide au développement que le Japon prévoit d'accorder au cours des trois prochaines années et qui doivent être répartis entre la Banque mondiale et différentes instances financières internationales, dont la BAD, répondant aux vœux de Washington.

Ph. P.

Le dollar à 5,965 francs

Une coquille nous a fait inscrire le cours du dollar à Paris, le 30 avril, à 5,65 F, dans nos dernières éditions en date du 2 mai. S'il est vai que le billet vert, à ce jour, a été attaqué, il s'est cependant établi en réalité à 5,965 F... contre 6 F la veille. Une erreur en entraînant une autre, le dollar s'est retrouvé coté à 5,50 F dans notre édition Rhône-Alpes. Nous espérons que nos lecteurs ne s'y sont pas trompés, et nous les prions de bien vouloir nous en excuser.

Dévaluation et austérité au Brésil

Deux jours après la nomination d'une nouvelle équipe économique – M. Luis Carlos Bresser Pereira, à la tête du ministère des finances, et M. Fernando Milliet de Oliveira, l'un de ses proches, à la présidence de la Banque centrale, le cruzado a été dévalué de 8,42 % pour tenter de renforcer l'excédent commercial du Brésil tout en répondant à la volonté du gouvernement d'introduire un minimum d'austérité pour lutter contre la surchauffe apparue en 1986. Le cruzado s'échangera désormais à 27,455 à l'achat et à 27,592 à la vente pour un dollar.

M. Bresser Pereira a par ailleurs indiqué que le moratoire sur les échéances à moyen et à long terme, décrété unilatéralement le 20 février dernier, sera maintenu jusqu'à l'adoption d'un plan économique cohérent, susceptible de satisfaire les créanciers du pays le plus endetté du tiers-monde (109 milliards de dollars). Une mission du Fonds monétaire international se trouve actuellement au Brésil.

SOCIAL

La célébration du 1[er] Mai

20 000 manifestants avec la CGT à Paris

Les traditionnelles manifestations syndicales du 1[er] Mai ont été, cette année, désunies, chaque syndicat défilant de son côté, et peu importantes, si l'on excepte le cortège de la CGT à Paris, marqué par la présence de très nombreux travailleurs immigrés (comme à Strasbourg). En province, les défilés les plus importants ont réuni, dans l'ordre, 1 500 à 2 500 personnes à Lyon, Bordeaux et Marseille, mais 1 000 seulement à Toulouse, quelques centaines à Rouen, au Havre, à Nantes ou à Saint-Nazaire, comme à Paris, au traditionnel défilé de FO jusqu'au cimetière du Père-Lachaise et au débat sur la solidarité organisé par la CFDT.

Toutefois, 500 militants de la JOC (Jeunesse ouvrière chrétienne) se sont réunis à Paris pour des *« Etats généraux de la précarité »*, où ils ont indiqué que près de 60 % des jeunes à vingt-cinq ans n'ont qu'un travail précaire (TUC, stages avec des perspectives d'embauche limitée). L'emploi a été aussi le thème choisi par M. Edmond Maire, secrétaire général de la CFDT, à Brest, annonçant l'intention de sa centrale de relancer l'action pour la réduction du temps de travail, qui avec *« les emplois correspondant aux besoins non satisfaits consécutifs à l'évolution du mode de vie »* permettent d'affirmer que *« le chômage option zéro est une utopie réalisable »* en France et à l'étranger. Quant à M. Bergeron, secrétaire général de FO, il a affirmé à Aix-en-Provence qu'*« il convient de placer un plan européen l'ensemble des problèmes syndicaux »*.

Chants, danses, musique, ballons, merguez et... soleil, la CGT a réuni les conditions pour un défilé parisien du 1[er] mai plutôt joyeux et coloré. *« La CGT, une valeur sûre »*, proclamait une banderole. De fait, la centrale de M. Henri Krasucki a administré une nouvelle preuve d'un tonus en partie retrouvé en rassemblant environ 20 000 personnes (70 000 selon les organisateurs), soit plus qu'en 1986 et en 1985, et autant qu'en 1982. Appelant à un *« 1[er] mai d'espoir et de lutte »*, M. Krasucki a souligné devant la presse que *« le fait le plus important des mois écoulés est que la résignation recule et que l'esprit de lutte grandit »*.

Partie peu avant 15 h 30 de la gare de l'Est, la tête du cortège a atteint, par des rues plutôt étroites, la place Saint-Augustin un peu plus d'une heure plus tard. Derrière, une grande banderole proclamant *« salaires, emploi, liberté, sécu, paix et solidarité internationale »*, les manifestants ont semblé répéter à la fois la journée nationale de la CGT du 14 mai prochain et la manifestation du PCF le 9 mai prochain pour la libération de Nelson Mandela. La lutte contre l'apartheid et la défense de la Sécurité sociale se sont disputées la vedette. Une délégation du PCF, avec MM. Lajoinie et Laurent, était présente dans le cortège mais aussi une délégation du PS et en fin de défilé un groupe de la Ligue communiste avec M. Alain Krivine scandant *« Le Pen, fasciste, raciste, assassin »*. Des heurts à la fin de la manifestation avec certains membres du service d'ordre de la CGT, auraient fait trois blessés selon la LCR.

La tonalité internationale était encore plus forte qu'à l'accoutumée avec de très nombreuses délégations de travailleurs immigrés s'intercalant tout au long du défilé entre des communaux de la région parisienne et des agents des services publics. Iraniens (antikhomeinistes), Turcs, Kurdes, Algériens, Marocains, Tunisiens et même Tamouls étaient présents en grand nombre, se mêlant avec des associations de solidarité avec le Chili, le Nicaragua ou le Salvador.

Mais la grande originalité de la manifestation – à laquelle participait M. Jean-Louis Moynot qui avait démissionné du bureau confédéral en octobre 1981 – était une ambiance de fête symbolisée par de nombreux orchestres et une priorité délibérée donnée aux chants sur les slogans. *La Vie ouvrière* avait installé un orchestre sur le parcours et même mobilisé le ciel avec le concours d'un... dirigeable. Une banderole des PTT parodiait la publicité en invitant à *« bouger avec la CGT »*, tandis que les postiers du Val-de-Marne scandaient *« Longuet, Chirac, Mitterrand, pas touche à nos statuts, pas touche à la Sécu ! »* Des cégétistes du Val-d'Oise chantaient sur l'air d'un « tube » du moment – *C'est la ouate*, *« de tous les systèmes, c'est la Sécu que je préfère, le plus égalitaire, le plus solidaire »*.

De nombreux slogans mettaient en cause la proposition de loi de M. Fourcade sur la réglementation du droit de grève. D'autres, comme pour les salariés de Renault-Billancourt, demandaient de *« faire payer les profiteurs »*. Non loin, une délégation du SNES, des jeunes de la JOC-JOCF promenaient un dragon afin de *« terrasser le monstre de la précarité »*. Boublant la manif, des jeunes chômeurs sautaient au cri de *« On veut un monde hu-ma-ni-sé »*.

MICHEL NOBLECOURT.

● **Fraises espagnoles : clause de sauvegarde demandée par la France.** – La France a demandé, le jeudi 30 avril, à la Commission de la CEE l'application d'urgence de la clause « de sauvegarde » à l'encontre des fraises d'Espagne, les importations de ces fruits étant réalisées à des prix *« anormalement bas »*, selon Paris. Cette clause permet à un pays de fermer temporairement ses frontières aux importations en provenance d'un autre Etat. Cette concurrence et ce « dumping » sur les prix, qu'accompagne un très important volume d'importations, gêne considérablement les producteurs du midi de la France, dont les fruits vont être mis sur le marché en grandes quantités ces jours prochains. Dès vendredi, la Commission de la CEE a demandé au gouvernement espagnol *d'« user de tous ses pouvoirs pour modérer, dans l'immédiat, les exportations de fraises de ses producteurs »*. La Commission devrait arrêter sa position définitive lundi.

● **M. Georges Mercadal devient « M. 1 % ».** – M. Pierre Méhaignerie, ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports va charger M. Georges Mercadal (qui fut directeur de la construction de 1978 à 1984) de préparer la réforme du 1 % du logement (en fait 0,77 % de la masse salariale consacrée par les employeurs au financement du logement). Les organismes collecteurs du 1 % logement disposeront en 1987 d'environ 14 milliards de francs, provenant pour moitié environ des versements des entreprises et pour moitié des remboursements de prêts consentis aux salariés des entreprises. M. Mercadal est actuellement directeur général de la SAGEP (Société anonyme de gestion des eaux de Paris), une société d'économie mixte, filiale à 70 % de la Ville de Paris.

AFFAIRES

L'avenir de Renault-Véhicules industriels

Encore 2 milliards de francs à trouver d'ici à fin juin

La nécessaire recapitalisation de Renault-Véhicules industriels (RVI), filiale poids lourds de la Régie, vient d'être à moitié réalisée. A l'issue du comité central d'entreprise (CCE) de RVI, réuni le mercredi 29 et le jeudi 30 avril à Lyon, on a en effet appris que l'amélioration des résultats (les pertes consolidées ont été ramenées de 1 515 millions en 1985 à 983 millions en 1986) avait permis une réévaluation des actifs à hauteur de 2 milliards.

Se trouve ainsi adopté l'un des volets envisagés par Renault pour reconstituer les fonds propres de sa filiale, dont la situation nette était négative de 2,2 milliards de francs à fin 1985. En y ajoutant les pertes de 1986 et l'obligation légale de rétablir une situation nette positive au moins égale à 50 % du capital social (891 millions de francs), RVI avait besoin au total d'environ 4 milliards de francs.

Après cette réévaluation des actifs, restent encore quelque deux milliards à trouver. Plusieurs schémas ont été imaginés. Certains ne font intervenir que des solutions internes : apport des titres Mack (filiale américaine poids lourds de la Régie qui en possède 42 %) détenus par Renault Holding pour un montant du même ordre, apport de capitaux grâce aux dotations reçues de l'Etat par la maison-mère... ces différentes solutions pouvant être « panachées ». Mais la Régie, dont les besoins de financement ne se limitent pas à RVI, a également imaginé un schéma qui ferait intervenir des partenaires extérieurs, en l'occurrence les trois « vieilles » banques – Société générale, Crédit lyonnais, Banque nationale de Paris. Leur apport, d'un montant de 1,2 milliard de francs, se ferait en souscrivant à une émission d'obligations convertibles ou d'obligations à bons de souscription d'actions. Ce qui suppose, si la conversion était exercée, que ces banques se retrouvent actionnaires de RVI. En fait, leur intervention s'explique par la perspective d'une introduction en Bourse de RVI dans deux ou trois ans.

Cette hypothèse n'est pas invraisemblable, RVI s'acheminant régulièrement vers son objectif de retour à l'équilibre fixé pour 1988, mais elle exige à tout le moins l'approbation des autorités de tutelle – ministère de l'industrie et ministère des finances – sur ce dossier complexe. La Régie a encore quelque temps devant elle puisque le tribunal de commerce de Lyon lui a donné jusqu'à fin juin pour recapitaliser sa filiale.

RVI a par ailleurs enregistré l'arrivée d'un nouvel administrateur en la personne de M. Lévy, PDG de la maison-mère. Un événement plus que symbolique dans la mesure où c'est la première fois qu'un patron de la Régie se retrouve au conseil d'administration de cette filiale.

Le CCE a également permis de faire le point du plan social de juin 1986 qui prévoyait de ramener l'effectif à 19 000 personnes à fin 1987, entraînant 2 624 suppressions d'emploi. En l'état actuel des départs (1 687) et de la nouvelle convention FNE, il resterait à terme 250 personnes en sureffectif.

CLAIRE BLANDIN.

M. Treppoz est « invité » à quitter la présidence de la BTP

M. Alain Treppoz, président de la Banque du bâtiment et des travaux publics (BTP), a été informé par ses nouveaux actionnaires qu'il devra bientôt céder la place. Ainsi disparaîtrait de la scène bancaire l'un des rares (ils ne sont plus que trois) patrons de banque nommés par le gouvernement socialiste et reconduits dans leurs fonctions par l'actuelle majorité.

Première banque moyenne à être privatisée (*le Monde* daté 19-20 avril), la BTP peut se vanter d'avoir remporté le record des demandes de souscription d'actions : soixante-cinq fois le nombre de titres offerts au public. Mais c'est surtout la profession, la Fédération nationale du bâtiment et son homologue des travaux publics, qui, dès l'automne dernier, avait manifesté le désir de récupérer un établissement qu'elles détenaient en commun jusqu'à sa nationalisation. C'est chose faite, puisque ces deux fédérations se voient attribuer ensemble par M. Edouard Balladur 32 % du capital de la BTP, les 19 % restants (sur un « noyau dur » de 51 % du capital) étant dévolus au CCF, à la Banque Hervet, au Comptoir des entrepreneurs, au Comptoir central de matériel d'entreprise, au Crédit foncier de France et au Crédit lyonnais.

Dès le 12 mai prochain, date du premier conseil « post-privatisation », serait adoptée la transformation de l'actuel conseil d'administration en deux entités : un directoire dont la présidence reviendrait à M. Yves Le Guay, actuel président de la Banque de l'entreprise, et un conseil de surveillance présidé par M. Jean-Luc Ewald, ancien président du directoire de la Banque Louis-Dreyfus. C'est dans cette dernière structure que devraient siéger les fédérations professionnelles.

M. Treppoz se contente de confirmer *« l'intention de l'actionnaire principal du « noyau dur » de ne pas le reconduire dans ses fonctions »*. Cette décision et les orientations nouvelles assignées à la BTP devront toutefois être soumises le 22 juin à une assemblée générale. Mais le sort de l'actuel président apparaît d'ores et déjà scellé.

S. M.

Economie

REPÈRES

Assurance-maladie

Décélération limitée des dépenses

Fin mars, les dépenses d'assurance-maladie du régime général avaient progressé de 9 % en rythme annuel, selon les statistiques publiées par la Caisse nationale d'assurance-maladie, contre 9,2 % en février. Mais cette très légère décélération résulte des répercussions statistiques du report de la dotation des hôpitaux publics (qui représente 40 % des dépenses) de 1985 sur l'année 1986. Ainsi les versements aux hôpitaux publics n'ont progressé que de 10,1 % fin mars contre 11,1 % fin février ; en revanche, ceux aux établissements privés ont progressé, passant de 6,3 % à 8,1 % en rythme annuel.

Du côté de la médecine ambulatoire, seules les visites marquent une décélération : leur nombre a diminué de 1,1 % à fin mars. La progression des consultations reste faible (+ 7,8 % contre + 7,2 % fin février) mais celle des actes techniques ou chirurgicaux, pratiqués essentiellement par les spécialistes, demeure soutenue (+ 11,3 % fin mars contre + 9,7 % fin février) comme pour les actes de radiologie (+ 8,3 % contre + 6,9 %). La croissance des honoraires dentaires passe de 6,9 % à 7,9 %. De même, pour les prescriptions, seuls les remboursements de médicaments connaissent une décélération (+ 9,2 % contre + 9,4 % fin février) due au remboursement à 40 % de tous les médicaments à vignette bleue, qui a fait économiser 240 millions de francs depuis février ; les actes d'auxiliaires médicaux progressent de 14,6 % contre 14,1 %, les analyses biologiques de 11,7 % contre 10,4 %.

Prix

+ 0,3 % en mars dans la CEE

Les prix à la consommation dans la Communauté européenne ont augmenté de 0,3 % en mars par rapport à février et de 3,1 % en un an, selon l'Office statistique de la CEE (Eurostat). Sur un an, les prix ont diminué en Allemagne (– 0,2 %) et aux Pays-Bas (– 0,7 %). Ils ont en revanche augmenté de 3,4 % en France, de 4 % en Grande-Bretagne, de 4,2 % en Italie et de 6,2 % en Espagne.

Trafic aérien

Près d'un milliard de passagers en 1986

Les compagnies aériennes des 157 Etats membres de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) ont transporté 950 millions de passagers et 14,7 millions de tonnes de fret en 1986, soit une augmentation de 6 % et de 7,2 %, respectivement, par rapport à 1985, indique le rapport annuel du conseil de l'OACI publié le vendredi 1er mai à Montréal. Le nombre d'accidents mortels a baissé de 22 à 16 de 1985 (année record) à 1986, et le nombre de passagers tués de 1 066 à 330. L'OACI explique ce progrès de la sécurité par *« l'amélioration du contrôle de la circulation aérienne grâce à la mise en service d'équipements radar modernisés et à l'automatisation »*. Les compagnies américaines ont réalisé à elles seules 37 % du trafic régulier international et intérieur de passagers, de fret et de poste. L'URSS arrive en deuxième position avec 12 %. – (*AFP*.)

Etats-Unis

Hausse de 0,4 % de l'indicateur composite

L'indicateur composite, censé préfigurer la conjoncture des mois à venir aux Etats-Unis, a augmenté de 0,4 % en mars, un rythme identique à celui de février, annonce le département du commerce, le mercredi 29 avril. La forte hausse de Wall Street le mois dernier a largement contribué à cette progression. Dans un autre rapport, le département du commerce indique un vif recul de 3,6 %, en mars également, des constructions de nouveaux logements.

RFA

Fort excédent de la balance commerciale au premier trimestre

L'Allemagne fédérale a enregistré un excédent commercial de 10,2 milliards de deutschemarks (33,6 milliards de francs) en mars, en hausse de 20 % par rapport à mars 1986, mais en recul de 2 % par rapport à février, annonce l'Office fédéral des statistiques. Pour l'ensemble du premier trimestre 1987, le solde positif de la balance commerciale totalise ainsi 27,8 milliards de deutschemarks (91,75 milliards de francs). L'Office des statistiques précise que la baisse, en valeur, de 2,3 % des exportations par rapport au dernier trimestre 1986 masque une hausse en volume de 1 %.

Grande-Bretagne

Excédent de la balance des paiements en mars

La balance des paiements courants de Grande-Bretagne a été excédentaire de 175 millions de livres (1 livre vaut environ 10 francs) en mars et la balance commerciale déficitaire de 426 millions de livres. Après un excédent exceptionnel en février le déficit de la balance commerciale a été inférieur de moitié aux prévisions des analystes. Les exportations ont diminué en mars (6 397 millions de livres) mais restent en progression par rapport à mars 1986. Les importations ont baissé : 6 822 millions de livres contre 7 157 millions de livres le mois précédent.

Dans treize départements du Sud-Ouest

L'arrêt d'une société d'équarrissage provoque des risques d'épidémie

Depuis le 14 avril, 30 tonnes d'animaux morts pourrissaient dans les locaux des Fondoirs réunis du Sud-Ouest à Graulhet. Cette société d'équarrissage, dont le siège social est à Muret, a déposé son bilan depuis cette date, ses cent soixante-dix salariés ont cessé le travail, et les services sanitaires des régions Aquitaine et Midi-Pyrénées, ainsi que du département de l'Aude, s'inquiètent : la multiplication des cadavres d'animaux non ramassés peut provoquer une flambée de maladies contagieuses et la pollution des cours d'eau.

Le mardi 28 avril, à l'issue d'un comité interministériel, l'Hôtel Matignon a indiqué que l'Etat était disposé à accorder une aide financière à la société FERSO.

L'administrateur judiciaire de la FERSO avait estimé les besoins de trésorerie à 6,5 millions de francs pour les six prochains mois. Selon la préfecture de la région Midi-Pyrénées, l'Etat est prêt à apporter 850000 francs, soit la moitié de la trésorerie nécessaire pour une reprise d'activité jusqu'à la fin mai. Les conseils généraux des treize départements concernés devraient apporter le reste de la somme. Dans la nuit du 28 au 29 avril, des salariés de la FERSO ont déversé plusieurs tonnes de déchets d'animaux dans les rues de Bordeaux. A Millau et à Villefranche-du-Rouergue, ce sont des agriculteurs qui ont abandonné des cadavres d'animaux devant la sous-préfecture.

Le président des groupements de défense sanitaire des animaux de la Haute-Garonne, M. Eugène Boyer, a déclaré : *« Les carcasses peuvent transmettre des maladies graves par l'intermédiaire des animaux errants, des vers ou des mouches, aux autres bêtes et à l'homme. La brucellose des bovins peut ainsi provoquer la fièvre de Malte chez les humains, et le charbon, qui peut tuer un mouton en deux heures, est également transmissible à l'homme. »*

Dans les campagnes, les cadavres d'animaux sont laissés sous la responsabilité des agriculteurs et des mairies. Celles-ci ont été invitées par les préfectures à trouver un terrain communal clôturable pour y enfouir les animaux morts, avant de les recouvrir de chaux vive. Mais cette solution ne peut être que momentanée. Le bilan de l'activité de la FERSO pour 1986 montre l'ampleur du problème posé : elle a collecté plus de 120000 animaux morts, dont 23 000 pour le seul département de l'Aveyron, auxquels s'ajoutent plusieurs milliers de tonnes de déchets d'abattoirs.

● **M. Lanusse-Crousse, président de l'ARDIC.** – L'Association *pour résoudre les différends* industrie-commerce (ARDIC), née des travaux de la commission industrie-commerce-consommation du CNPF, s'est donné pour président M. Lanusse-Crousse, président du Syndicat national des maisons d'alimentation à succursales, suppermarchés, hypermarchés, et pour vice-président M. Philippe de Lignères, directeur général des ventes de la Française de soins et de parfums (groupe Unilever). Le conseil d'administration de l'ARDIC est composé de cinq producteurs et de cinq distributeurs, et la liste des experts chargés de la conciliation et des arbitrages compte vingt-quatre distributeurs et dix-neuf industriels.

Revue des valeurs

BOURSE DE PARIS

Semaine du 27 au 30 avril

Orageuse

UNE nouvelle fois écourtée à quatre séances, en raison du chômage du 1er mai, la *semaine boursière*, commencée par une douche froide, s'est terminée dans une chaleur orageuse. Lundi, la cote cédait en effet 1,25 %, dans un marché transi, déstabilisé par les secousses monétaires, qui entraînaient le dollar sous la barre psychologique des 6 F. Obsédés par les changes et par la guerre commerciale nippo-américaine, lassés des variations excessives et souvent imprévisibles de *Wall Street*, les opérateurs affichaient un vague à l'âme qui rejaillissait sur les cours.

L'accalmie intervenue ensuite sur le front monétaire, grâce aux interventions des banques centrales et aux déclarations apaisantes des officiels américains, a cependant réchauffé l'ambiance à la corbeille. La Bourse enchaînait mardi sur deux séances de hausse, rattrapant une partie du retard initial pris le premier jour. Le score hebdomadaire était ainsi légèrement négatif (–0,7 %) dans un marché actif, résistant, mais encore hanté jeudi par des craintes de rechute.

Cherchant de bonnes raisons de se rassurer, les *boursiers en ont facilement trouvé dans la* conjoncture économique et financière française. Les prix n'ont progressé en mars que de 0,1 %, confirmant le net ralentissement de l'inflation. L'accélération du programme de privatisation annonce une animation accrue du marché pour les semaines et les mois à venir. Mais c'est surtout la publication en série de résultats très encourageants pour la plupart des sociétés cotées qui a donné aux opérateurs quelques raisons recevables d'espérer.

Le bénéfice consolidé de L'Oréal (Lancôme, Vichy, Phas) a ainsi progressé de 20 % en 1986, pour s'établir à 930 millions de francs. Une performance qui doit permettre la distribution d'un dividende de 33 F par action (+ 10 % par rapport à 1985). *Si l'on ajoute la distribution d'une action* gratuite ou d'un certificat d'investissement (CI) pour respectivement cinq actions ou cinq CI, la progression du dividende d'une année sur l'autre est de 35 % ! Sommer-Allibert a montré à son tour en 1986, la solidité de sa situation financière en doublant son résultat net consolidé (à 212 millions de francs). Un dividende de 19 F contre 15 F en 1985 sera servi aux actionnaires. Dans ce domaine, c'est Peugeot SA qui a le plus émoustillé les boursiers en indiquant qu'elle distribuerait de nouveau des dividendes pour la première fois depuis 1981. La société, qui a dégagé, l'an passé, un bénéfice net de 668 millions de francs (contre 165 millions de francs en 1985) va par ailleurs procéder à *« une opération financière destinée à accélérer le renforcement des fonds propres »*. Le montant, la date et les modalités de cette augmentation de capital n'ont cependant pas été précisés.

Toujours au chapitre des bonnes nouvelles d'entreprises, les boursiers ont noté la progression de 27,6 % du bénéfice de Sagem en 1986. Champagne Piper-Heidsiek et Docks de France affichaient, pour leur part, des résultats en hausse de 48 % et 16 %. Dans cette cohorte, figuraient encore la société des Ciments français (progression de 46 % du résultat) et le groupe Nouvelles Galeries (bénéfice net consolidé en hausse de 88,2 %). Les rares ombres au tableau sont venues de GTM-Entrepose (73,4 millions de pertes en 1986) et de Vallourec (402 millions de francs de déficit), dont GTM-Entrepose est une filiale à 43 %.

Du côté des privatisables et des privatisées, les opérateurs ont accueilli comme étant de bon augure le succès rencontré à l'étranger par le CCF, dont la vente au public a commencé le 26 avril. Son directeur général, M. Michel Pébereau, a annoncé à Genève que la demande était dix fois supérieure à l'offre. Sur les quelque 41 millions de titres mis en vente au prix de 107 F, 17 % ont été réservés aux investisseurs étrangers.

Paribas, qui a réuni plus d'un millier de ses *actionnaires au Palais des congrès de la porte* Maillot, a eu son premier contact de masse avec les petits porteurs. Le président, M. François Poncet, a expliqué que, *« pour le moment »*, ils ne seraient pas représentés au conseil d'administration, estimant que les pouvoirs publics devraient sans doute donner leur avis sur cette question. Cela n'a pas empêché les actionnaires de voter la liste des trente résolutions. L'une d'elles fixe à 1,5 million de francs le montant des jetons de présence alloué chaque année au conseil d'administration et aux censeurs (dix fois plus que les sommes distribuées pour le même usage dans les entreprises nationalisées). Paribas a enfin indiqué qu'il pratiquerait une distribution régulière d'actions *gratuites* et maintiendrait un dividende constant.

Dans un marché quelque peu déserté à la veille d'un long week-end, les boursiers présents sous les lambris ont pu disserter à loisir sur les propositions de la Commission européenne en matière de délits d'initié. La réalisation d'un grand marché de capitaux à l'échelle de la Communauté à partir de 1992 passe, aux yeux de Bruxelles, par l'interdiction de ces pratiques (exploitation d'informations confidentielles par un petit nombre de privilégiés). L'*insider trading*, observe la Commission, détruit l'égalité des chances entre investisseurs et réduit la confiance du grand public dans les marchés de valeurs. Aussi a-t-elle saisi le conseil des ministres des Douze d'un projet de directive punissant le délit d'initié.

Le texte ne s'appliquerait pas seulement aux initiés « primaires » informés dans le cadre de leur fonction. Il s'appliquerait de même aux initiés « secondaires », ceux qui ont reçu des « tuyaux » de la bouche d'un initié primaire. C'est en effet par ce type de colportage très spécial d'initié de première main à initié de deuxième main que Wall Street et Londres ont été secouées. La Commission suggère, dans ces conditions, une coopération entre autorités de contrôle des États membres, afin de déterminer le véritable donneur d'ordre en cas de transaction d'initié transfrontalière...

C'est à ce prix que Paris, qui brigue le rang de grande place financière internationale, pourra asseoir solidement sa réputation de marché sûr.

ERIC FOTTORINO.

LE VOLUME DES TRANSACTIONS (en milliers de francs)

	27 avril	28 avril	29 avril	30 avril	1er mai
RM	1 692 133	1 895 880	1 825 194	1 823 494	–
Comptant					
R. et obl.	7 974 258	7 915 202	9 659 848	6 722 924	–
Actions	420 789	433 530	388 471	340 192	–
Total	10 087 180	10 244 612	11 873 513	8 886 610	–
INDICES QUOTIDIENS (INSEE base 100, 31 décembre 1986)					
Françaises	110,2	110,3	111		–
Étrangères	114,4	113,6	112,9		–
COMPAGNIE DES AGENTS DE CHANGE (base 100, 31 décembre 1986)					
Tendance	–	112,5	113,8	113,9	–
(base 100, 31 décembre 1981)					
Indice gén.	454,7	450,2	453,4	453,6	–

MATIF

Notionnel 10 %. – Cotation en pourcentage du 30 avril 1987

COURS	ÉCHÉANCES			
	Juin 87	Sept. 87	Déc. 87	Mars 88
Premier	106,55	106,65	106,60	–
+ haut	106,70	106,80	106,70	–
+ bas	106,50	106,65	106,55	–
Dernier	106,65	106,75	106,70	–
Compensation	106,65	106,75	106,70	–

Nombre de contrats : 17 252.

BONS DU TRÉSOR

Séance du 30 avril 1987

Échéances	Plus haut	Plus bas	Cours compensation	Variation (jour/veille) en pts
Juin 87	92,57	92,56	92,57	– 0,03
Sept. 87	92,57	92,55	92,57	– 0,01
Déc. 87			92,57	
Mars 88	92,57	92,57	92,57	

VALEURS LE PLUS ACTIVEMENT TRAITÉES AU RM (*)

	Nbre de titres	Val. en cap. (F)
Michelin	251 790	920 599 956
Peugeot	401 170	655 500 291
Elf-Aquitaine	630 860	218 610 953
Lafarge-Coppée	124 491	214 066 758
Midi	132 501	211 821 255
Thomson	105 834	182 682 316
Sommer-Allibert	82 891	176 743 185
BNP CI	276 962	157 959 310
Valeo	229 648	145 043 238
Saint-Gobain	280 314	130 115 082
Martell	65 982	129 784 031
Navigmixte	104 232	115 850 279

(*) Du 24 au 29 avril 1987.

LES PLUS FORTES VARIATIONS DE COURS HEBDOMADAIRES (RM)

Valeurs	Hausse %	Valeurs	Baisse %
Géophysique	+ 17,2	Cetelem	– 17,7
Sanpiquet	+ 12,7	Eurr	– 15,4
Simnor	+ 10,7	Lebinal	– 9,3
Sodero	+ 6,9	Gay.-Gascogne	– 7,5
Sogecap	+ 6,5	Fichet Bauche	– 7,1
Elf-Aquitaine	+ 5,8	Rue Impériale	– 7
Lesieur	+ 5,6	UCB	– 6,6
Creusot	+ 5,4	Michelin	– 6,3
UFB	+ 4,7	Poclain	– 6
J. Lefebvre	+ 4,6	Nlles Galeries	– 5,7
Gal. Lafayette	+ 4,4	Majorette	– 5,4
Electro fin.	+ 4,2	Prouvost	– 5,3

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

	Cours 24 avril	Cours 30 avril
Or fin (kilo en barre)	88 300	86 300
– (kilo en lingot)	88 800	86 300
Pièce française (20 fr.)	538	521
Pièce française (10 fr.)	335	345
Pièce suisse (20 fr.)	561	603
Pièce latine (20 fr.)	506	502
● Pièce tunisienne (20 fr.)	515	501
Souverain	630	621
Souverain Elizabeth II	645	621
● Demi-souverain	345	359
Pièce de 20 dollars	3 085	3 105
– 10 dollars	1 530	1 510
● – 5 dollars	890	820
– 50 pesos	3 365	3 255
● – 20 marks	635	626
– 10 florins	630	622
● – 5 roubles	339	330

BOURSES ÉTRANGÈRES

NEW-YORK

Légère reprise

Un certain optimisme a stimulé la tendance cette semaine à Wall Street, où l'indice Dow Jones a finalement gagné 45,02 points, pour clôturer vendredi à 2280,39. Le premier signe favorable s'est manifesté mardi lorsque les interventions des banques centrales ont entraîné une remontée du dollar. Le raffermissement s'est prolongé à l'annonce que les principaux indicateurs économiques avaient progressé de 0,4 % en mars. Les incertitudes relatives à l'évolution des taux d'intérêt et le nouveau repli du dollar en fin de période, après l'adoption par la Chambre des représentants d'une résolution sanctionnant les partenaires commerciaux « trop aggressifs » des Etats-Unis, ont ensuite pesé sur le marché.

	Cours 24 avril	Cours 1er mai
Alcoa	46 3/4	47 5/8
ATT	24 1/8	24 1/8
Boeing	47 7/8	45 3/8
Chase Man. Bank	35 3/4	38
Du Pont de Nemours	112 1/4	110 1/4
Eastman Kodak	73	75 7/8
Exxon	86 1/4	85 7/8
Ford	82 3/8	98
General Electric	102 3/4	102 1/8
General Motors	86 3/8	91 7/8
Goodyear	57	68 3/8
IBM	151 3/4	160 1/2
ITT	54 1/8	55 1/4
Mobil Oil	47 1/2	46 3/8
Pfizer	65 7/8	69 1/4
Schlumberger	40	41 1/8
Texaco	31 1/8	34 3/8
UAL Inc.	68 7/8	–
Union Carbide	28 1/8	30
USX	28 1/2	28 1/2
Westinghouse	68 3/4	61 7/8
Xerox Corp	76 1/4	78 1/2

LONDRES

Nouveaux records

Après un départ incertain dans le sillage des rechutes enregistrées à Tokyo et Wall Street, les valeurs sont montées en flèche cette semaine au Stock Exchange, qui a battu de nouveaux records. La réduction d'un demi-point des taux d'intérêt britannique, à 9,5 %, la publication d'un rapport optimiste sur l'industrie anglaise et l'annonce d'un excédent inattendu de la balance des paiements en Grande-Bretagne pour mars ont permis cette amélioration de la tendance. En affichant une hausse de 64 % de son bénéfice avant impôt au premier trimestre 1987, le groupe ICI, baromètre du Stock Exchange, a aussi dopé les investisseurs.

Indice du 1er mai : industrielles, 1 626,9 (contre 1 580,9 le 24 avril) ; fonds d'Etat, 91,96 (contre 91,62 le 24 avril) ; mines d'or, 444,4 (contre 444,4).

	Cours 24 avril	Cours 1er mai
Beecham	499	544
Bowater	583	585
Brit. Petroleum	900	323
Charter	360	368
Courtaulds	424	441
De Beers (*)	13 1/2	12 3/4
Glaxo	14 25/64	14 5/16
Gt. Univ. Stores	18 3/4	19 1/8
Imp. Chemical	12 9/16	13 5/16
Shell	11 5/8	12 1/8
Unilever	26 17/32	27
Vickers	480	504
War Loan	39 21/32	39 15/16

(*) En dollars.

FRANCFORT

Maussade

Les valeurs ont cédé en moyenne 3 % cette semaine à Francfort, dans un marché maussade. Les difficultés financières du groupe sidérurgique Kloeckner-Werke, à la suite du dépôt de bilan de sa filiale Maxhuette, ont contribué à déprimer le marché.

Indice de la Commerzbank du 30 avril : 1785,2 (contre 1803,7 le 24 avril).

	Cours 24 avril	Cours 30 avril
AEG	312,50	314,50
BASF	272,30	272
Bayer	308	302,50
Commerzbank	265	269
Deutschebank	636,50	642
Hoechst	280,50	272,90
Karstadt	426,50	420
Mannesman	177,90	178,90
Siemens	702,50	701
Volkswagen	348	344,50

TOKYO

La chute

Malgré les gains considérables des 225 valeurs vedettes en fin de semaine, le marché n'a pu endiguer la chute *record de lundi (831,32 points de* baisse, à la suite de la flambée du yen face au dollar), et le vif repli de mardi. Les opérateurs attendaient néanmoins une reprise plus rapide que prévu, pour les jours prochains. Indice nikkei du 1er mai : 23 680,89 contre 23 996,37 le 24 avril) ; indice général : 2 114,92 (contre 2 145,98 le 24 avril).

	Cours 24 avril	Cours 1er mai
Akaï	385	390
Bridgestone	833	820
Canon	785	756
Fuji Bank	3 980	3 900
Honda Motors	1 140	1 290
Matsushita Electric	1 440	1 630
Mitsubishi Heavy	669	617
Sony Corp.	2 690	2 820
Toyota Motors	1 480	1 650

Cré

MARCHÉ

Un projet

MATIÈRES PREMIÈRES

La rechute

Crédits, changes, grands marchés

BOURSES ÉTRANGÈRES

NEW-YORK

Légère reprise

Un certain optimisme a [illegible] tendance cette semaine à Wall Street où l'indice Dow Jones a finalement gagné 45,02 points, pour clôturer vendredi à 2280,39. Le premier signe [illegible] s'est manifesté mardi lorsque les interventions des banques centrales ont entraîné une remontée du dollar. Le raffermissement s'est prolongé à l'annonce que les principaux indicateurs économiques avaient progressé de 0,4 % en mars. Les incertitudes relatives à l'évolution des taux d'intérêt et le nouveau repli du dollar en fin de période, après l'adoption par la Chambre des représentants d'une résolution sanctionnant les partenaires commerciaux « [illegible] agressifs » des Etats-Unis, ont [illegible] pesé sur le marché.

	Cours 24 avril	Cours 1er mai
Alcoa	46 3/4	[illegible]
ATT	24 1/8	[illegible]
Boeing	47 7/8	[illegible]
Chase Man. Bank	35 3/4	[illegible]
Du Pont de Nemours	112 1/4	[illegible]
Eastman Kodak	73	[illegible]
Exxon	86 1/4	[illegible]
Ford	82 3/8	[illegible]
General Electric	102 3/4	[illegible]
General Motors	86 3/8	[illegible]
Goodyear	57	[illegible]
IBM	151 3/4	[illegible]
ITT	54 1/8	[illegible]
Mobil Oil	47 1/2	[illegible]
Pfizer	65 7/8	[illegible]
Schlumberger	40	[illegible]
Texaco	31 1/8	[illegible]
UAL Inc.	68 7/8	[illegible]
Union Carbide	28 1/8	[illegible]
USX	28 1/2	[illegible]
Westinghouse	68 3/4	[illegible]
Xerox Corp	76 1/4	[illegible]

LONDRES

Nouveaux records

Après un départ [illegible] des rechutes enregistrées à [illegible] et Wall Street, les valeurs [illegible] en flèche cette semaine au Stock Exchange, [illegible]

Indice du [illegible] mai : [illegible] 1 626,9 [illegible] fonds d'Etat [illegible] 24 avril), mines d'or [illegible] 444,4).

	Cours 24 avril	Cours 1er mai
Beecham	439	[illegible]
Bowater	503	[illegible]
Brit. Petroleum	900	[illegible]
Charter	360	[illegible]
Courtaulds	424	[illegible]
De Beers (*)	15 1/2	[illegible]
Glaxo	14 25/64	[illegible]
Gt. Univ. Stores	18 3/4	[illegible]
Imp. Chemical	12 9/16	[illegible]
Shell	11 5/8	[illegible]
Unilever	26 17/32	[illegible]
Vickers	450	[illegible]
War Loan	39 21/32	[illegible]

(*) En dollars.

FRANCFORT

Maussade

Les valeurs [illegible]

Indice de la Commerzbank [illegible] 30 avril [illegible] 24 avril).

	Cours 24 avril	Cours 30 avril
AEG	312,50	[illegible]
BASF	277,30	[illegible]
Bayer	308	[illegible]
Commerzbank	265	[illegible]
Deutschebank	636,50	[illegible]
Hoechst	280,50	[illegible]
Karstadt	426,50	[illegible]
Mannesmann	177,90	[illegible]
Siemens	702,50	[illegible]
Volkswagen	548	[illegible]

TOKYO

La chute

Malgré [illegible]

	Cours 24 avril	Cours 1er mai
Akai	395	[illegible]
Bridgestone	853	[illegible]
Canon	795	[illegible]
Fuji Bank	1 980	[illegible]
Honda Motors	1 140	[illegible]
Matsushita Electric	1 440	[illegible]
Mitsubishi Heavy	669	[illegible]
Sony Corp	2 090	[illegible]
Toyota Motors	1 480	[illegible]

L'EUROMARCHÉ

Un projet dangereux

« Avec d'une part le Fed et, de l'autre, les compagnies d'assurance-vie japonaises, les Etats-Unis sont le seul pays au monde à disposer de deux banques centrales. » Cette saillie d'un eurobanquier est plus qu'une boutade. Elle reflète une réalité dramatique. Lorsque l'on observe la panique de tout un chacun après que les institutionnels nippons ont commencé à se retirer du marché américain des capitaux, alors que leur présence est indispensable pour que le Trésor des Etats-Unis puisse lever les 29 milliards de dollars de papier qui vont être mis aux enchères ces jours-ci – retrait qui a eu pour effet de faire remonter les taux d'intérêt outre-Atlantique – il est clair que les Japonais agissent non seulement en tant que banque centrale à l'égard des Etats-Unis, mais que leur emprise sur le système monétaire et financier américain est maintenant presque plus importante que celle du Fed.

Dans ces conditions, on peut se demander si c'était bien le moment pour la CEE de vouloir imposer de nouvelles directives qui risquent de profiter en premier lieu aux maisons japonaises et en second lieu aux suisses, qui, les unes et les autres, ont la grande chance de ne pas faire partie de la Communauté européenne.

Les eurotechnocrates bruxellois ont, assez secrètement, pour ne pas dire sournoisement, accouché d'un projet qui, s'il était adopté, mettrait en danger l'existence même du marché international des capitaux. Le dessein est de rendre obligatoire la publication d'un prospectus pour toute vente de *« titres négociables offerts pour la première fois au public dans un pays membre de la Communauté »*. Sont spécifiquement visées les émissions d'actions, d'obligations et de warrants, qu'elles soient euro ou intérieures et quelle que soit l'origine de la transaction. L'apparent et très louable souci des auteurs du projet est de protéger les investisseurs qui ont pu parfois être abusés parce que les prospectus décrivant les eurotransactions sont souvent publiés après la date de paiement des opérations concernées. Dans le cas présent, le danger provient, d'une part, de la manière dont l'établissement du prospectus est envisagé, d'autre part, des exceptions à la règle.

Dans un premier temps, le document devra être envoyé pour approbation aux autorités du pays de l'emprunteur, s'il est européen, ou d'un pays de la CEE à choisir par le débiteur, s'il n'est pas européen. L'autorité responsable examinera alors le prospectus, sans qu'aucun délai soit présentement prévu, avant d'établir un certificat déclarant ledit prospectus valide. Par la suite, le certificat sera envoyé à chacun des autres Etats membres de la CEE pour que tous puissent faire part de leurs observations éventuelles, cela à nouveau, sans qu'aucune limite de temps soit spécifiée.

Il est évident qu'une telle procédure, si elle devait être appliquée, prendrait énormément de temps et rendrait impossible le lancement d'émissions qui, en général, sont décidées en l'espace d'eurominutes parce que les conditions s'y prêtent et qu'elles risquent de ne pas s'y prêter longtemps. Les « swaps », entre autres, qui doivent être scellés très rapidement et qui sont de nos jours à la base de la plupart des opérations internationales, deviendraient impossibles à réaliser. Comme, en plus, chaque pays membre a le droit théorique de demander la traduction dans sa propre langue de tout document émanant de la CEE, on ne peut que rêver sur le temps qu'il faudrait à la Papouasie pour voir sa volonté d'« euro-emprunter » traduite auparavant en grec ou en portugais !

Le projet prévoit que seraient exempts de la procédure décrite ci-dessus les emprunteurs souverains et ceux quasi souverains de la CEE, ainsi que certains supranationaux. Il en irait de même des émissions publiques sortant sous forme de coupures unitaires représentant l'équivalent de plus de 40 000 ECU. Cette dernière mesure serait assurée d'éloigner pour toujours du marché tous les dentistes, c'est-à-dire la clientèle privée, de la Communauté. En fait, ces exceptions révèlent le caractère hautement politique du dessein, qui semble être de ramasser le plus d'argent possible au seul profit des Etats membres de la CEE et de stopper la fraude fiscale, rêve qui ne date pas d'aujourd'hui. Mais si le projet est adopté – et ses promoteurs voudraient qu'il le soit – par le conseil des ministres de la CEE qui se tiendra en juin, l'énorme masse de capitaux internationaux accumulés sous les auspices de l'euromarché quittera purement et simplement la CEE.

Il n'y a que trois autres centres dans le monde pouvant accueillir et traiter un tel volume de fonds : New-York, la Suisse et Tokyo. On peut être certain que les deux derniers sauteront sur l'occasion.

CCF et CGE : meilleures que le kiwi

Si la devise de la Nouvelle-Zélande n'avait pas eu le malheur d'être surnommée « kiwi » pour en arriver à superposer, dans la tête des investisseurs, l'image de ce charmant volatile à la réalité monétaire, mais avait continué à être appréhendée en tant que « dollar » néo-zélandais, ce qu'elle est, nul doute que les Allemands se rueraient sur elle. Ils ont, indubitablement, une faiblesse prononcée pour tout ce qui se dénomme « dollar » et se présente sous forme de papier doté de hauts coupons. Ils ont ainsi absorbé, dans le passé, d'énormes quantités d'euro-obligations libellées en dollars canadiens à l'époque où elles étaient accompagnées de taux d'intérêt élevés. Aujourd'hui, ils se précipitent sur le dollar australien avec un appétit déconcertant.

Durant les seuls quatre premiers mois de cette année, le montant des euro-émissions lancées dans la monnaie du pays des koalas s'est élevé à 5,9 milliards de dollars australiens, soit bien davantage que les 4,4 milliards euro-émis durant toute l'année 1986. La quasi-totalité du volume offert cette année a fini dans les portefeuilles germaniques appâtées par les coupons de 14 % et plus qui régnaient dans ce domaine. La soif allemande a, toutefois, eu pour effet de faire progressivement baisser les taux d'intérêt qui sont maintenant passés en dessous de la barrière des 14 %.

Parmi les sept nouvelles euro-émissions en dollars australiens sorties cette semaine pour un montant global de 455 millions, cinq proviennent de banques allemandes. La raison en tient aux « swaps » présentement réalisables à partir de la devise australe. L'emprunt de 80 millions de dollars australiens de la Bayerische Bank, dont la durée s'étendra sur neuf ans, a eu l'insigne honneur de voir le jour avec le plus bas coupon jamais encore offert dans ce secteur : 13,50 % sur un prix de 101,50. C'est dire si la baisse est rapide dans ce domaine. Alors que la pauvreté du dollar américain, qui continue de dériver à la merci de la volonté japonaise, paralyse toujours le secteur de l'euro-marché libellé dans la devise américaine, les nouvelles les plus rafraîchissantes viennent du marché des actions internationales. L'annonce par la hollandaise Philips d'une émission de 20 millions d'actions totalisant 1 milliard de florins a été particulièrement bien accueillie. Simultanément, les succès incontestables du CCF et de la CGE ont retenu l'attention de tous.

Les 6,8 millions d'actions offertes à l'étranger dans le cadre de la privatisation du Crédit commercial de France (CCF) étaient déjà plus de dix fois sursouscrites à la veille du 1er mai. Compte tenu de la clause de reprise de 15 %, dont il est certain qu'elle sera exercée par le gouvernement français parce que la demande nationale pour l'OPV est également extrêmement forte, les allocations finales de la portion internationale seront sévèrement réduites. Le prix de 155 FF-170 FF affiché en fin de semaine par le marché gris londonien – au grand dam du Trésor français, qui, cependant, n'en peut mais, montre l'étendue du triomphe puisqu'il représente une prime d'environ 45 % par rapport au prix d'émission de 107 francs français l'action.

La privatisation de la Compagnie générale d'électricité (CGE), dont la souscription s'effectuera du 11 au 23 mai, s'annonce aussi sous les meilleurs auspices. Le prix de l'action CGE, anticipé aux alentours de 285 francs français, devrait être officiellement fixé le jeudi 7 mai. La demande étrangère s'avère d'ores et déjà très forte à l'égard de ce qui peut être considéré comme le premier groupe industriel français. Celui-ci, dont la structure complexe commence à être bien comprise par les institutionnels internationaux, présente un aspect particulièrement intéressant pour tout portefeuille parce qu'il est à un carrefour de son histoire avec la création d'Alcatel NV. Pour cette raison, la CGE est une entreprise non seulement performante mais également porteuse d'avenir. Hâtez-vous, il n'y en aura pas pour tout le monde.

CHRISTOPHER HUGHES.

LES DEVISES ET L'OR

La peur de la guerre commerciale

La semaine a été courte mais nerveuse, tout entière rythmée par les épisodes de la guerre commerciale engagée entre les Etats-Unis et le Japon qui faisait craindre le retour du protectionnisme avac ses représailles et ses contre-représailles, crainte très vivement ressentie par les marchés financiers.

Dès le lundi, le ton était donné, avec une nouvelle baisse du dollar, l'impulsion venant de Tokyo, comme la semaine précédente. Le billet vert tombait un moment à 137,25 yens, nouveau record historique. Au Japon, les détenteurs de dollars se montraient particulièrement pessimistes, augurant très mal des entretiens entre le premier ministre nippon, M. Yasuhiro Nakasone, et le président Reagan.

Ils mettaient en avant également le refus opposé par la Banque du Japon à une nouvelle réduction de son taux d'escompte et les déclarations du secrétaire au Trésor des Etats-Unis, M. James Becker, excluant l'émission de bons du Trésor américain libellés en yens, pour donner une garantie de change aux prêteurs, comme l'avait fait le président Carter en novembre 1978.

Par contagion, le billet vert faiblissait également vis-à-vis du deutschemark, avec un cours de 1,7750 DM, retrouvant les niveaux du début de janvier dernier. A Paris, la barre des 6 F était enfoncée, avec une descente à 5,94 F. Enfin, l'or était vivement recherché, l'once de métal bondissant à 476 dollars, au plus haut depuis quatre ans. De leur côté, les bourses mondiales étaient secouées, surtout à Tokyo, où les valeurs japonaises subissaient leur plus forte baisse en un jour, en nombre de points s'entend, mais non en pourcentage : il est vrai qu'elles venaient de progresser de plus de 50 % en six mois.

Lundi en fin d'après-midi et mardi, une reprise sensible s'est manifestée sur le dollar, à la suite d'une déclaration du porte-parole de la *Maison Blanche* qui éprouvait le besoin de reprendre mot pour mot les propos tenus le vendredi précédent par M. Becker, suivant lequel une nouvelle baisse du dollar serait « nuisible ». Cette précision paraissait nécessaire après un discours du président Reagan qui laissait entendre que la guerre commerciale avec le Japon pourrait prendre fin, mais restait assez vague sur le niveau souhaitable du dollar. En outre, les banques centrales intervenaient, surtout celle du Japon, qui achetait à nouveau plus de 1 milliard de dollars comme le vendredi précédent.

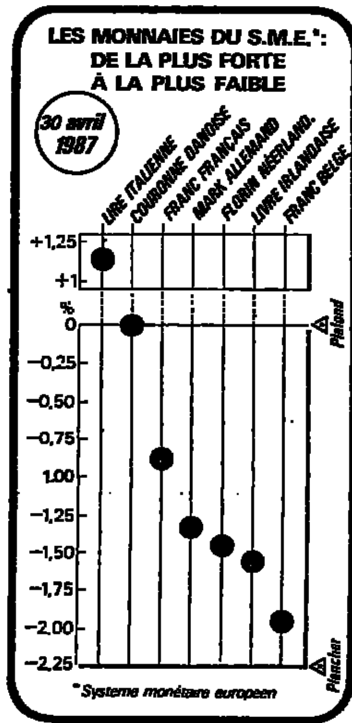
Mercredi, la remontée se poursuivait, le billet vert dépassant 140 yens à Tokyo et retrouvant le cours de 1,7950 DM, soit environ 6 F à Paris.

Jeudi toutefois, et vendredi, à New-York, le dollar s'affaiblissait à nouveau à la suite du vote, par la Chambre des représentants, de l'amendement à la loi commerciale présenté par Richard Gephardt (démocrate du Missouri), qui voudrait imposer une réduction de 10 % par an du déficit commercial des Etats-Unis avec le Japon, l'Allemagne, Taiwan, la Corée du Sud, le Brésil et l'Italie. Bien qu'il ne soit pas sûr de voir le Sénat adopter cet amendement et que le président Reagan devrait lui opposer son veto (mais le fera-t-il vraiment ?), le vote de la Chambre des représentants a fait passer un frisson dans le dos des opérateurs qui craignent des représailles japonaises.

Par ailleurs, les résultats des entretiens Reagan-Nakasone ont déçu, les deux hommes d'Etat s'accordant pour estimer que le dollar avait assez baissé, mais peu de résultats ayant été acquis en ce qui concerne la guerre commerciale. Le conflit sur les semi-conducteurs n'est pas réglé, on le sait, la Maison Blanche reconnaissant que des efforts ont été faits du côté japonais, mais estimant qu'il fallait attendre avant de lever les sanctions récemment imposées. En conséquence, le dollar se montrait faible à la veille du week-end, tombant à 5,93 F.

En Europe, la chute du dollar au début de la semaine a engendré quelques tensions au sein du système monétaire communautaire. A Paris, le cours du mark bondissait brusquement lundi de 3,3350 F à plus de 3,35 F, comme au lendemain du réajustement du SME le 12 janvier. Il revenait en arrière toutefois les jours suivants pour finir à 33,3380 F. Quant à l'or, après sa petite flambée, il retombait aux alentours de 450 dollars l'once, mais s'installait ainsi à un nouveau palier, toujours en hausse.

FRANÇOIS RENARD.



COURS MOYENS DE CLOTURE DU 27 AU 30 AVRIL

(La ligne inférieure donne ceux de la semaine précédente.)

PLACE	Livre	$ E.U.	Franc français	Franc suisse	D. mark	Franc belge	Florin	Lire italienne
Londres	–	–	–	–	–	–	–	–
	–	–	–	–	–	–	–	–
New-York	1,6640	–	16,7308	68,8272	55,8659	2,6932	49,5050	0,0780
	1,6500	–	16,7224	68,3060	55,7724	2,6860	49,4560	0,0780
Paris	9,9457	5,9770	–	4,0660	333,91	16,0975	295,89	4,6659
	9,8670	5,9800	–	4,0047	333,52	16,0623	295,74	4,6682
Zurich	2,4461	1,4700	24,5942	–	82,1229	3,9591	72,7723	1,1475
	2,4156	1,4640	24,4816	–	81,6500	3,9323	72,4035	1,1428
Francfort	2,9786	1,7900	29,9481	121,77	–	4,8209	88,6139	1,3973
	2,9584	1,7930	29,9832	122,47	–	4,8160	88,6746	1,3946
Bruxelles	61,7843	37,13	6,2121	25,2585	207,43	–	18,3812	2,8985
	61,4295	37,23	6,2257	25,4303	207,64	–	18,4124	2,9063
Amsterdam	3,3613	2,0200	33,7962	137,41	112,85	5,4403	–	1,5760
	3,3363	2,0220	33,8135	138,11	112,77	5,4311	–	1,5784
Milan	2131,58	1281	214,32	871,43	715,64	34,5004	634,16	–
	2113,65	1281	214,21	875	714,44	34,4077	633,53	–
Tokyo	233,4592	140,30	23,4733	95,44	78,3799	3,7786	69,455	0,1095
	230,835	139,90	23,3945	95,56	78,0256	3,7577	69,1889	0,1092

A Paris, 100 yens étaient cotés, le jeudi 30 avril, 4,2601 F contre 4,2745 F le vendredi 24 avril.

LE MARCHÉ MONÉTAIRE ET OBLIGATAIRE

Montée des taux américains

La vengeance des Japonais, frappés de sanctions commerciales par les Etats-Unis et contraints de laisser se revaloriser le yen, sera-t-elle de faire monter les taux d'intérêt outre-Atlantique, non pas en vendant massivement leurs obligations du Trésor américain, ni même en s'abstenant d'y souscrire, mais tout simplement en éveillant l'inquiétude des opérateurs de New-York qui redoutent d'hypothétiques représailles ? A la veille du week-end, plusieurs grandes banques américaines élevaient d'un quart de point leur taux de base ainsi porté à 8 %. Les Japonais, de leur côté, abaisseraient leurs taux à court terme. C'est du moins ce qu'aurait dit M. Nakasone au président Reagan.

Au début de la semaine, la baisse du dollar à Tokyo avait fait tomber de 88 à 85 (pour un nominal de 100) le cours de l'emprunt fédéral à 7 1/2 % et trente ans, le fameux 2016, le rendement correspondant passant de 8,60 % à 8,85 %. Et dire que ce rendement était encore de 7,55 % le 26 mars dernier, il y a tout juste un mois !

Les Américains doivent-ils redouter que les Nippons désertent les adjudications du Trésor, comme celle qui aura lieu la semaine prochaine pour 30 milliards de dollars, avec précisément une tranche à trente ans ? C'est peu vraisemblable sur le moyen terme, les souscripteurs japonais pouvant toutefois faire un peu la grève pour marquer leur méfiance et leur ressentiment. Un des meilleurs experts du marché de Paris faisait récemment remarquer que les investisseurs institutionnels de Tokyo tenant compte d'un rendement de 4 % au Japon et de 8 % aux Etats-Unis pouvaient, à échéance de trente ans, avoir intérêt à souscrire des bons du Trésor américains jusqu'au niveau de... 40 yens pour un dollar. Comme ce sont des gens qui calculent sur la longue période et qui ne réévaluent pas leurs bilans, leur raisonnement est imparable. C'est le contribuable américain, en définitive, qui fera les frais de l'opération, le service de la dette du Trésor s'en trouvant renchéri d'autant.

Les taux s'élèvent donc aux Etats-Unis. Sans doute le cours de l'emprunt 2016 est-il remonté à 88, et son rendement est-il revenu à 8,60 %, mais l'indication est claire. A court terme, on observe également une tension, les fonds fédéraux cotant 7 % en ce moment.

Les opérateurs américains semblent anticiper un durcissement de la politique de la Réserve fédérale après les mauvais indices des prix de détail de février et de mars (+ 0,4 %), soit un rythme annuel de 5 %. Le président de la Réserve fédérale, M. Paul Volcker, sait que la hausse du dollar, en réduisant les prix des produits importés, avait fortement contribué à museler l'inflation et que sa baisse risquait d'avoir l'effet inverse. Il craint, au surplus, une désaffection des prêteurs étrangers. Ces préoccupations sont partagées par le secrétaire au Trésor, M. Becker, qui maintenant ne cesse d'affirmer que toute nouvelle baisse du dollar serait inopportune et dangereuse. Mais l'étoile de M. Becker est en train de pâlir à Washington et M. Volcker n'est pas sûr de voir son mandat de président renouvelé en août prochain.

Ce relèvement significatif des taux américains s'étendra-t-il aux autres pays ? Certains opérateurs le redoutent, mais d'autres n'y croient guère, car, en Europe notamment, les gouvernements et les autorités monétaires n'ont guère besoin de durcir leur politique et, au surplus, seraient bien aise de ne pas attirer trop de capitaux, au risque d'accélérer une chute du dollar peu désirée maintenant. C'est le cas de l'Allemagne, où le rythme d'augmentation de la masse monétaire diminue lentement, revenant à 7 %, rythme annuel, après une pointe à plus de 9 % au dernier trimestre de l'année dernière.

On a même vu un pays abaisser ses taux cette semaine : la Grande-Bretagne, où la banque centrale a donné le signal d'une diminution d'un demi-point, le taux de base des banques revenant à 9 1/2 %, retombant ainsi sous la barre de 10 %, pour la première fois depuis le début 1985. Il est vrai que les taux britanniques sont les plus élevés d'Europe, l'Italie mise à part, et que la diminution d'un demi-point enregistrée le 17 mars dernier, à l'occasion de la présentation du budget, avait déçu, ayant été jugée tout à fait insuffisante. En fait, c'est la Banque d'Angleterre, soucieuse de freiner une hausse de la livre sterling estimée pénalisante pour les exportations britanniques, qui a précipité la décision. La semaine dernière, la banque était intervenue sur les marchés des changes pour tenter de stopper l'ascension de sa devise.

Mais il n'est pas certain que cette mesure suffise à réduire l'attrait qu'exerce actuellement la livre, favorisée encore par la bonne santé de l'économie de la Grande-Bretagne et par les sondages donnant l'avantage à Mme Thatcher dans les prochaines élections législatives.

A Paris, c'est la morosité dans le calme. Avec une baisse des transactions sur le marché obligataire, le MATIF n'a pas une très belle allure, les cours sur les échéances juin et septembre retombant de 106,80 francs à 106,50 francs. Il est vrai que les taux d'intérêt à court terme restent tendus, légèrement en dessous de 8 %, et que la Banque de France, le Trésor surtout, préoccupés par la santé du franc et son petit accès de faiblesse de lundi dernier *(voir ci-dessus)* risquent de mesurer très chichement une détente jugée indispensable.

Aucune émission n'a été lancée cette semaine. Le marché attend l'adjudication mensuelle d'OAT par le Trésor la semaine prochaine et digère les deux emprunts du Crédit foncier lancés la semaine dernière. La tranche à taux fixe ne se place pas bien du tout, et celle à taux variable reçoit un accueil moyen.

Notons enfin qu'une entreprise publique du secteur de l'énergie vient de se lancer, pour la première fois, sur le marché des billets de trésorerie, avec une émission de 400 millions de francs sous la houlette de la BNP et du Crédit lyonnais. L'en-cours de ce marché atteint actuellement 36 milliards de francs.

F. R.

LES MATIÈRES PREMIÈRES

La rechute du sucre

Sur un marché du sucre déprimé, où les cours s'établissaient le 30 avril à 1 185 F par tonne à Paris, les producteurs des Caraïbes se livrent actuellement un combat sans merci, qui pourrait s'achever par la liquidation du plus faible.

Le contexte n'est pas nouveau : la surproduction qui pèse sur les prix mondiaux conduit les Etats sucriers à trouver de nouveaux débouchés, quitte à brader leur marchandise. Leur agressivité commerciale est exacerbée par la politique des Etats-Unis, qui réduisent chaque année un peu plus leurs quotas d'importation de sucre en provenance des Caraïbes. Le souci de protéger leurs propres planteurs et le constat du recul de la consommation intérieure, au profit d'édulcorants, justifient la position des Américains.

PRODUITS	COURS DU 1-5
Cuivre h. g. (Londres) Trois mois	854 (+ 7) Livres/tonne
Aluminium (Londres) Trois mois	802 (+ 14) Livres/tonne
Nickel (Londres) Trois mois	2 475 (+ 84) Livres/tonne
Sucre (Paris) Août (cours du 30-4)	1 185 (+ 25) Francs/tonne
Café (Londres) Mai	1 304 (– 51) Livres/tonne
Cacao (New-York) Mai	1 955 (– 40) Dollars/tonne
Blé (Chicago) Mai	289,50 (+ 9,5) Cents/boisseau
Maïs (Chicago) Mai	179,75 (+ 4) Cents/boisseau
Soja (Chicago) Mai	169,50 (+ 4) Dollars/t. courte

Le chiffre entre parenthèses indique la variation d'une semaine sur l'autre.

Haïti est, sans conteste, la principale victime du « chacun pour soi » désormais pratiqué par les producteurs de la mer des Antilles. Ironie du sort, c'est la République dominicaine, son plus proche voisin, qui met en danger le secteur sucrier de Port-au-Prince. Le temps est bien loin (il faut remonter à 1750) où Haïti était l'« île à sucre » la plus riche du monde.

Au début du mois, la Haitian American Sugar Company (HASCO), la principale raffinerie de sucre du pays, créée en 1919, a fermé ses portes. Quelques jours plus tard, c'était le tour de l'usine de Welsh (la troisième de Haïti par son importance), installée dans la ville de Limonade, qui cessait son activité. Dans les deux cas, c'est la contrebande de sucre dominicain distribué sur le marché haïtien qui a provoqué ces faillites.

Alors que le sucre de Haïti, un des plus chers du monde, vaut 27 dollars le sac de 100 livres (45 kilos), le sucre dominicain s'échange à 14 ou 15 dollars le sac. L'offensive de Saint-Domingue touche une économie déjà très affaiblie, où le sucre (50 000 tonnes produites par an) fait vivre, de façon directe ou indirecte, plus de 100 000 personnes. En mettant la clé sous la porte, HASCO a jeté trois mille ouvriers à la rue. La fermeture de l'usine Welsh a privé plusieurs centaines de travailleurs de leur emploi. La liquidation de la compagnie Dessalines Central, quelques semaines plus tôt, avait déjà mis sur la touche huit mille planteurs, dont les récoltes risquent de mourir sur pied, faute de moyens pour la coupe.

Alors que les producteurs des Caraïbes sont livrés à eux-mêmes, ceux de la Communauté, aussi victimes des accès de faiblesse du marché, ont trouvé dans les mécanismes communautaires un moyen – onéreux pour Bruxelles – de limiter les dégâts. Le 11 mars dernier, la Générale sucrière, Beghin-Say et Sucre-Union, ainsi que des producteurs ouest-allemands, avaient menacé de porter à l'intervention 852 000 tonnes de sucre blanc. Cela signifiait que la CEE se voyait obligée d'acheter cette marchandise sur la base de 54 ECU par tonne (1 ECU = 6,9 F). Jamais par le passé de telles quantités n'avaient été offertes à l'intervention de Bruxelles. En faisant ainsi pression sur les finances communautaires, les producteurs traduisaient leur mécontentement devant le soutien jugé insuffisant de la CEE aux exportations sucrières. Celle-ci proposait, début mars, des restitutions (subventions à l'exportation) de 42 ECU par tonne. Dans ces conditions, les sucriers préféraient l'intervention à la vente sur des marchés tiers. Devant ce qui peut apparaître comme un « chantage », Bruxelles a finalement accepté de relever à 47,179 ECU les restitutions accordées sur le sucre, alors que le record dans ce domaine, atteint l'an passé, était jusque-là de 45,5 ECU. Sensible à cet effort, les producteurs ont finalement retiré cette semaine les 770 000 tonnes que la CEE avait estimé « recevables » à l'intervention. Il leur reste maintenant à trouver un débouché à leur marchandise. La tâche est ardue, sur un marché où les clients sont actuellement très discrets.

E. F.

Le Monde

Célébrations du 1ᵉʳ Mai

Moscou : le rituel plus Georges Marchais

MOSCOU
de notre correspondant

Le 1ᵉʳ mai a été célébré à Moscou selon le rituel habituel. Plusieurs centaines de milliers de Moscovites portant des fleurs de papier et des ballons multicolores ont défilé pendant deux heures devant la tribune du mausolée de Lénine, où avaient pris place M. Gorbatchev et les principaux dirigeants du pays. A quelque distance, sur la place Rouge elle-même, on pouvait voir dans les travées réservées à la Nomenklatura Mᵐᵉ Raïssa Gorbatchev en manteau violet et chapeau noir ; on distinguait, trois ou quatre rangs derrière elle, M. et Mᵐᵉ Georges Marchais.

Rassemblés depuis les petites heures de la matinée dans leurs usines et leurs quartiers, les Moscovites désignés depuis des semaines pour défiler sont canalisés par un service d'ordre parfaitement efficace. Le final est constitué par des mouvements de danse rythmique effectués par des jeunes gens et des jeunes filles en tenue bariolée. Cette année, la température très clémente a permis à ces dernières d'arborer des justaucorps très moulants – presque des maillots de bain, – un spectacle légèrement insolite en un tel lieu.

Les ouvriers et ouvrières des usines de la capitale sortirent les calicots traditionnels illustrant les mérites de leur travail et de la politique économique du pays. *« Nous avons produit deux cent mille paires de chaussures de plus que le Plan »*, proclamait l'un d'eux. On a vu aussi passer une pancarte géante montrant un robuste travailleur repoussant d'un geste vif les démons de l'alcoolisme...

Le culte de la personnalité a été réduit à sa plus simple expression. Les portraits de tous les membres du bureau politique (format 2 mètres sur 2) ont certes été exhibés, mais une seule fois et un peu perdus dans la masse des drapeaux rouges et des fleurs en papier.

M. Marchais est en URSS depuis le 24 avril. Il a d'abord voyagé en province, à Volgograd (l'ancien Stalingrad) et en Arménie. Il devrait être reçu lundi par M. Gorbatchev, a-t-on appris officieusement à Moscou. M. Lajoinie et M. Gremetz pourraient également participer à cet entretien.

DOMINIQUE DHOMBRES.

Violences meurtrières à Sri-Lanka

● **A SRI-LANKA,** la police a ouvert le feu, vendredi 1ᵉʳ mai, à Colombo pour disperser une manifestation interdite à l'occasion de la Fête du travail, faisant, selon des témoins, un mort et six blessés graves. De source officielle, on a fait simplement état de quatre étudiants blessés, dont un grièvement, sans confirmer que ces personnes ont été atteintes par des coups de feu tirés par des policiers. Toute manifestation le jour du 1ᵉʳ mai avait été interdite à Sri-Lanka après l'attentat à la voiture piégée le 21 avril, attribué aux indépendantistes tamouls, qui a fait cent treize morts.

Selon des témoins, des policiers ont ouvert le feu contre des syndicalistes ouvriers, des étudiants et des moines bouddhistes qui se trouvaient devant un temple après le refus opposé par les manifestants d'obéir à un ordre de dispersion. Selon les mêmes témoins, les manifestants chantaient des chants religieux et scandaient des slogans antigouvernementaux, quand ils ont été encerclés par un demi-millier de policiers, munis d'armes automatiques. Selon certains témoins, des « éléments incontrôlés » avaient commencé à lancer des pierres contre les policiers.

● **AU CHILI,** les carabiniers ont fait usage de canons à eau et interpellé environ quatre-vingts personnes à Santiago, à l'issue d'un rassemblement organisé par le Commandement national des travailleurs. Pendant le meeting, un dirigeant syndical, M. Rodolfo Seguel, avait appelé les ouvriers à lutter *« sans trêve ni repos »* contre le régime du général Pinochet. Ce dernier, dans un discours prononcé à Valdivia, a affirmé que la célébration du 1ᵉʳ Mai avait été marquée au Chili par *« l'unité et la fraternité ».*

● **EN AFRIQUE DU SUD,** le 1ᵉʳ Mai a été un jour férié pour la première fois dans l'histoire du mouvement ouvrier de ce pays, mais ce fut un hasard de calendrier. En effet, rapporte notre correspondant Michel Bole-Richard, le président Botha a annoncé, le 21 mars, que le premier vendredi de chaque mois de mai serait désormais la fête des travailleurs. Il y avait donc coïncidence de dates cette année. En fait, presque toutes les réunions publiques ont été interdites.

● **AUX PHILIPPINES,** les forces de sécurité ont été placées, vendredi 1ᵉʳ mai, en état d'alerte, les autorités ayant craint une nouvelle tentative de militaires rebelles de troubler l'ordre public. La journée s'est, cependant, déroulée sans incident. Des dirigeants syndicaux de gauche ont boudé la réception donnée par la présidente Aquino, et quelque vingt mille travailleurs ont défilé dans le centre de Manille pour revendiquer une augmentation des salaires dans la fonction publique. D'autre part, un millier de partisans de l'ancien président Marcos se sont réunis devant l'ambassade américaine pour demander son retour d'exil aux Etats-Unis.

● **EN TURQUIE,** où la célébration de la Fête du travail reste interdite depuis le coup d'Etat militaire de 1980, le général Evren, chef de l'Etat, s'est élevé contre les voix *« qui réclament le rétablissement de la commémoration »*, en ajoutant : *« Nous ne pouvons tolérer une telle fête célébrée dans les pays communistes »*, et en rappelant que les manifestations du 1ᵉʳ mai 1977 avaient fait trente-quatre morts.

● **EN ISRAEL,** cinq mille personnes ont défilé à Nazareth derrière des drapeaux rouges, lors de la traditionnelle manifestation organisée par le Parti communiste.

● **Jour chômé dans l'espace.** – Le 1ᵉʳ Mai étant férié pour tous les Soviétiques, les cosmonautes Youri Romanenko et Alexandre Leveikine, en orbite depuis presque trois mois à bord de la station Mir, ont interrompu, vendredi, le déchargement du cargo Progress-29 pour regarder un reportage télévisé sur le défilé de la place Rouge et pour s'entretenir avec leurs familles. Progress-29 est amarré depuis le 23 avril sur Mir, qu'il ravitaille en carburant et en appareillages divers. Le complexe orbital est actuellement formé de la station Mir, du module laboratoire Kvant, du vaisseau Soyouz TM-2 et du cargo Progress-29. C'est la première fois qu'un assemblage de quatre éléments est ainsi constitué.

« Prévention » et matraquages en Pologne

Les responsables policiers polonais ont « traité » la journée du 1ᵉʳ Mai selon les méthodes mises au point depuis plusieurs années et régulièrement perfectionnées : interpellations préventives d'opposants, déploiement policier considérable et, quand cela ne suffisait pas, matraquages et arrestations.

Les incidents les plus vifs ont, semble-t-il, eu lieu à Wroclaw, où la police s'est ruée à la matraque sur un cortège d'environ cinq cents personnes (dont certaines ont été très sévèrement battues), avant d'interpeller une centaine de manifestants, parmi lesquels les anciens dirigeants locaux de Solidarité, MM. Frasyniuk, Pinior, Szumiejko et Muszynski.

A Varsovie, où un certain nombre de dirigeants de Solidarité avaient été interpellés dès jeudi et d'autres, notamment M. Zbigniew Bujak, vendredi, tous les abords de l'église Saint-Stanislas, lieu traditionnel de manifestation, avaient été bouclés par la police, et un rassemblement d'un millier de personnes a été dispersé au prix de quelques brutalités et d'interpellations. Des scénarios similaires ont été observés à Lodz, à Poznan, à Jastrzebie (ville minière de Haute-Silésie), et à Cracovie. Cependant, à Nowa-Huta, dans la banlieue ouvrière de Cracovie, cinq cents personnes ont pu défiler en scandant des slogans en faveur de Solidarité sans que la police présente en force intervienne.

A Gdansk, où un puissant dispositif policier avait été mis en place, M. Lech Walesa a refusé de prendre la tête d'un cortège, déclarant qu'il n'aimait pas *« diriger des batailles perdues d'avance »*. Il a cependant ajouté, à l'issue d'une messe célébrée à l'église Sainte-Brigitte, proche du chantier Lénine : *« Les autorités, qui s'affirment issues de la classe ouvrière, sont mues par la peur. Ceux qui se considèrent comme l'avant-garde de l'humanité doivent se cacher derrière des rangées de policiers. »*

Quant aux défilés officiels, ils ont revêtu leur caractère habituel, le général Jaruzelski déclarant du haut de la tribune, à Varsovie, que le Parti communiste ne renoncerait pas à son programme de *« réformes et de démocratisation ».*

J. K.

La Zambie a rompu avec le FMI

Le président zambien, M. Kenneth Kaunda, a annoncé, dans un discours radioffusé dans la nuit du 1ᵉʳ au 2 mai, une rupture totale avec la politique d'austérité mise en place sous l'égide du Fonds monétaire international.

La Zambie limitera à 10 % de ses recettes en devises le montant des remboursements sur sa dette extérieure. Le système de mise en enchères de la monnaie, le kwacha – 21 kwachas pour 1 dollar lors de la dernière séance – est abandonné et une parité fixe de 8 kwachas pour 1 dollar instaurée. Enfin, le gouvernement va rapidement dévoiler une stratégie économique basée sur un plus large contrôle de l'Etat.

Ce changement radical de position intervient après plusieurs mois de crise économique et sociale grave en Zambie, où des émeutes avaient éclaté en décembre dernier dans la « ceinture de cuivre » dans le Nord, faisant officiellement quinze morts.

Le numéro du « Monde » daté 2 mai 1987 a été tiré à 471 092 exemplaires

A B C . E F G H

Empoignade entre « camarades » dans le Finistère

Les rénovateurs sont écartés de l'Association des élus communistes

BREST
de notre correspondant

Nouvelle étape de la normalisation au sein du Parti communiste dans le Finistère : la fédération a fait voter, le mardi 28 avril, à Morlaix, l'unification des associations nord-finistériennes et sud-finistériennes des élus communistes et républicains. Cette fusion fait suite à la création, en mai 1986, d'une seule fédération dans le département. Mais elle a aussi pour effet d'éliminer les communistes critiques de la direction de l'association (dont MM. Jean-Pierre Jeudy, maire de Carhaix, et Yvon Pichavant, conseiller municipal à Brest, les deux anciens présidents) alors que se prépare le congrès national les 23 et 24 mai.

La réunion se tenait à huis clos dans les locaux du PC à Morlaix en présence de M. Albert Clément, maire de Romainville, secrétaire national de l'Association des élus communistes. Mais, à entendre le tumulte qui traversait les fenêtres et les murs, il n'était pas difficile de conclure qu'à l'intérieur se réglaient quelques comptes. Depuis la houleuse conférence de réunification du 25 mai 1986 à Quimper, le mot « camarade » n'est plus celui qui convient dans le Finistère pour parler des relations entre les membres du parti. Le PC est désormais formé de deux composantes : d'un côté, la fédération, dirigée par MM. Piero Rainero, premier secrétaire, et Louis Le Roux, conseiller régional, conseiller municipal de Brest, membre du comité central ; de l'autre, les opposants, parmi lesquels se trouvent MM. Louis Aminot, conseiller municipal brestois, ancien permanent politique, licencié du parti, et Jean-Pierre Jeudy (rénovateur), maire de Carhaix. Cette dissension a aussi des répercussions au sein du syndicat CGT.

La réunion de mardi à Morlaix a montré que la ligne officielle du Parti communiste ne recueille pas une adhésion unanime chez les élus communistes du département. Tous n'étaient pas là, en particulier M. Michel Mazeas, maire de Douarnenez, qui avait décidé de s'abstenir *« volontairement »*. Certains n'avaient pas été conviés, notamment M. Yvon Pichavant, président de l'association Nord-Finistère, mais ces « non-invités » avaient décidé de se rendre à Morlaix. Théoriquement, l'entrée aurait dû leur être refusée, la fédération estimant en effet qu'ils ont *« créé une structure parallèle »*. Pourtant, personne n'a osé leur barrer le passage.

La réunion n'a donc pas tardé à tourner au vinaigre. Les propositions d'une partie de la salle n'ayant pas été retenues, MM. Le Roux et Michel Derrien (ce dernier conseiller municipal à Morlaix) se sont mis, imités par leurs amis, selon les opposants, à taper sur la table en criant *« saboteurs ! »* pour couvrir les voix des contestataires, ce que dément toutefois M. Le Roux.

Bref, une folle ambiance ! La réunion s'est soldée par un vote à main levée dont le résultat diverge selon les composantes : selon la fédération, il y a eu 34 voix pour l'unification, 24 contre et 3 abstentions ; selon l'opposition, il y a eu 34 pour, 32 contre et 14 abstentions. Quelle que soit l'exactitude de ces deux résultats, il semble que la fédération ait eu peur d'être battue vu le nombre des opposants présents. Trois personnes ont été interdites de vote sous prétexte qu'elles n'étaient pas à jour de leurs cotisations : MM. Pierre Le Gall (Carhaix), Pierre Plougonven (Crozon), Mairie-France Pellennec (Lannilis). Quant à la *« bande à Amiot » (dixit* M. Piero Rainero*)*, leurs voix ont été décomptées.

Le nouveau bureau a été formé. Il est présidé par M. Jean Kervisiou, maire adjoint du Guilvinec. M. Michel Mazeas en est membre, une nouvelle que l'intéressé a été surpris d'apprendre. D'autres élus non présents à la réunion font également partie du bureau.

GABRIEL SIMON.

● **M. JUQUIN : pour un candidat de rassemblement.** – M. Pierre Juquin a déclaré le jeudi 30 avril, à Blénod-lès-Pont-à-Mousson *(Meurthe-et-Moselle)*, qu'il ne soutiendrait pour l'élection présidentielle qu'un *« candidat capable de rassembler tout l'électorat communiste et au-delà, capable de rassembler tous ceux qui ne se reconnaissent pas au premier tour dans le Parti socialiste ». « Tant qu'il y aura un millimètre d'espace à la conférence nationale du PCF* [à la mi-juin], *je me battrai afin que soit désigné un homme de rassemblement contre un homme de division »,* a ajouté le chef de file des « rénovateurs » du PCF.

Mutinerie anti-SIDA dans une prison belge

Une centaine de détenus d'une prison de Tournai, en Belgique, qui s'étaient mutinés dans la soirée du vendredi 1ᵉʳ mai, exigeant le transfert de plusieurs prisonniers accusés d'avoir le SIDA, *ont réintégré* leurs cellules après l'intervention des forces de l'ordre, a annoncé la police belge samedi.

La police de Tournai avait qualifié de grave la mutinerie, précisant que des détenus avaient mis le feu au bâtiment tandis que d'autres étaient montés sur le toit. Selon l'agence de presse Belga et la radio belge, ils demandaient le transfert de quatre ou cinq codétenus qui auraient contracté le syndrome immuno-déficitaire acquis. Une grande banderole proclamant « SIDA-Danger » avait été accrochée sur un mur de la prison, où vivent près de deux cents prisonniers. *« Nous ne voulons blesser personne, mais nous allons tout casser ici »*, avait déclaré un détenu à la radio, précisant que les prisonniers exigeaient aussi de meilleures conditions de détention. – *(Reuter.)*

Le « psychiatre du SIDA » assassiné à Puteaux

Le docteur Didier Seux, psychiatre *spécialisé* dans la prise en charge psychologique des patients atteints de SIDA, et sa secrétaire, Mᵐᵉ Annie Dubois, ont été assassinés, le jeudi 30 avril, au Centre psychiatrique Jean-Wier, de Puteaux (Hauts-de-Seine). Samedi en fin de matinée, le meurtrier n'avait pas été identifié.

[Le docteur Didier Seux n'était pas un psychiatre comme les autres. Attaché à l'hôpital psychiatrique de Clermont (Oise), consultant à l'hôpital de jour Jean-Wier de Puteaux, il était surtout connu pour son action dans la lutte contre le SIDA. Membre de l'association Aides, il avait été l'un des premiers à s'intéresser aux conséquences psychologiques du SIDA. Consultant bénévole aux côtés du docteur Willy Rozenbaum dans le service du professeur Gentilini à l'hôpital Pitié-Salpêtrière, il avait en outre participé à de nombreuses émissions de radio et de télévision. Auteur d'articles consacrés au SIDA, dont un, remarquable, paru dans le dernier numéro de la revue *Informations psychiatriques*, il avait également écrit un livre, *SIDA, réalités et fantasmes*, en collaboration avec W. Rozenbaum et Annie Kouchner (Editions P.O.L., 1984).]

LE 750ᵉ ANNIVERSAIRE DE LA VILLE

« Berlin symbolise l'ouverture de la question allemande »,

déclare le chancelier Kohl

BERLIN-OUEST
de notre envoyé spécial

On était venu célébrer le 750ᵉ anniversaire d'une ville qui a marqué l'histoire de l'Europe. Un an après celle du 25ᵉ anniversaire de la construction du mur de Berlin, de la séparation de la ville en deux parties, les cérémonies officielles organisées le jeudi 30 avril à Berlin-Ouest pour inaugurer cette année du souvenir n'ont pu échapper au présent. Le cœur n'était pas au rappel d'un passé prestigieux, mais à la constatation d'une réalité douloureuse que l'enclavement de la partie occidentale de la ville rend plus obsessionnelle encore.

Un espoir en forme d'incantation

« Les trois décennies comprises entre la prise de pouvoir par Hitler et la construction du mur en 1961 ont imprégné le caractère actuel de la ville, sa vision du monde », a souligné le chancelier Kohl. Malgré le rappel nostalgique par les organisateurs du « Grand Berlin » des années 20, dont un film est venu évoquer le souvenir, l'espoir de normalisation entretenu depuis vingt-cinq ans par tous les discours officiels revêt une allure d'incantation.

Ni le chancelier ni les orateurs qui l'ont précédé, que ce soit M. Thomas Bradley, maire noir de Los Angeles, ville jumelée à Berlin-Ouest où l'ancien chancelier social-démocrate Willy Brandt venu souhaiter que les espoirs entretenus par les ouvertures de M. Gorbatchev ne soient pas gâchés, n'y ont rien changé.

« Aussi longtemps que des Allemands sont privés de la liberté, aussi longtemps que les droits élémentaires de l'homme et du citoyen sont bafoués au centre de l'Allemagne, aussi longtemps que la question allemande restera ouverte, Berlin est le symbole de cette ouverture de la question allemande », a déclaré le chancelier devant un parterre de quatre mille cinq cents invités où avaient pris place tous les principaux représentants du monde politique ouest-allemand, avec le président de la République, M. Richard von Weizsäcker, ainsi que les ambassadeurs à Bonn des trois puissances occidentales assurant la tutelle de Berlin.

H. de B.

EN BREF

● **Les Etats-Unis proposent 4 millions de tonnes de blé « subventionné » à Moscou.** – Les Etats-Unis viennent de proposer à l'Union soviétique de lui vendre jusqu'à 4 millions de tonnes de blé subventionné, dans le cadre du programme de subventions en nature à l'exportation lancé en mai 1985 par l'administration Reagan. Cette offre, présentée le 30 avril par le secrétaire américain à l'agriculture, M. Lyng, vise à renforcer la compétitivité des Etats-Unis sur le marché soviétique, face à la CEE, à l'Argentine et au Canada. Une proposition identique des Américains, en août dernier, avait été refusée par Moscou.

● **CORÉE DU SUD : Libération de mille détenus.** – Mille prisonniers seront libérés le lundi 4 mai, pour marquer l'anniversaire de la naissance du Boudda, fête nationale, a annoncé samedi le ministère de la justice. Parmi eux figurent un célèbre avocat dissident et vingt-trois étudiants, arrêtés pour *« violation de la sécurité publique ».*

Mᵉ Lee Dong-myung, prédident du Comité pour la justice et la paix de l'Eglise catholique, sera libéré après avoir purgé six mois d'une peine de huit mois infligée pour avoir hébergé *un autre* avocat dissident.

● **THAILANDE : la pacification dans le sud.** – La plus importante reddition collective de maquisards communistes malaisiens dans le sud de la Thaïlande, près de la frontière de la Malaisie, a eu lieu, mercredi 29 et jeudi 30 avril, lorsque quelque huit cents insurgés ont remis leurs armes aux forces de Bangkok, au cours de cérémonies solennelles, qui marquent une étape sans doute décisive dans l'éradication de cette guérilla. Il ne resterait plus que mille trois cents maquisards encore opérationnels dans le secteur frontalier, selon les autorités thaïlandaises. Les rebelles auraient accepté de se rendre à condition de ne pas être renvoyés en Malaisie. La Thaïlande serait prête à construire, à leur intention, des villages leur permettant de s'adonner à l'agriculture dans la région frontalière. La radio clandestine du Parti communiste de Malaisie a annoncé elle-même, le 26 avril, qu'elle cessait d'émettre à la suite d'un accord avec les autorités thaïlandaises garantissant le respect, la « dignité » des insurgés.

M. EDOUARD BALLADUR

invité du « Grand Jury RTL-*le Monde* »

M. Edouard Balladur, ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation, sera l'invité de l'émission hebdomadaire « Le grand jury RTL-*le Monde* », le dimanche 3 mai, de 18 h 15 à 19 h 30.

***M. Balladur** répondra aux questions d'André Passeron et de Bruno Dethomas, du **Monde**, et de Paul-Jacques Truffaut et de Jean-Yves Hollinger, de RTL, le débat étant dirigé par Henri Marque.*